

Projet éolien de Sucrierie

Sous-dossier n°7 – Pièces nécessaires au titre du Code de l'environnement et du Code de l'Urbanisme

Pièce 3 - Volet paysage de l'étude d'impact et fascicule de photomontages à 360°

**SUEZ CONSULTING**

Délégation France Nord-Ouest  
Agence Normandie Nord Picardie

SUEZ CONSULTING  
Immeuble Le Trident  
18/20, Rue Henri Rivière  
76000 ROUEN

Version : 3





# ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET ÉOLIEN SUCRERIE (80)

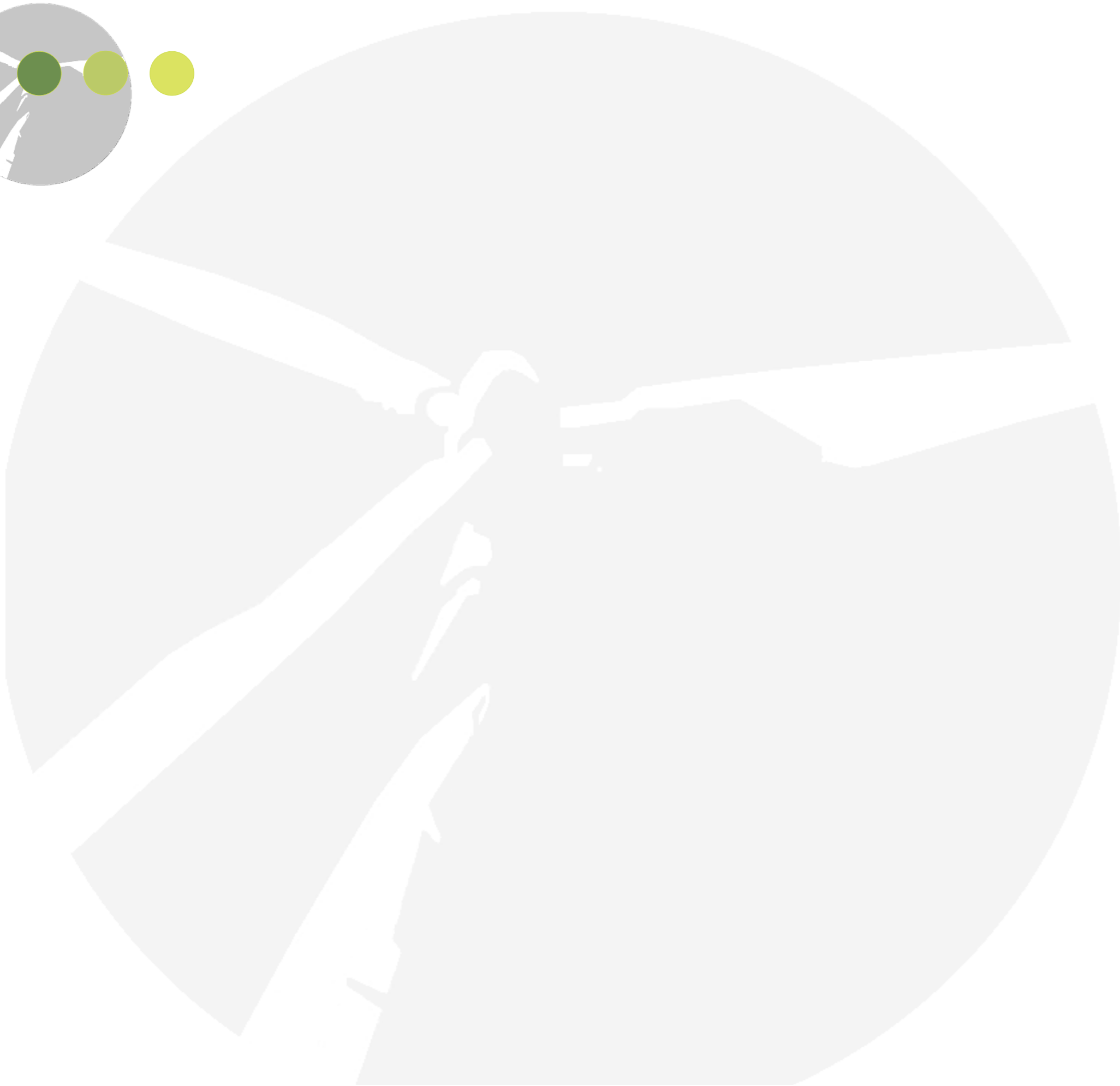
## VOLET PAYSAGER VERSION COMPLÉTÉE



JUILLET 2020



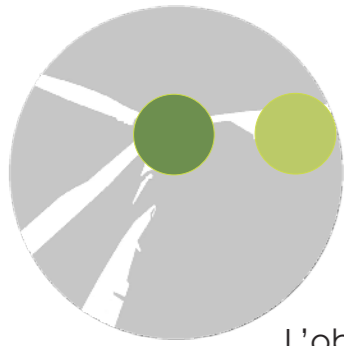
10 rue de Lille  
59 270 BAILLEUL  
Tel : 03.28.40.07.20





**PROTOCOLE  
D'ÉLABORATION DU VOLET  
PAYSAGER**





## Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif du volet paysager de l'étude d'impact (dans le cadre de la Demande d'Autorisation Environnementale en vigueur) est de fournir les données et les outils nécessaires à la meilleure évaluation possible d'un projet de parc éolien. Il s'agira de développer une approche paysagère et patrimoniale la plus objective possible pour la mise en œuvre d'un projet qualitatif.

Se référant au «Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres», élaboré par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en 2016, ce document présentera tout d'abord un état des lieux du paysage actuel (celui qui accueillera les éoliennes). Il appréhendera le paysage dans toute sa complexité, traitant de ses composantes géomorphologiques, patrimoniales (architecture, paysage, nature et culture) et humaines.

Le volet paysager proposé ci-après se compose de plusieurs chapitres :

- A - Contexte général et définition des aires d'études**
- B - Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée**
- C - Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées**
- D - Synthèse globale de l'état initial (toutes aires confondues)**
- E - Stratégies paysagères d'implantation et études des scénarios**
- F - Evaluation des niveaux de perception et des impacts du projet et analyse des phénomènes de saturation visuelle éventuels par l'éolien**
- G - Impact du projet dans l'aire d'étude immédiate et mesures d'accompagnement paysagères.**

Le volet paysager s'inscrit d'abord dans une démarche prospective et analytique afin de recenser l'ensemble des données paysagères et patrimoniales caractérisant le territoire et d'en définir ses enjeux et sensibilités au regard du développement éolien ; puis dans une démarche itérative, faite d'allers et retours entre les différentes options du projet ; et enfin dans une démarche d'évaluation quantitative, qualitative et d'accompagnement. Tenant compte des spécificités paysagères et des contraintes spécifiques aux implantations d'éoliennes, l'objectif est de maîtriser au mieux les mutations du paysage inhérentes à l'installation d'un parc éolien sur le territoire.

Dans le cadre de l'évaluation des impacts d'un projet on peut s'appuyer sur les principes ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Au sein du volet paysager, les mesures d'évitement et de réduction s'appliquent dès le processus de construction du projet (chapitres 1 et 2). D'un point de vue paysager, la notion de compensation est difficile à appliquer car inquantifiable en termes de périmètre d'intervention et de localisation des actions. Il est donc admis, au sein du guide des études d'impacts, qu'il s'agira principalement de mesures d'accompagnements visant à réduire ponctuellement la perception du projet ou à proposer en contrepartie des actions d'amélioration ou de valorisation du cadre de vie.

### DÉROULEMENT DU VOLET PAYSAGER (MÉTHODE, OUTILS)

#### CHAPITRE A - CONTEXTE GÉNÉRAL ET DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDES

**Il s'agit dans cette première étape de localiser la zone de projet d'un point de vue géographique et administratif et d'établir un ensemble de périmètre d'étude correspondants à différentes composantes du territoire (paysagères, patrimoniales, humaines et culturelles).**

Le guide éolien fait état de 3 aires d'études : une aire dite éloignée qui correspond à la zone de visibilité du projet, une aire rapprochée (de 6 à 10 km autour du projet) et une aire immédiate.

- **Définition de l'aire dite «éloignée»** : Elle est définie par une **approche visuelle et paysagère s'appuyant sur la zone de visibilité potentielle du projet**. Ce périmètre est déterminé au regard du contexte géomorphologique générale (paysage ouvert ou fermé) et à l'appui d'une ZIV (zone d'influence visuelle) réalisée avec un logiciel spécifique. D'une manière générale la ZIV n'est réalisée qu'à partir des données topographiques (MNT). Elle offre donc une aire visuelle maximisée (sans masques bâtis ou végétaux). Toutefois dans certains cas, il arrive que la couche boisement ait été acquise permettant ainsi d'avoir une aire paysagère plus réaliste (ce qui est le cas ici avec une hauteur de boisement retenue de 12m).

**Les évolutions du guide éolien établissent que cette aire est d'environ 25 km.** Toutefois, selon les caractéristiques géomorphologiques et d'occupation d'un territoire ainsi que les conditions climatiques, la visibilité d'un projet peut porter à plus de 50 km autour de ce dernier. Il convient donc d'établir un cadrage réaliste du calcul de la ZIV. Si l'on part du fait qu'au-delà de 40 km, une éolienne de 200m par exemple est perçue comme un objet d'0.6 cm de haut, on peut considérer que sa prégnance est très faible par rapport à d'autres objets situés en interface de l'éolienne et l'observateur. La ZIV peut donc être calculée sur la base d'une visibilité totale ou à hauteur du moyeu de l'éolienne et un maximum de 40km peut être admis.

- **Définition de l'aire dite «rapprochée»** : **Le guide éolien considère que cette aire correspond à un périmètre de 6 à 10 km autour du projet mais ne donne pas les règles pour la définir plus concrètement.**

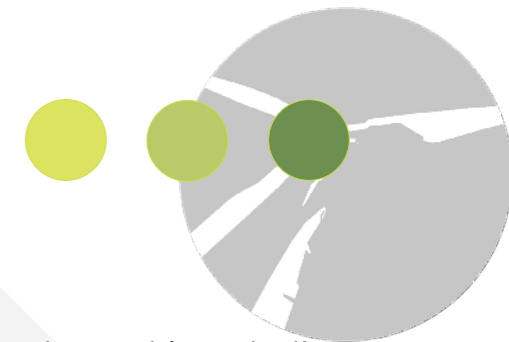
**Pour définir l'aire rapprochée, nous nous appuyons sur un premier outil, la ZIV à angle vertical du projet. Elle permet de faire émerger un périmètre de prégnance potentielle du projet de 5 à 10 km.**

**Selon le résultat de l'aire éloignée ainsi que les caractéristiques paysagères, patrimoniales et physiques du territoire, il peut être intéressant d'apporter des niveaux de lecture intermédiaires (aujourd'hui admis par la DREAL Hauts de France).**

**Par conséquent, nous proposons de nous appuyer sur un deuxième outil : Il s'agit d'une approche théorique** basée sur une formule de l'ADEME (Rayon d'étude =  $(100 + N) \times H$  (N = le Nombre d'éoliennes et H = la Hauteur des machines)). Le résultat permet de faire émerger un zonage intermédiaire entre 15 et 20 km autour du projet.

- **Définition de l'aire dite «immédiate»** : **Le guide éolien ne précise pas de mode de calcul. Nous proposons de l'établir sur la base d'une distance d'1km autour de la ZIP.**

# Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse



Les périmètres qui résulteront de ces deux approches seront utilisés pour établir les cartographies de l'état initial et ces aires d'études pourront être amenées à évoluer, en fonction des paysages remarquables, sites emblématiques ou patrimoine mondial en présence ou en fonction de l'emprise définitive du projet dans la partie analyse des impacts. Les chapitres dédiés à l'état initial font l'objet d'une approche dite en «entonnoir» ou par emboîtement d'échelles, allant du général au local et s'inspirant des aires d'études éloignées, rapprochées et immédiates définies dans le guide des études d'impacts. L'objectif étant à l'issue de l'état initial de recroiser l'ensemble des données pour offrir une analyse plus transversale du territoire.

L'état initial s'appuie sur une approche bibliographique et cartographique (notamment pour étudier la dynamique paysagère) ainsi que sur plusieurs sorties sur le terrain effectuées à différents moments de l'année.

## CHAPITRE B - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

**L'objectif de ce chapitre est de s'attacher au recensement des ensembles paysagers et patrimoniaux majeurs qui fondent l'identité du territoire reconnaissable au niveau national ou régional. Au-delà de les recenser il s'agira surtout de les analyser au regard de leur adaptabilité et sensibilité au développement éolien.**

### 1 - Schéma régional éolien et autres documents de cadrage à grande échelle

Le SRE, bien qu'il n'ait plus de valeur réglementaire, reste un document de cadrage permettant de situer le projet au regard des zones favorables, des respirations paysagères préconisées et des principes de pôles de densification établis au moment de son élaboration. Si le projet s'inscrit dans un territoire possédant un SCOT, celui-ci sera analysé afin de faire ressortir les dynamiques du territoire pouvant interagir avec le projet.

### 2 - Entités paysagères, paysages et belvédères emblématiques et biens inscrits au patrimoine mondial, Grands sites

Les atlas de paysage identifient les typologies de paysage présentes sur l'aire d'étude éloignée ainsi que les composantes qui les constituent permettant ainsi d'analyser leur adaptabilité et sensibilité au développement éolien.

Les paysages remarquables ou emblématiques, selon les territoires, sont identifiés soit dans les SRE soit dans les atlas de paysage. Au regard de leur localisation, de leur rayonnement et de leur visibilité, ils peuvent amener à faire évoluer l'aire d'étude éloignée afin de s'assurer de leur prise en compte dans l'analyse des impacts du projet.

Les biens inscrits au patrimoine mondial ou les projets de classement UNESCO feront l'objet d'une analyse séparée et des interactions avec le projet au regard de la nature de l'élément inscrit.

Si des paysages remarquables, des biens inscrits ou en voie d'inscription au patrimoine s'inscrivent dans l'aire d'étude rapprochée, ils feront l'objet d'une fiche d'analyse plus détaillée sur base de photos-interprétations, coupes éventuelles et des campagnes de terrain.

L'ensemble des éléments recensés sera analysé au sein de cartographies et d'un tableau multicritères visant à déterminer pour chacun un niveau d'enjeu et de sensibilité s'appuyant sur le rayonnement du site ou sa reconnaissance, sa distance au projet, son contexte environnemental et paysager, sa visibilité...

### 3 - Elaboration d'une première synthèse et adaptation éventuelle de l'aire d'étude éloignée.

Une première synthèse est établie à cette étape permettant de voir si un ajustement de l'aire d'étude éloignée est nécessaire au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux émergeant et de leur distance au projet.

Cette synthèse permettra de hiérarchiser les niveaux d'enjeux et de sensibilités des pôles majeurs et d'identifier des premières mesures d'évitement et/ou de réduction ainsi que les photomontages nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard de ces éléments majeurs.

## CHAPITRE C - ETAT INITIAL À L'ÉCHELLE DES AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES, RAPPROCHÉES ET IMMÉDIATES

**A cette échelle il s'agit d'analyser les composantes locales du paysage qui va accueillir le projet et dont la prégnance de celui-ci commence à être notable.**

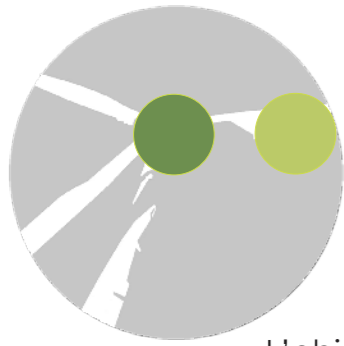
**L'approche se veut ici thématique afin de bien prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères** à savoir, les critères dominants du paysage que sont le relief (structure et rythmes, les lignes de crêtes majeures et mineures, les lieux depuis lesquels les crêtes sont perçues...) et l'occupation du sol sont particulièrement observés. Les limites visuelles du paysage (horizon, points visuels de focalisation du regard...) sont regardées. La présence d'éléments remarquables du paysage, notamment le patrimoine bâti et naturel, protégé ou ayant une valeur de reconnaissance sociale locale est évaluée de même que les infrastructures routières ou industrielles et les espaces habités.

Dans ce chapitre, il s'agit aussi d'analyser le contexte éolien existant et projeté au moment du dépôt du dossier, d'analyser l'évolution de ce contexte au regard du SRE et d'analyser le positionnement de la zone de projet vis-à-vis de ce contexte éolien et des différentes composantes paysagères et patrimoniales recensées.

### 1 - Lecture paysagère et patrimoniale thématique

#### a - Contexte éolien

Le recensement éolien s'appuie à la fois sur les données GEOIDE (Espace interministérielle de l'information géographique où le contexte éolien est recensé et mis à jour en continu) et sur les données recensées auprès des services de l'Etat par le porteur de projets. L'objectif est d'analyser les modalités d'implantation, les gabarits ainsi que les effets de polarités et de respirations existantes afin de guider les stratégies dans la phase suivante. Si le contexte actuel montre une densité éolienne notable autour du projet, comme c'est le cas ici, une première analyse des effets de d'encerclement est élaborée avant-projet.



## Méthodologie par chapitre et détails des outils d'analyse

L'objectif est d'analyser la capacité du secteur d'étude à accueillir d'autres éoliennes et de prédéterminer l'envergure possible du projet. Pour réaliser ce travail, nous utiliserons la méthode élaborée par la Région Centre qui définit des seuils d'alerte au regard de différents éléments de calculs (indice d'occupation des horizons, indice de densité dans les horizons occupés et angles maximums de respiration). Seules les communes situées dans le rayon de 5 km du projet font l'objet de cette analyse et les parcs éoliens pris en compte portent jusqu'à 10 km autour des communes. A noter qu'au-delà de 5 km, sauf si le projet est de très grande envergure, il n'aura que peu d'impact supplémentaire.

### b - Contexte géomorphologique

L'objectif est d'analyser le contexte physique (relief, lignes de force, belvédères naturels), de faire ressortir les zones de visibilité majeures, les micro-paysages sensibles et les rapports d'échelle avec le développement éolien. Plusieurs transects paysagers sont réalisés pour analyser les rapports d'échelle majeurs du territoire d'étude.

### c - Occupation du sol / Infrastructures / Urbanisme

Il s'agit ici d'analyser le contexte paysager global : structures agri-environnementales (type de culture, présence de bocage, boisements, alignements structurants), le réseau d'infrastructure et les typologies des zones d'habitats (urbains, rurales, économiques) et leurs modalités d'implantations sur le territoire (vallées, plateaux, interdistances, densités...). Si les communes directement concernées par le projet possèdent un PLU ou un PLUi, ils seront analysés (PADD, zonage) pour identifier les extensions ou projets éventuels inscrits pouvant interagir avec le projet.

### d - Monuments historiques / cônes de vue / patrimoine local / jardins remarquables / cimetières militaires

L'objectif est de recenser l'ensemble des monuments historiques, les cônes de vue d'intérêt paysager des parcs de châteaux et autres édifices, des jardins remarquables, des belvédères ou panoramas aménagés ou valorisés et de définir leur niveau d'enjeu et de sensibilité par rapport à la zone de projet en s'appuyant sur leur rayonnement, leur environnement, leur visibilité physique et leur distance au projet.

En ce qui concerne le patrimoine local (clochers repères atypiques, calvaires, chapelles, fermes de caractère préservées, silos...), la prégnance du projet se joue jusque 5 km, car au-delà, la plupart des éléments cités ne sont pas forcément visibles ou identifiables.

En ce qui concerne les sites de mémoire, si le projet se trouve dans un secteur à forte valeur mémorielle, les sites majeurs sont recensés dans l'aire d'étude éloignée, et les cimetières militaires sont recensés dans l'aire d'étude rapprochée car encore une fois la prégnance du projet sur ces éléments se jouent principalement sur les sites en prise directe avec la zone de projet.

### e - Identité socio-culturelle

Il s'agit ici d'analyser la reconnaissance et l'identité du territoire au travers des arts et du tourisme (littérature, peinture, espaces naturels, randonnées, lieux d'attractivité loisirs et culturels...)

Cette échelle d'aire d'étude peut faire l'objet de zooms d'analyses paysagères et patrimoniales sur les aires rapprochées et immédiates autour du projet, là où la prégnance du projet est la plus importante.

### 2 - Analyse du contexte paysager et patrimonial sur l'aire d'étude immédiate

Il s'agit ici d'avoir une analyse des éléments de paysage et patrimoine en prise directe avec le projet et les travaux le concernant qui permettront à la fois d'identifier les éléments d'intérêt, les éléments d'appuis pour définir les typologies d'accompagnement paysager possible sur le secteur (pas de postes de livraison prévus pour ce projet).

### 3 - Elaboration d'une synthèse

A l'issue de la lecture par thématique, un travail de synthèse est nécessaire pour analyser la transversalité de l'ensemble des composantes ainsi que pour définir et hiérarchiser les enjeux et sensibilités au regard du développement éolien.

### **CHAPITRE D - SYNTHÈSE GLOBALE DE L'ÉTAT INITIAL (TOUTES AIRES CONFONDUES + ZIV DE LA ZONE D'ÉTUDE)**

Après avoir établi une analyse en «entonnoir» et élaborer des synthèses intermédiaires, il s'agit ici de tout recroiser afin d'avoir une lecture claire des secteurs à enjeux, des points de vigilance, des attentions particulières à porter.

Cette synthèse sera superposée avec la ZIV réalisée en début d'étude ce qui permettra d'identifier les points de vue nécessaires à l'analyse des impacts du projet au regard des sensibilités du territoire.

Cette synthèse permettra aussi d'identifier les mesures d'évitement et de réduction à intégrer comme précepte aux stratégies paysagères d'implantation.

Cette synthèse est présentée sous forme de cartographie(s) et de tableaux.

### **CHAPITRE E - STRATÉGIES PAYSAGÈRES D'IMPLANTATION ET ÉTUDE DES SCÉNARIOS**

Le processus de construction vise à d'abord étudier les postures paysagères possibles au regard du contexte avec la seule contrainte des distances aux voiries et aux habitations. Les scénarios d'implantation sont analysés et font l'objet de photomontages afin de comparer les niveaux de perception et d'impact des différentes variantes. A l'issue de cette première étape, les scénarios sont confrontés aux contraintes environnementales, techniques, acoustiques et foncières pour parvenir au choix du scénario final. Celui-ci pouvant faire l'objet de variantes si nécessaire (quantitative ou gabarit de machine).

Le scénario final est celui qui répond le mieux à l'ensemble des critères d'appréciation par le biais d'une analyse comparative et multicritère des scénarios au regard des éléments issus de la synthèse de l'état initial.

Suite au choix de l'implantation finale, une nouvelle ZIV est calculée. Cette ZIV est majoritairement calée sur le MNT sauf si le porteur de projet a fait l'acquisition de la couche boisement, ce qui est le cas ici. Au regard de cette ZIV, la carte des points de vue issue de l'état initial peut se voir complétée notamment au niveau local et patrimonial.





## CHAPITRE F - EVALUATION DES NIVEAUX DE PERCEPTION ET D'IMPACT DU PROJET / ANALYSE DES PHÉNOMÈNES DE SATURATION VISUELLE ÉVENTUELS PAR L'ÉOLIEN

### 1 - Analyse de la visibilité et des niveaux de perception du projet

Par le biais de cartographies réalisées sur les aires éloignées et rapprochées en superposant : la synthèse de l'état initial, les points de vue, la ZIV et l'apposition de masques visuels majeurs relevés par photo-interprétation.

Par la reprise des transects paysagers de l'état initial avec l'ajout du projet.

L'objectif est d'analyser l'étendue et le niveau de visibilité et de perception du projet en s'appuyant éventuellement sur plusieurs ZIV (visibilité ou non du projet, visibilité du projet au niveau rotor...). Si la ZIV n'est réalisée que sur la base du MNT, donc proposant une vision maximisante, l'apposition de masques visuels permet d'apporter une lecture plus réaliste de la perception du projet.

### 2 - Analyse de l'impact du projet au travers de photomontages et des phénomènes de covisibilité

Les conditions et modalités de prises de vue ainsi que la réalisation des photomontages sont décrites au cas par cas en amont de cette partie.

La présentation des photomontages vise à faire état du contexte initial avant projet en faisant notamment émerger les éléments identitaires visibles (MH, éléments de repère, micro-paysage, contexte éolien existant et projets autorisés...), puis du contexte avec projet dans une vision élargie.

Afin d'avoir un point de vue réaliste de l'impact du projet et de ses interactions avec les éléments paysagers et patrimoniaux d'intérêt, une vision cadrée sur le champ de vision humain est présentée.

Chaque photomontage fait l'objet d'un commentaire descriptif et analytique sur le contexte visible, le niveau de visibilité du projet, l'impact sur l'environnement, les interactions et covisibilités avec le patrimoine, et le rapport au contexte éolien existant et projeté. Ponctuellement des superpositions du projet avec d'autres éléments verticaux (type ligne électrique...) pourront aussi être signalées comme impact cumulés à prendre en compte dans le chapitre mesure d'accompagnement.

### 3 - Analyse des effets cumulés et de densification avec d'autres projets connus

Pour l'analyse des effets cumulés, plusieurs outils peuvent être utilisés :

- **Les photomontages** (voir paragraphe précédent)

- **L'étude d'encerclement** (méthode élaborée par la Région Centre et décrite page précédente) : Si une première étude a été faite dans l'état initial, il s'agit à ce stade d'analyser les impacts supplémentaires générés par le projet sur les effets d'encerclement éventuels. Cet outil est traduit de manière cartographique et sous forme d'un tableau reprenant les différents indices calculés. Pour interpréter les données relevées et calculées, des seuils d'alerte ont été déterminés.

- Si les communes en prise directe avec le projet montrent des seuils d'alerte avérés, elles peuvent faire l'objet d'une **analyse plus détaillée par photo-interprétation**, Google streetview et terrain afin d'identifier les cadrages visuels réels depuis ces communes. L'objectif étant de tenir compte des filtres visuels existants (structures végétales, talus le long des voies en entrée et sortie de commune, tissu bâti), de l'orientation des voiries par rapport au projet, des fenêtres sur le paysage environnant (dents creuses au sein de l'urbanisation)...

### 4 - Synthèse des impacts et effets cumulés au regard des différentes composantes du territoire

A l'issue de ce chapitre une synthèse est élaborée de manière à faire ressortir les impacts du projet au regard des différentes composantes paysagères et patrimoniales (aires éloignées et rapprochées confondues) et d'apporter une première conclusion paysagère pouvant aboutir à la proposition de mise en place de mesures de compensation, d'accompagnement et/ou de valorisation paysagère et du cadre vie.

## CHAPITRE G - IMPACTS DU PROJET DANS L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGÈRES

### 1 - Impact du projet dans l'aire immédiate

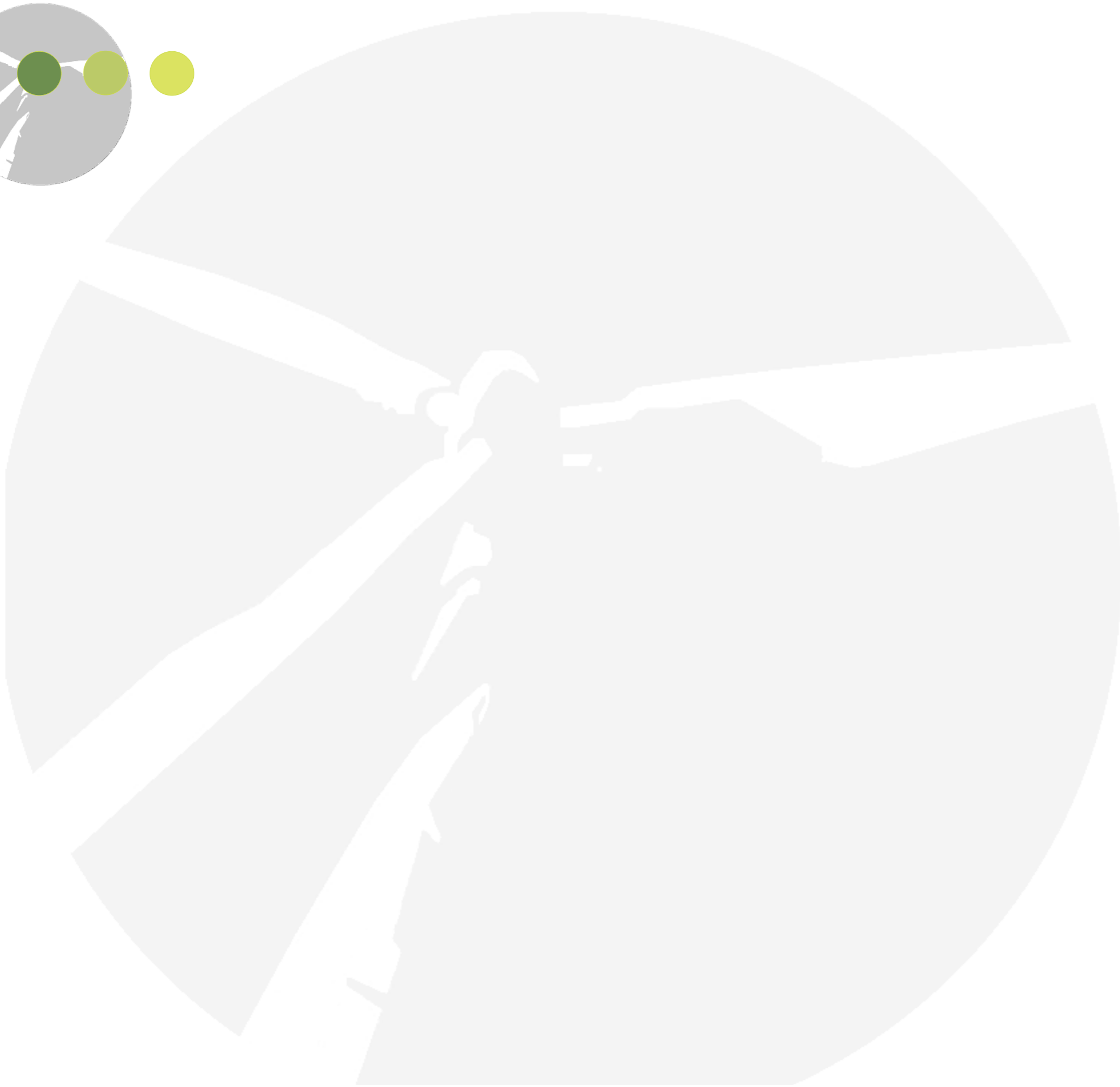
Il s'agit d'analyser l'ensemble des travaux inhérents au projet au regard de l'existant (élargissement ou création de chemins, création de plateformes provisoires et permanentes, intégration des fondations).

### 2 - Définition des mesures de compensation et d'accompagnement paysager

Au regard de la synthèse des impacts, les mesures sont discutées entre les bureaux d'étude et le porteur de projet. Elles peuvent être de plusieurs natures :

- effacement ponctuel des réseaux
- valorisation des traversées ou entrées de bourgs
- valorisation pédagogique de chemins de randonnée à proximité
- plantation ponctuelle de structure végétale (haie, alignement, boisement...)
- ...

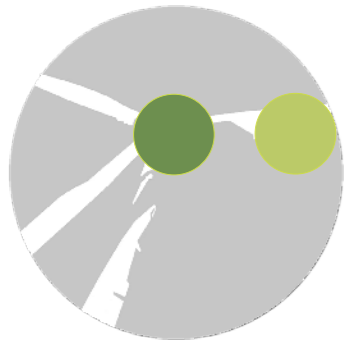
Ne seront présentées en détail que les mesures sur lesquelles le porteur de projet s'engage formellement.





## SOMMAIRE ET PRÉSENTATION GÉNÉRALE





# Sommaire

## ÉTAT INITIAL DU VOLET PAYSAGER / STRATÉGIES

Localisation du site d'étude.....12

**Résumé non technique / Conclusions.....13**

**A. Définition des aires d'études.....25**

**B. Etat initial à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.....31**

Schéma éolien régional Picardie.....32

Les grandes structures paysagères régionales.....34

Les paysages d'intérêt et sous-entités paysagères de la Somme.....35

Entités paysagères de l'Oise.....40

Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondiale et autres éléments de patrimoine majeur.....44

Description des sites et hiérarchisation des enjeux sur l'aire d'étude éloignée.....46

Approche socio-culturelle.....52

**C. Etat initial à l'échelle des aires d'études intermédiaires et rapprochées.....53**

Contexte éolien Hauts de France/CARMEN.....54

Contexte éolien local.....55

Contexte éolien local / Etude d'encerclement avant-projet.....57

Lecture physique/morphologie du territoire.....61

Lecture des monuments historiques / tourisme.....67

Sensibilité des monuments historiques au regard de l'éolien.....75

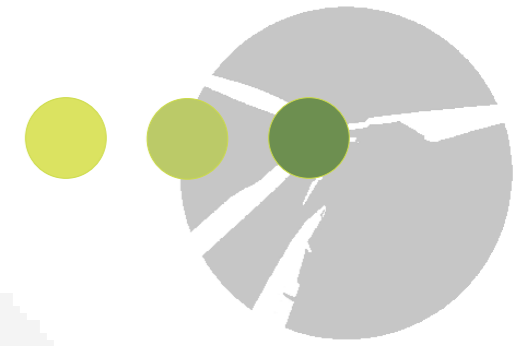
Analyse du patrimoine local non protégé.....78

Analyse des cimetières militaires.....81

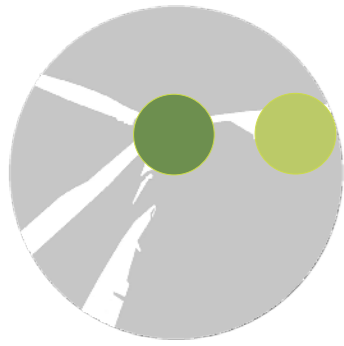
Urbanisme et infrastructures.....85

Description du site d'étude (rayon de 5 km) + analyse des sites militaires proches.....91

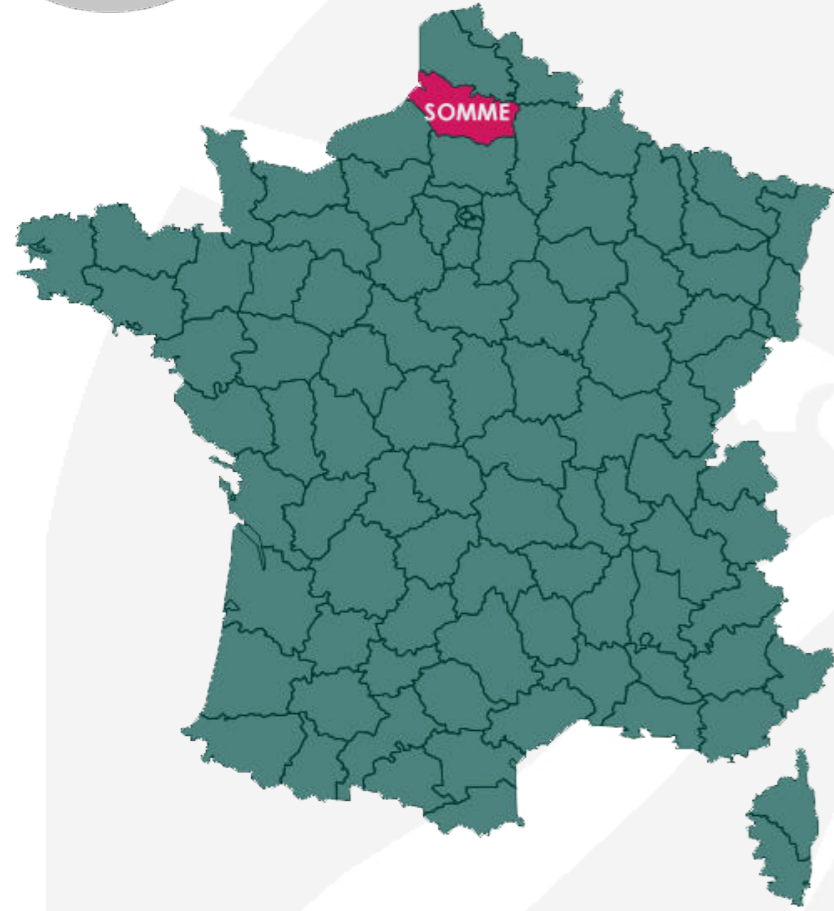
**D. Synthèse globale de l'état de l'état initial.....95**



Critères paysagers appliqués à l'échelle locale.....	111
Stratégies paysagères proposées au regard de la synthèse de l'état initial.....	112
Stratégie retenue au regard de l'ensemble des contraintes.....	115
Analyse des variantes par photomontages.....	117
Tableau comparatif des scénarios .....	123
Implantation définitive.....	124
Analyse de l'implantation retenue avec des variantes de hauteur d'éoliennes.....	125
Gabarit et type de machine projeté.....	131
<b>F. Evaluation des perceptions et impacts du projet.....</b>	<b>133</b>
Définition des échelles de perception.....	134
Analyse comparative de ZIV.....	136
Analyse des perceptions lointaines.....	138
Analyse des perceptions proches.....	141
Transects paysagers au niveau du secteur d'étude.....	142
Analyse des phénomènes d'encerclement / Zooms éventuels sur une ou des communes....	144
Proposition des points et conditions des prises de vue.....	149
Justification des prises de vue pour les photomontages.....	151
<b>Fbis. Carnet de photomontages et interprétation.....</b>	<b>153</b>
Mode de présentation des photomontages / Conditions de prise de vue.....	154
Localisation des points de vue.....	155
Données des prise de vue.....	160
Photomontages (47 unités).....	161
<b>Fter. Carnet de photomontages supplémentaires.....</b>	<b>263</b>
Carte de localisation des PM supplémentaires.....	264
Justification des photomontages supplémentaires.....	268
Données techniques des photomontages supplémentaires.....	270
Photomontages (43 unités).....	272
Synthèse des impacts du projet (reprises des tableaux de l'état initial).....	438
Conclusions des impacts du projet.....	450
Scénario de référence / Evolution de l'environnement en l'absence du projet.....	452
<b>G. Impacts du projet sur l'aire d'étude immédiate et mesures paysagères.....</b>	<b>453</b>
<b>H. Tableau récapitulatif des mesures ERC.....</b>	<b>459</b>
<b>I. Annexe.....</b>	<b>467</b>



## Localisation du site d'étude



source <http://www.cartesfrance.fr/>

### SITUATION GLOBALE

Ce volet paysager porte sur l'implantation d'un parc de 6 éoliennes (hauteur totale 200m) réparties sur 2 zones dans un ensemble de plateau agricole situés de part et d'autre de l'autoroute A1 au nord de Roye.

Ces plateaux agricoles ouverts se situent au coeur des paysages du plateau du Santerre à l'interface des vallées de la Luce et de l'Ingon. La zone d'implantation potentielle se situe dans le département de la Somme (80) au coeur de la région Hauts-de-France. L'aire d'étude avoisine les départements de l'Aisne à l'est et de l'Oise au sud.

Le projet s'inscrit dans le territoire de la Communauté de Communes du Grand Roye sur les territoires communaux de Fresnoy-lès-Roye, pour l'entité ouest, et Fresnoy-lès-Roye, Liancourt-Fosse, Gruny pour l'entité est.

Tous ces bourgs ainsi que les zones de projet sont situés sur un plateau à une altitude de 90m.



source <http://www.larousse.fr/encyclopedie/region-france/Nord-Pas-de-Calais/135524>



## RÉSUMÉ NON TECHNIQUE





# Résumé non technique / Conclusions

## ETAT INITIAL/DIAGNOSTIC :

### Localisation du projet :

Ce volet paysager porte sur l'implantation d'un parc de 6 éoliennes (hauteur totale 200m) réparties sur 2 zones sur un ensemble de plateaux agricoles situés de part et d'autre de l'autoroute A1 au nord de Roye. Ces plateaux agricoles ouverts se situent au coeur des paysages du plateau du Santerre à l'interface des vallées de la Luce et de l'Ingon. La zone d'implantation potentielle se situe dans le département de la Somme (80) au coeur de la région Hauts-de-France. L'aire d'étude avoisine les départements de l'Aisne à l'est et de l'Oise au sud. Le projet s'inscrit dans le territoire de la Communauté de Communes du Grand Roye sur les territoires communaux de Fresnoy-lès-Roye, pour l'entité ouest, et Fresnoy-lès-Roye, Liancourt-Fosse, Gruny pour l'entité est. Tous ces bourgs ainsi que les zones de projet sont situés sur un plateau à une altitude de 90m.

### AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

#### Document de cadrage sur l'éolien :

Au niveau du schéma éolien de Picardie, le secteur d'étude se trouve dans une zone bien ventée et se trouve dans une zone présentant des enjeux de divers niveaux dans le périmètre proche du site allant de très forts à moindre. L'entité ouest du projet se trouve sur deux types de zone (enjeux moindres à très forts) et l'entité est se trouve en enjeu moindre. Toutefois, une zone en enjeu très forts la côtoie (la vallée de l'Ingon). Le secteur d'étude se trouve dans le périmètre de contrainte des servitudes aéronautiques des aéroports de Cambrai qui depuis la réalisation du schéma ont été levées (plus de contraintes au-delà de 15 km du VOR de Cambrai (Epinoy) / contraintes qui étaient d'ordre militaire, liées au radar). Au regard des zones favorables à l'éolien identifiées en 2010, la zone de projet se trouve au coeur d'une respiration paysagère préconisée au regard du contexte éolien de l'époque et au regard des pôles de densification et structuration en cours. Depuis 2010, le contexte éolien a fortement évolué sur le secteur, ce qui remet en cause toutes ces notions de polarités et de respirations paysagères.

### Entités paysagères :

Côté Somme, le secteur d'étude se trouve au coeur de l'entité paysagère Santerre. Sur sa frange nord, il affleure les paysages de la vallée de la Somme et du Vermandois, et sur ses franges ouest, il côtoie les paysages des plateaux picard du sud-amiénois.

### Patrimoine et paysages majeurs

**Le patrimoine UNESCO des «Befrois et Cathédrale»** est uniquement concentré sur Amiens qui se trouve à 38 km de la zone de projet. Les édifices sont ponctuellement visibles depuis les axes routiers convergeant vers Amiens mais au vu du contexte éolien pré-existant et de la distance au projet les interactions possibles sont faibles à nulles.

**Le patrimoine UNESCO des «Chemins de St-Jacques de Compostelle»** dont un des itinéraires passe en limite est de l'aire d'étude intermédiaire et qui relie St-Quentin à Paris en passant par Noyon et Compiègne. Cet itinéraire s'appuie principalement sur le GR655. Ce chemin traverse d'autres paysages et sites de patrimoine d'intérêt. La ZIV montre que des séquences du parcours en zone de visibilité avérée mais non prégnante au vu de la distance. A noter que ce ne sont pas les chemins qui sont classés mais certains édifices se trouvant sur leurs parcours.

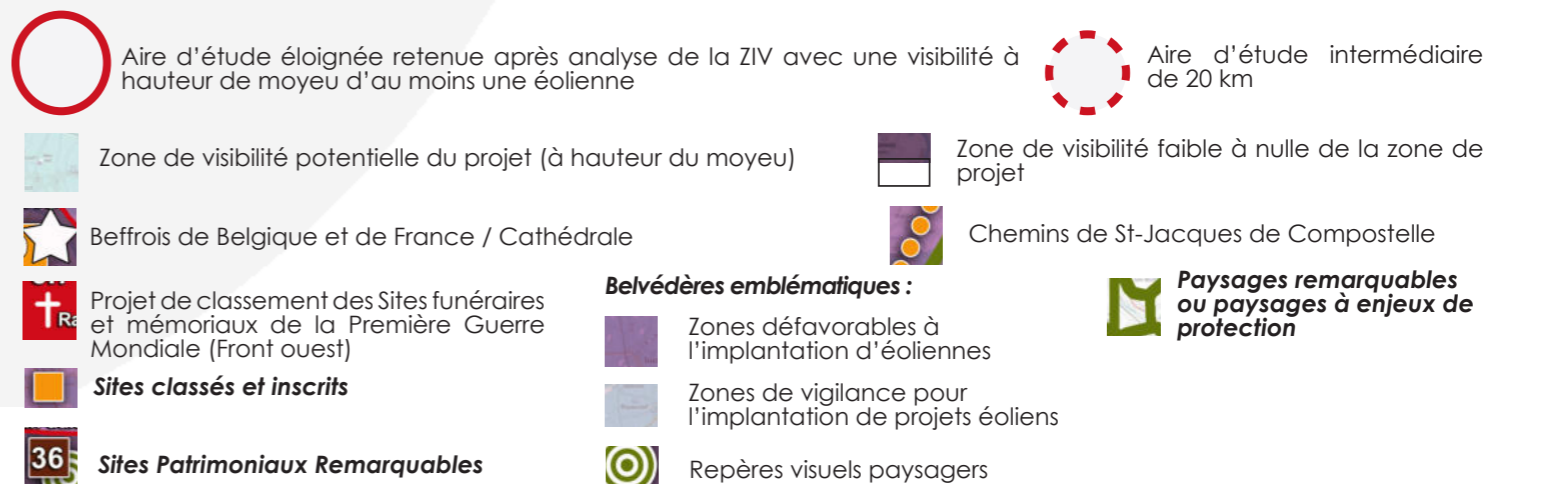
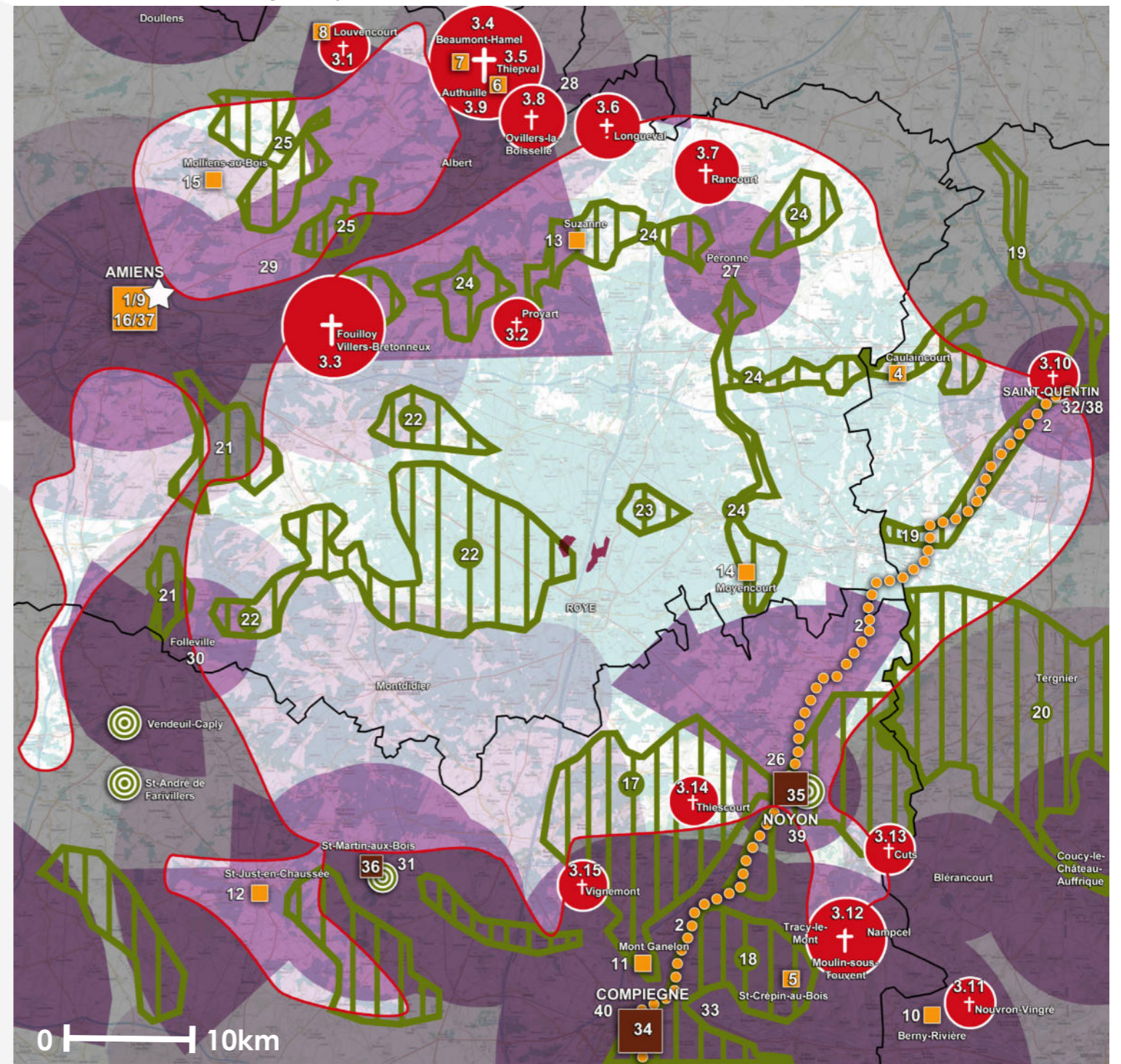
**Un projet de classement des sites funéraires et mémoriels** est à l'étude. En ce qui concerne le territoire, les sites repris dans le projet se trouvent à plus de 20 km. Seulement deux sites sont inscrits dans l'aire d'étude intermédiaire (Proyart au nord et Thiescourt au sud).

**La majeure partie des sites classés et inscrits** se trouvent à plus de 20 km. Un seul site inscrit se trouve dans l'aire d'étude intermédiaire, il s'agit d'un arbre remarquable à Moyencourt à 12.5 km à l'est de la zone de projet. Il est associé au paysage remarquable de la vallée de la Somme amont.

Les **ensembles paysagers d'intérêt** correspondent principalement à des vallées, mais aussi des ensembles ruraux et bocagers. L'aire d'étude intermédiaire est concernée par plusieurs de ces paysages d'intérêt dont un se trouve à moins d'1 km (secteur de la voie romaine (n°22)) et l'autre à moins de 5 km (vallée de l'Ingon (n°23)). Les autres paysages remarquables se trouvent à plus de 10 km de la zone de projet. Des belvédères emblématiques et des cônes de vue paysagers ont été identifiés au sein de ces ensembles paysagers d'intérêt. Ils sont majoritairement à plus de 20 km sauf pour le cône de vue de Noyon et le cône de vue du secteur du souvenir au nord-est d'Amiens. Quelques zones de vigilance de belvédères affleurent l'aire d'étude rapprochée des 5 km.

Le territoire présente aussi des **Sites Patrimoniaux Remarquables**. Le plus proche est celui de Noyon à 24 km.

carte : Patrimoine et paysages majeurs





# Résumé non technique / Conclusions



## **AIRES D'ÉTUDES INTERMÉDIAIRES, RAPPROCHÉES ET IMMÉDIATES**

### **Lecture paysagère et rapport à l'éolien :**

#### **CONTEXTE EOLIEN / ÉTUDE D'ENCERCLEMENT AVANT-PROJET**

Dans un rayon de 20 km autour du projet Sucrierie on dénombre plus de 250 machines construites et accordées. Le parc éolien existant le plus proche se trouve dans l'aire immédiate des deux entités du projet, il s'agit du Parc du Moulin Wable à 0.5 km. Le projet s'inscrit dans le pôle éolien le plus important du périmètre d'étude qui présente 74 machines à l'heure actuelle avec des interdistances au projet entre 1.5 km et 4.5 km.

Les autres polarités denses ou isolées se trouvent à plus de 7 km des deux entités du projet. Deux pôles majeurs s'étendent sur la moitié nord de l'aire d'étude. Les parcs présentent des implantations linéaires et en grappes et dans diverses orientations. On note aussi des petites polarités isolées sur la moitié sud (à 9 km minimum).

**Au regard du contexte éolien existant, une attention particulière devra être portée sur des phénomènes d'encerclement potentiels voire de saturation de l'éolien notamment pour les communes situées au coeur du pôle éolien central. En matière d'implantation, les parcs existants et accordés n'imposent pas d'organisations particulières, mais les logiques des parcs implantés le long de l'A1 sont majoritairement linéaires et dans un axe nord-sud.**

En prenant en compte les parcs en cours d'instruction, on dénombre au moins 130 éoliennes potentielles en plus, ce qui amènerait à un total d'au moins 380 machines dans l'aire d'étude du projet.

Les parcs en cours d'instruction s'orientent majoritairement vers une densification des pôles existants sur la moitié nord du territoire ce qui viendrait à former un grand pôle est-ouest (Nesle, Roye, Moreuil) et amènerait un rapprochement des petits pôles au nord.

Au regard de ces grandes polarités émergentes, le projet vient s'inscrire dans le grand pôle est-ouest.

Si l'on tient compte des projets en cours d'instruction, l'étendue des pôles de densification dessine une auréole autour du projet et de la commune de Fresnoy-lès-Roye laissant très peu de respirations visuelles.

**Par conséquent, les phénomènes d'encerclement et de saturation potentiels de l'éolien s'en trouveront renforcés en particulier pour les communes situées au coeur du périmètre rapproché (5 km).**

**Au regard du contexte éolien dense du territoire, une étude d'encerclement avant-projet a été faite afin de définir la réserve de capacité du territoire à accueillir de nouvelles éoliennes.**

Il en résulte que d'un point de vue «théorique», le territoire montre déjà des phénomènes d'encerclement par l'éolien avant-projet.

Des phénomènes qui se trouvent amplifiés si l'on tient compte des projets déposés en cours d'instruction. Toutefois, les éléments d'analyses (carte+tableau) montrent qu'une seule commune risque de voir son angle maximal réduire par le projet Sucrierie. Il s'agit de Fresnoy-lès-Roye qui se trouve au milieu des deux zones d'implantation. **On peut donc noter que le projet devrait n'avoir qu'un impact supplémentaire réduit sur ces effets d'encerclements. Par ailleurs, il n'est pas exclu que des phénomènes de densification puissent être constatés dans l'analyse des photomontages.**

**En ce qui concerne Fresnoy-lès-Roye, il est préconisé dans les stratégies d'implantation de prendre en compte ces effets potentiels d'encerclement en réduisant par exemple l'emprise visuelle du projet sur une des deux zones ou les deux.**

#### **RELIEF**

Le secteur d'étude se trouve sur un bas plateau descendant progressivement vers la vallée de la Somme au nord. L'altitude de la zone de projet est autour de 90/95m. Le périmètre proche de la zone d'étude montre une topographie homogène et un paysage ouvert. Toutefois, on peut noter la présence d'amorces de petites vallées peu profondes à l'est et à l'ouest, il s'agit des vallées de l'Avre et de l'Ingon. Ces petites vallées entaillent légèrement le plateau où se situe le projet dans un axe est-ouest. Ce peignage génère des petites lignes de crêtes offrant des points de vue surélevés sur le plateau et les paysages du Santerre.

Les vallées majeures, la Somme et l'Oise, se trouvent à plus de 15 km de la zone de projet. Elles présentent des paysages et des versants différents. La Somme, au nord, montre une vallée étroite et sinueuse et des versants plus ou moins abrupts et peu boisés, alors que l'Oise, au sud-est, montre une vallée ample marquée par des reliefs chahutés et boisés sur ses versants nord et sud.

A noter aussi à 10 km à l'est du site, le canal du Nord, trait d'union fluvial entre les deux vallées principales. Il s'inscrit dans un paysage de plaine ouverte et le versant tourné vers le projet montre un profil progressif et très peu marqué par des structures végétales.

#### **Rapport à l'éolien :**

L'échelle du plateau est adaptée à l'implantation d'éoliennes, mais les larges dégagements visuels de ces plateaux présagent des perceptions ouvertes sur le site de projet et donc des intervisibilités voire des effets de saturation ou mitage avec les parcs déjà existants sur le territoire (qu'il conviendra de vérifier dans la partie «impacts»).

Le plateau du secteur de projet ne présente pas de ligne de force majeure ce qui n'impose pas d'organisation d'implantation particulière. Toutefois, la présence de parcs éoliens existants et en cours d'instruction à proximité et les larges dégagements visuels du plateau ainsi que les effets de points de vue des petites lignes de crêtes proches tendent à proposer une implantation simple et suivant les organisations des parcs les plus proches (en ligne pour les parcs de Roye et du Moulin Wable).

Les perceptions potentielles depuis la vallée de la Somme, qui offrent de nombreux belvédères naturels devraient être atténuées par la distance au projet (20 km) ainsi que par l'éolien déjà présent au premier plan.

En ce qui concerne la vallée de l'Oise, elle devrait être protégée par les reliefs boisés qui la bordent.

Depuis le canal du Nord, des perceptions sur le secteur de projet sont à attendre au regard de la topographie progressive et de la faible présence de masques boisés.

La vallée de l'Avre devrait être protégée par ses versants boisés. Toutefois, les plateaux proches sont hauts et offrent des vues lointaines et vers la zone de projet.

#### **MONUMENTS HISTORIQUES / PATRIMOINE LOCAL NON PROTÉGÉ / CIMETIÈRES MILITAIRES**

Le territoire présente quelques édifices classés et inscrits dans le périmètre proche du site ainsi que sur la moitié ouest de l'aire d'étude intermédiaire.

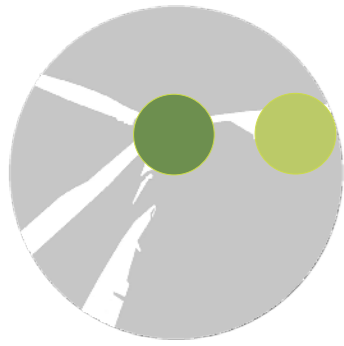
L'édifice le plus proche se trouve 500 m de l'entité ouest du projet et 1 km de l'entité est, il s'agit d'un blockhaus allemand sur le hameau de La Chavatte. Il s'agit de ruines qui se trouvent à l'écart du hameau mais qui sont peu identifiables dans le paysage où elles s'insèrent.

Un autre édifice se trouve à 900m de l'entité est et 1 km de l'entité ouest, il s'agit d'une croix classée aux abords de l'église de Fresnoy-lès-Roye. Cette croix se trouve au coeur du bourg mais une fenêtre non bâtie s'ouvre vers la zone ouest du projet. A noter que la croix est en grande partie détruite et qu'elle est peu identifiable depuis la rue Etevez.

Le pôle urbain de Roye compte deux édifices, l'un classé et l'autre inscrit, qui émergent de la silhouette urbaine et qui sont visibles depuis les axes routiers majeurs d'accès à Roye.

Les autres éléments patrimoniaux se trouvent à plus de 7 km et pour la majeure partie à plus de 10 km. Ces édifices sont autant implantés en vallées qu'en plateaux et sont pour la plupart des églises aux abords des vallées ou dans les fonds de vallée de la Sensée, de la Somme et de l'Ancre et dans un rayon de 13 km et plus.

Par ailleurs, le territoire fut le témoin des combats de la Grande Guerre et recèle donc de nombreux mémoriaux et cimetières militaires notamment aux abords des zones de projet ainsi qu'au nord et au sud du périmètre d'étude. Pour la plupart, ils sont implantés en plateaux (lieux privilégiés des champs de bataille), donc ouverts sur les zones du projet.



# Résumé non technique / Conclusion

Au delà des édifices on recense un certain nombre d'itinéraires de randonnée de rayonnement régional et local :

- le GR 123 suivant la vallée de l'Avre et rejoignant la vallée de l'Oise par les plateaux situés entre Roye et Montdidier,
- le GR 655 entre le canal de la Somme et la vallée de l'Oise, sur la frange est du territoire,
- le GRP Tour du Pays Noyonnais suivant la vallée de l'Oise.

A noter aussi une boucle vélo longeant la vallée de la Somme et le canal du Nord sur le secteur de Nesle. De manière plus éloignée, plusieurs boucles de promenades suivent la vallée de la Somme et ses belvédères au niveau de Péronne.

## Rapport à l'éolien :

La croix de Fresnoy-lès-Roye et les ruines du blockhaus de La Chavatte seront les plus en prise avec le projet notamment si l'entité ouest est développée. Depuis les axes routiers majeurs qui convergent vers Roye de larges perceptions s'ouvrent sur les zones de projet ce qui laisse présager des covisibilités potentielles avec les édifices de Roye. Les cimetières militaires les plus proches, et particulièrement celui d'Hattencourt devront faire l'objet d'une analyse d'impacts. Toutefois, il est à noter que les édifices et sites précités se trouvent déjà en prise avec un paysage éolien proche, hormis la croix de Fresnoy-lès-Roye.

Au travers du patrimoine des sites de mémoire : 6 cimetières militaires sont recensés dans le périmètre des 5 km autour des 2 zones de projet potentielles. Les plus proches sont le cimetière national français d'Hattencourt à 1.9 km au nord des 2 zones et le cimetière britannique de Fouquescourt à 2.6 km de la zone de projet ouest. Les autres sites de mémoire sont à plus de 4 km.

Pour l'ensemble, le projet ne se trouve pas directement orienté dans le sens de commémoration des sites. A noter toutefois que dans une vision dynamique, l'orientation du projet est proche du sens de commémoration pour le cimetière allemand d'Andechy situé à 4 km.

Au regard du contexte paysager dégagé des cimetières britanniques et français, des vues sur le projet sont à attendre depuis les sites d'Hattencourt, Fouquescourt, Bouchoir et Roye est. En ce qui concerne les cimetières allemands, ils montrent des écrins arborés permettant d'atténuer ou limiter les vues potentielles. A noter aussi que chacun des sites mentionnés est déjà en prise avec un contexte éolien existant et proche. En ce qui concerne le projet de classement des sites funéraires, aucun de ces 6 sites n'y est inscrit.

## URBANISME ET INFRASTRUCTURES

### INFRASTRUCTURES/URBANISME/HABITAT

Deux niveaux d'infrastructures se distinguent sur le territoire :

- les axes inter-régionaux avec les autoroutes A1 (longée par la LGV), et A29 qui traversent le territoire d'étude dans un axe nord-sud pour la première et dans un axe est-ouest pour la deuxième. Elles offrent de larges perceptions visuelles sur le plateau où se trouve les zones de projet et sur le paysage éolien existant.

- les départementales majeures qui forment un maillage convergeant vers les pôles urbains de Roye, St-Quentin et Amiens. Ces axes routiers principaux s'appuient à la fois sur la structure géographique du territoire en longeant les vallées et sur des structures historiques en donnant des axes en ligne droite franchissant vallées et plateaux (comme la D934-chaussée Brunehaut).

**Dans les axes principaux offrant de larges perceptions sur le site de projet on peut noter :**

#### DES AXES NORD-SUD

- l'A1/LGV Nord-Europe : un axe double traversant le territoire et passant à moins de 500m d'une des entités du projet.
- la D930, reliant les vallées de l'Avre et de l'Ingon en transitant par Roye.
- la D1017, ancien axe Lille Paris parallèle à l'A1

#### DES AXES EST-OUEST

- l'A29 qui passe à plus de 10 km au nord du site.
- la D934, voie historique passant à 1.5 km au sud du site.

Le reste du réseau est composé d'un maillage de routes départementales de desserte intercommunale ou communale situées en vallées et en plateaux.

### URBANISME/HABITAT

Le pôle urbain majeur du territoire, Roye (6400 hab), se trouve à 1.5 km de l'entité est du projet et à 3 km de l'entité ouest. Il est à la fois positionné en vallée et en plateau et se trouve au même niveau altimétrique que les zones du projet. Les autres petits pôles, comme Montdidier, Moreuil, Ham, se trouvent à plus de 15 km du projet. Le projet s'inscrit donc dans un paysage rural principalement occupé par des petits bourgs et hameaux implantés en plateaux dans le périmètre proche du site et principalement en vallées au-delà des 10 km.

Les bourgs de plateaux présentent pour la plupart des ceintures arborées de protection, identitaires du territoire.

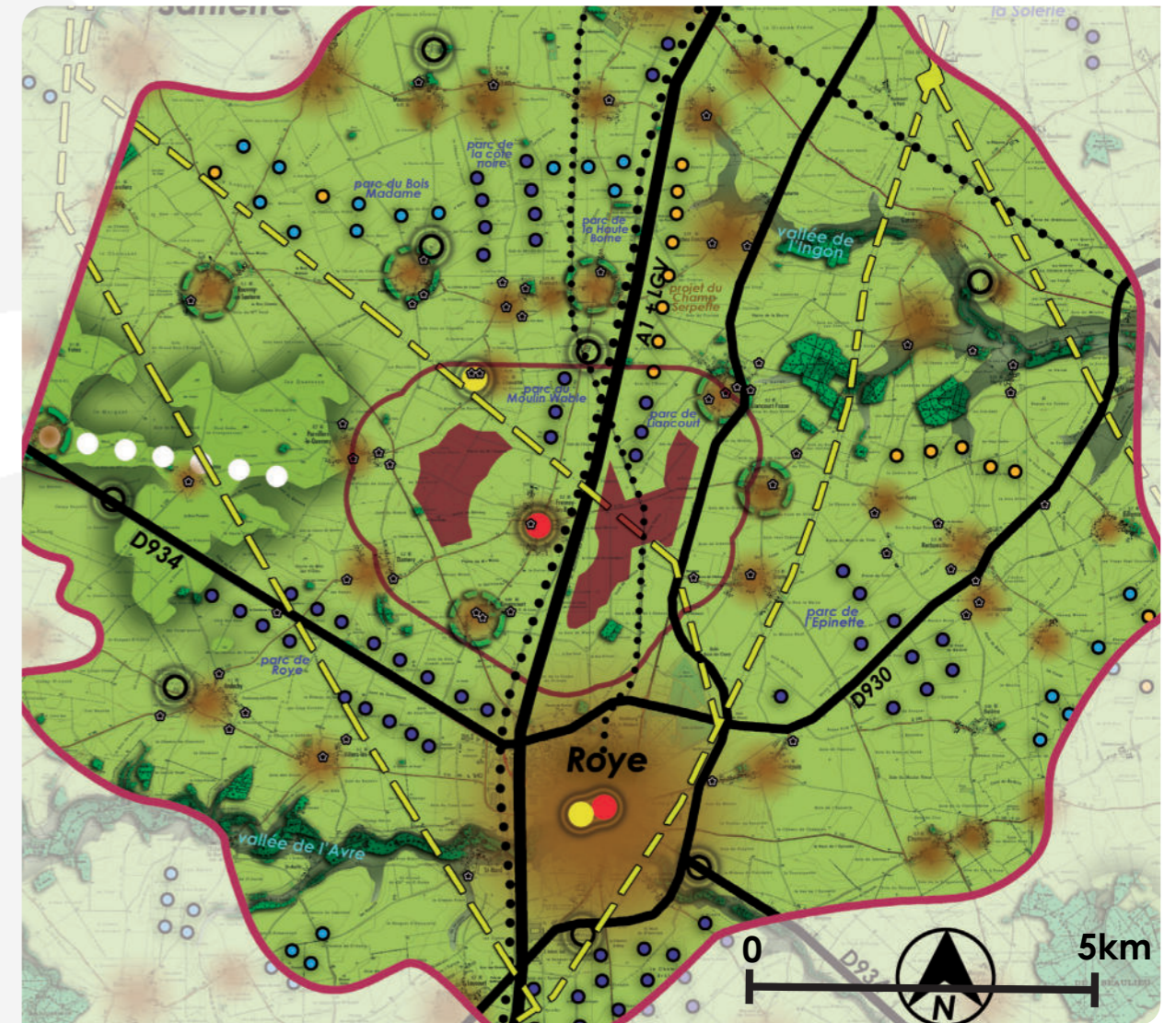
## Rapport à l'éolien :

Pour les bourgs situés en vallée, les perceptions sont limitées grâce à la distance au projet et par les versants boisés qui les accompagnent.

Pour les bourgs situés en plateaux, les vues seront plus nombreuses, malgré la présence de ceintures arborées sur leur périphérie.

De nombreux dégagements visuels sont à prévoir depuis les axes routiers situés en plateaux. Au regard du nombre de parcs existants et accordés, l'étude des impacts devra particulièrement considérer les risques de saturation ou d'enfermement des bourgs, notamment dans un rayon de 5 km autour du projet.

carte : Descriptif du site d'implantation



# Résumé non technique / Conclusion



## DESCRIPTIF DU SITE D'IMPLANTATION

### Paysage et occupation du sol :

Le site de projet se trouve sur un plateau agricole ouvert et homogène (peu de modulations topographiques hormis à l'ouest de Parvillers-le-Quesnoy). Une légère ligne de crête marque cet effet de bombement et offre donc un point de vue privilégié vers le site de projet.

Le périmètre proche du projet ne présente pas de massif boisé d'importance. Les quelques patches boisés présents sont pour la plupart associés aux amorces des vallées de l'Avre et de l'Ingon au sud-ouest et au nord-est. Le paysage ne présente pas de trame bocagère significative, mais quelques villages montrent une ceinture arborée pouvant amoindrir les vues sur le projet. Il est à noter tout de même que les villages les plus en prise ne présentent pas une ceinture arborée suffisante pour jouer cet effet de filtre visuel.

On peut noter aussi la présence d'alignements structurants accompagnant principalement la chaussée Brunehaut (D934) sur la séquence à l'ouest de Roye.

### Cônes de vues et perspectives :

L'ensemble des axes routiers majeurs du périmètre proche offre de larges dégagements visuels sur les plateaux agricoles où le projet se trouvera.

Le territoire compte de nombreux cimetières militaires et mémoriaux dont certains ponctuent les plateaux à l'écart des bourgs et offrent de larges dégagements visuels vers les zones de projet.

### Éléments de repère visuel :

Ils sont principalement composés par l'éolien et les infrastructures, ainsi que quelques clochers émergeant des silhouettes des bourgs et quelques châteaux d'eau particuliers.

Le périmètre proche présente un paysage marqué par l'éolien (53 machines existantes ou autorisées et 9 machines déposées). Les deux entités du périmètre de projet se trouvent au cœur de ce pôle existant. Les vallées et contre-vallées sont peu identifiables dans le périmètre proche du fait qu'il s'agisse principalement d'amorces peu profondes. Toutefois, les cordons qui les accompagnent sont lisibles.

Les alignements d'arbres bordant la séquence ouest de la D934 forment un point de repère au sein de ce vaste plateau qui est d'ailleurs renforcé par le parc de Roye.

Les caténaires de la ligne TGV ainsi que les lignes électriques au cœur du site et à l'est génèrent des points repères lisibles.

### Patrimoine :

4 édifices faisant l'objet d'une protection au titre des Monuments Historiques sont dans le périmètre rapproché des zones de projet. Le plus en prise avec la zone de projet est le blockhaus allemand de La Chavatte à 0.5 et 1 km de la zone ouest. Dans les autres édifices protégés très proches, il y a aussi une croix classée aux abords de l'église de Fresnoy-lès-Roye dont il ne reste que des vestiges (pied de la croix et socle). A noter aussi la présence d'éléments de patrimoine de niveau local non protégé. Il s'agit principalement de calvaires/croix/oratoires, de chapelles, de quelques châteaux et de clochers repères. Les éléments les plus en prise avec les zones de projet sont les chapelles de Goyencourt et Parvillers-le-Quesnoy, les clochers de ces mêmes communes ainsi que ceux de Fresnoy-lès-Roye et Damery (repérables par leur différence architecturale).

Le territoire est aussi fortement marqué par la présence de cimetières militaires liés à la première guerre. Le plus proche est celui d'Hattencourt au niveau du parc éolien du Moulin Wable.

### Habitat :

Les bourgs présentent une densité importante sur le plateau et notamment autour des deux entités de la zone de projet. A proximité du site d'implantation, les interdistances entre les villages sont variables (de 1.5 à 3 km).

Certains de ces bourgs sont entourés d'une ceinture arborée pouvant limiter la perception visuelle vers les plateaux. Toutefois, il sera nécessaire de vérifier cette hypothèse ultérieurement par une étude approfondie, et ce, notamment depuis les communes de Fresnoy-lès-Roye, Goyencourt, Parvillers-le-Quesnoy et Damery pour l'entité ouest ; et de Liancourt-Fosse, Crémery et Gruny pour l'entité est.

### Infrastructures :

Le réseau routier présente à la fois des axes majeurs inter-régionaux et des voies de desserte locales qui offrent de larges ouvertures visuelles sur les plateaux et sur les parcs éoliens existants.

### Randonnées et tourisme :

Sans objet dans le périmètre rapproché.

## SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

### Patrimoine et paysages majeurs

*Il ressort que la plupart des éléments de patrimoine et de paysage majeurs portent peu d'enjeu au regard de la zone de projet Sucrierie. Seuls deux secteurs portent des enjeux moyens à forts. Il s'agit de la vallée de l'Ingon qui peut présenter des rapports d'échelle défavorables avec l'éolien et le secteur autour de la voie romaine (D934) et de la vallée de l'Avre amont. Tous deux se trouvent à plus de 5 km du projet et le secteur de la voie est en prise avec la zone d'implantation du projet.*

*Quelques belvédères sont aussi à prendre en compte (Noyon et secteur du souvenir en enjeu moyen). Toutefois, ils se trouvent à plus de 10 km ce qui n'évite pas une visibilité potentielle du projet mais en limite sa prégnance.*

### Monuments historiques et patrimoine local non protégé

Il en résulte, au regard des monuments historiques, que les éléments devant faire l'objet d'analyse particulières sont :

#### **Dans le rayon de 5 km autour du projet :**

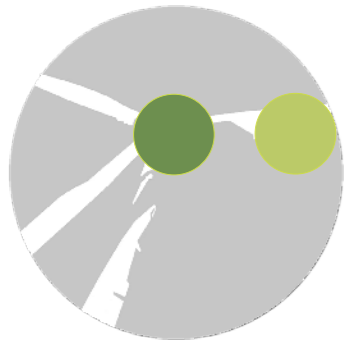
- les vestiges de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye
- les ruines du blockhaus de La Chavatte
- l'église de Roye

#### **Dans le rayon de 5 à 10 km autour du projet :**

- le domaine de Tilloloy

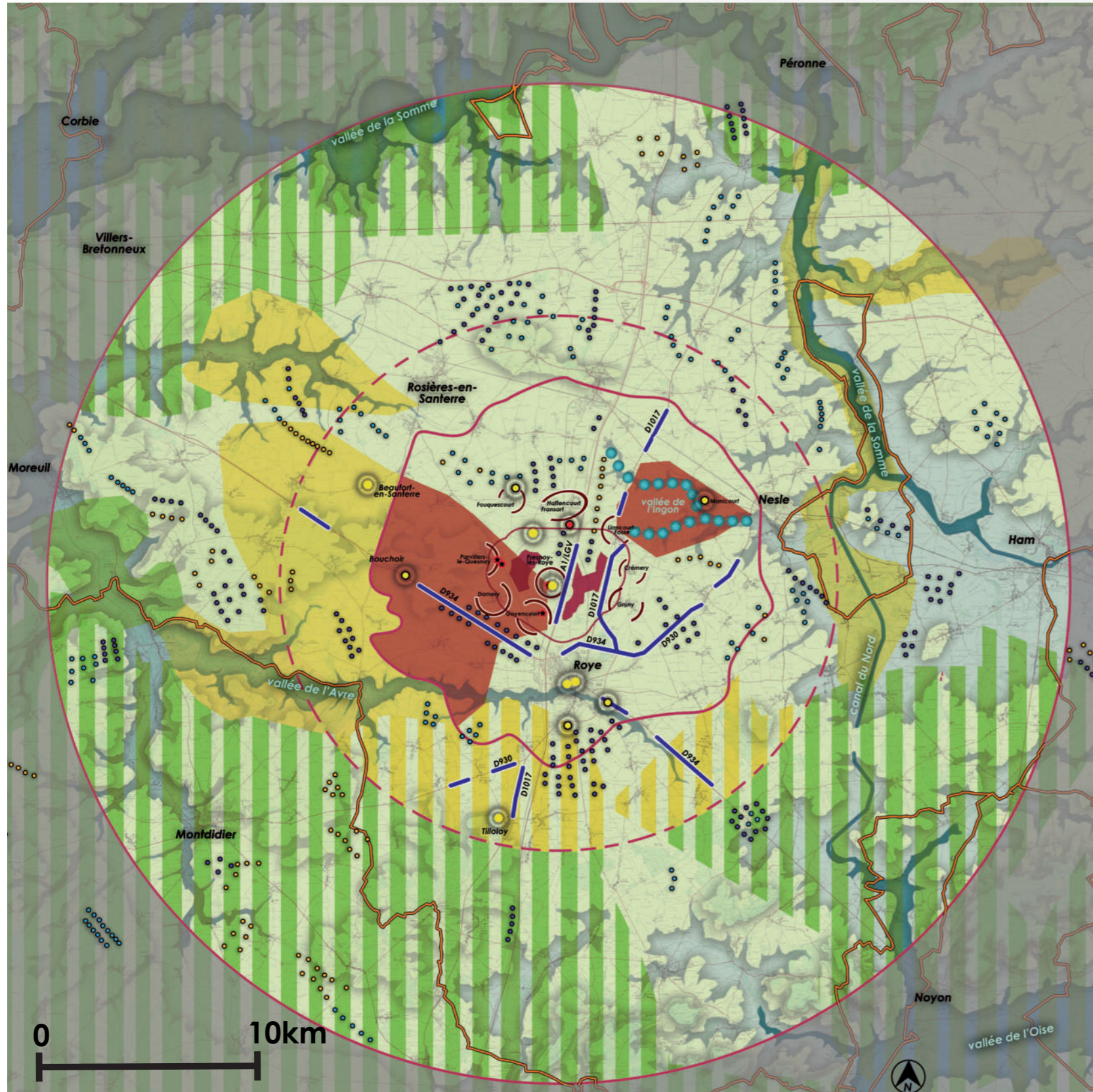
#### **Dans le rayon de 10 à 15 km autour du projet :**

Pas d'édifice à enjeux majeurs au-delà de 10 km



# Résumé non technique / Conclusion

carte : Synthèse de l'état initial



Rayons de 5/10/15 et 20 km autour de la zone de projet

Zones d'implantation du projet

## Contexte éolien

Eoliennes existantes et autorisées

Eoliennes en cours d'instruction

## Sites et paysages majeurs (UNESCO, paysages remarquables et emblématiques, sites classés et inscrits, ZPPAUP/AVAP/Secteurs sauvegardés)

Enjeu fort

Enjeu moyen

Enjeu faible

Rapports d'échelles sensibles à l'éolien

Zones défavorables à l'implantation d'éoliennes au niveau des belvédères emblématiques

## Patrimoine militaire

Enjeu fort

Enjeu moyen

## Monuments historiques

Enjeu fort

Enjeu moyen

## Patrimoine local non protégé

Eléments de patrimoine local non protégé présentant un enjeu de sensibilité vis-à-vis du projet

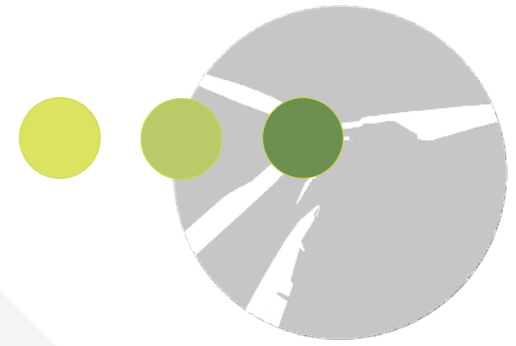
## Tourisme / Déplacements

Grands itinéraires de randonnées du territoire (GR et GRP) offrant des vues potentielles sur la zone de projet

Infrastructures majeures et historiques du territoire offrant de larges vues vers la zone de projet

## Habitat

Bourgs en prise directe avec les zones de projet et avec le contexte éolien existant proche / risque de phénomènes d'encercllement voire de saturation par l'éolien



## STRATÉGIE DE PROJET PROPOSÉE

Les modalités d'implantation d'un point de vue paysager doivent s'appuyer ici sur trois critères :

- l'un physique et géomorphologique,
- l'autre lié aux parcs éoliens existants et accordés sur le territoire,
- et enfin un dernier lié aux éléments anthropiques/historiques structurants.

**Les deux premiers critères montrent sur le territoire une diversité de postures possibles :** Le site se trouve sur le bas plateau du Santerre qui de par sa dimension et l'éloignement des vallées montre peu de ligne de force sur lesquelles s'appuyer. De ce fait, les modalités d'implantation sont variées au sein des parcs existants et accordés (ligne, grappe allongée, groupée et implantation lâche).

Dans l'aire d'étude du projet on trouve des formations en ligne, double lignes dans des orientations majoritairement nord sud (hormis le parc Roye implanté dans un est-ouest) et des implantations en grappe.

Les parcs les plus proches des zones de projet sont implantés en ligne le long des infrastructures majeures.

**Le troisième critère, représenté ici par le maillage d'infrastructures majeures traversant le territoire (A1+LGV, D1017, RD930, RD934) et qui sont les axes de perception de l'éolien sur le territoire.** Trois de ces axes passent à moins de 2 km du site et dans des orientations différentes. Les zones éligibles du secteur de projet (après retrait des distances aux habitations et voiries) se présentent sous la forme de deux entités allongées dans une orientation nord-sud.

**Au regard des 3 critères énoncés et des enjeux qui en découlent, une implantation linéaire et dans un axe nord-sud semble la plus adaptée. Ce choix s'appuie sur les modes d'implantations des parcs les plus proches, les infrastructures présentent de part et d'autre des zones de projet et sur la forme des zones éligibles.**

Au regard de ces éléments et du contexte éolien existant, trois stratégies paysagères ont été proposées :

- Stratégie 1 : Une implantation en ligne dans la continuité des parcs existants et projetés telle une extension cohérente et exploitant les 2 zones.
- Stratégie 2 : Une implantation en grappe allongée en n'exploitant que l'entité ouest et en continuité du parc du Moulin Wable.
- Stratégie 3 : Une implantation en ligne simple ou double sur l'entité est en continuité avec le parc de Liancourt et le projet du Champ Serpette au nord.

En croisant les stratégies paysagères proposées avec les contraintes et servitudes des zones envisagées, ainsi que les communes réellement engagées dans le projet, la société Enertrag s'est basée sur la stratégie 1 qui exploite les 2 zones potentielles pour étudier différentes variantes d'implantation.

Au regard des 4 variantes analysées présentant beaucoup de similarité en termes de perception et d'impact, le scénario 3 ressort comme le moins adapté car il génère des effets de mitage locaux nuisant à la lisibilité du projet. En ce qui concerne les autres variantes, elles présentent les mêmes niveaux de perception et d'impact. Toutefois, la densité proposée dans la variante 1 montre une meilleure lisibilité et cohérence que les variantes 2 et 4 et optimise par ailleurs la productivité du parc.

Au regard du contexte éolien pré-existant et projeté montrant des hauteurs d'éoliennes différentes, les points de vue utilisés pour les photomontages ont fait l'objet d'une analyse avec des variantes de hauteur d'éoliennes (180m, 200m et 230m en bout de pale).

Il en résulte que la variante à 230m est peu compatible avec les éléments paysagers et bâtis dans l'environnement proche du projet et pour les bourgs en prise directe avec le projet. De plus, la proportion mât/rotor est peu harmonieuse ce qui donne l'impression d'éoliennes « girafe ». Les variantes à 180m et 200m montrent des échelles en adéquation avec le contexte éolien existant et les structures paysagères lisibles. Leur proportion montre aussi une silhouette plus harmonieuse par rapport au gabarit de 230m. Par conséquent, les points de vue analysés ne montrent pas de contre indication à mettre en place des éoliennes de 200m (hauteur bout de pale).

## IMPACTS PAYSAGERS :

### PERCEPTIONS LOINTAINES

La ZIV réalisée (visibilité bout de pale) permet d'observer que le parc sera perceptible depuis une large partie des plateaux dans le rayon de 5 km et de manière plus lointaine sur les 2/3 nord du périmètre d'étude. Cette large perception est due à la faible présence de massifs boisés d'intérêt au sein des plateaux.

Les effets de reliefs marqués par les versants des vallées accompagnés de chapelets de petits massifs boisés permettent de limiter fortement les perceptions depuis les 2 vallées principales se trouvant sur les franges nord-est pour la Somme, et sud/sud-ouest pour l'Avre. On peut voir que la frange sud du périmètre d'étude est quant à elle peu impactée par le projet grâce à la présence des massifs boisés amorçant la forêt de Compiègne.

Depuis les axes routiers majeurs se trouvant dans le bassin visuel du projet (A1, D1017, D934), de larges perceptions s'opéreront et de manière lointaine. On peut tout de même noter que la voie historique de la D934 est accompagnée d'arbres et de talus ponctuels permettant de réduire les temps de perception dans la pratique de la route.

La présence d'un maillage serré de bourgs au sein du plateau génère des effets de filtres ponctuels successifs permettant de limiter les perceptions depuis le réseau de dessertes locales hormis dans l'environnement immédiat (voir carte des perceptions proches dans les pages suivantes).

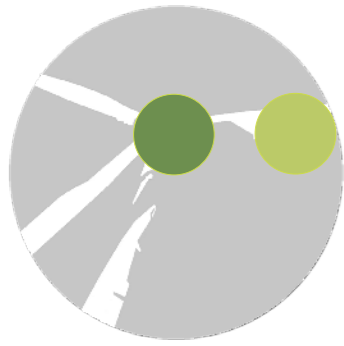
De nombreux parcs existants, accordés et quelques projets se trouvent dans le même bassin visuel du projet Sucrierie. Des phénomènes de covisibilités entre parcs sont donc à attendre et laissent présager des phénomènes d'enfermement et de densification.

**Au regard des éléments identifiés comme sensibles dans la synthèse de l'état initial on peut noter que :**

- Les deux paysages remarquables les plus proches du secteur rural de la D934/vallée de l'Avre et de la vallée de l'Ingon sont en grande partie en zone de visibilité. Seule la vallée de l'Avre est protégée. Toutefois, la présence de nombreux bourgs sur le plateau devrait former des filtres visuels. En ce qui concerne la vallée de l'Ingon, on peut noter qu'elle est déjà en prise avec l'éolien (Parc du Santerre en avant-plan du projet).

- En ce qui concerne le patrimoine bâti (Monuments historiques et patrimoine local) : l'ensemble des édifices identifiés comme sensible dans le rayon de 10 km est en zone de visibilité. Les éléments les plus en prise avec le projet sont le cimetière militaire d'Hattencourt, le blockhaus de La Chavatte, les vestiges de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye ainsi que les édifices émergeant de Roye visibles de la D934 (séquence est). A noter que ces édifices sont déjà en prise avec l'éolien.

- Au regard des zones de vigilance des belvédères emblématiques, on peut noter que le secteur en amont de Noyon montre des zones ponctuelles de perceptions. En revanche, pour les secteurs en amont de Montdidier, le secteur est-amiénois et la vallée de la Somme, les zones de perceptions se montrent plus larges.



# Résumé non technique / Conclusions

## PERCEPTIONS PROCHES

En perception proche, les constats sont les mêmes qu'en perception lointaine avec une large visibilité du projet. Toutefois on peut noter que le périmètre proche compte un certain nombre de bourgs positionnés en périphérie du projet. La présence de ces bourgs permet de générer des filtres visuels limitant la perception des éoliennes depuis les secteurs situés en arrière de cette première couronne de bourgs. Ces filtres générés par le bâti sont aussi majoritairement accompagnés ou confortés par des ceintures arborées plus ou moins continues en périphérie des bourgs ainsi que le long de l'A1 entre les deux zones du projet.

Le contexte éolien périphérique joue aussi un rôle barrière qui n'efface pas la présence du projet mais en limite son identification au sein des mâts existants.

En frange sud du périmètre rapproché, la vallée de l'Avre est en zone de non visibilité et les filtres bâtis de la ville permettent d'atténuer fortement la perception du projet. Toutefois, les franges nord de la ville auront un impact certain du projet.

24 bourgs et hameaux se trouvent dans le périmètre proche des 5 km avec une première couronne composée des communes de Roye, Goyencourt, Damery, Parvillers-le-Quesnoy, La Chavatte, Fresnoy-lès-Roye, Liancourt-Fosse, Crémercy et Gruny en prise directe avec le projet. Pour ces communes les centres-bourgs sont majoritairement protégés mais les sorties de villages tournées vers le projet offrent une large perception sur les deux entités du projet. Seule la commune de Fresnoy-lès-Roye, de par sa position centrale, n'a pas de perception simultanée des deux entités.

Par l'effet de barrière de l'A1, les bourgs à l'est sont impactés principalement par les 3 éoliennes de la ligne est et les bourgs à l'ouest sont impactés par la grappe ouest.

Les autres communes situées en arrière-plan sont en partie protégées par les ceintures arborées et bocagères qui les entourent et par les filtres bâtis de la première couronne de bourgs.

En ce qui concerne les paysages remarquables, le projet s'inscrit en partie dans les paysages ruraux autour de la D934 qui s'attache à la qualité architecturale préservée des bourgs. En ce qui concerne la vallée de l'Ingon, le fond de vallon est protégé mais des perceptions s'opèreront sur les versants (faible amplitude altimétrique avec la zone de projet).

Depuis les axes majeurs convergeant vers Roye, les perceptions seront larges. Seules l'A1 et la D934 (séquence ouest) présentent des filtres arborés ponctuels.

En ce qui concerne les édifices MH et sites de mémoire proches, le cimetière militaire d'Hattencourt, le blockhaus de La Chavatte et la croix de Fresnoy-lès-Roye sont les plus impactés ainsi que la chapelle de Parvillers-le-Quesnoy, patrimoine local identifié dans l'état initial.

## ETUDE D'ENCERCLEMENT

L'analyse, réalisée sur base du protocole de la DREAL Centre, montre que **seule 1 commune voit son angle de respiration atteindre un niveau d'encerclement avéré après son intégration. Il s'agit de la commune de Fresnoy-lès-Roye qui se trouve au coeur du pôle éolien dense.**

En conclusion et au regard de cette analyse («théorique»), le projet Sucrierie génère très peu d'impacts supplémentaires sur les effets d'encerclement constatés avant-projet.








En effet, pour toutes les autres communes, le projet de Sucrierie occupe systématiquement un angle déjà impacté par un parc existant ou accordé.

Toutefois, on peut noter que pour les communes les plus proches, le projet génère une avancée et une plus forte prégnance du paysage éolien par rapport au contexte existant.

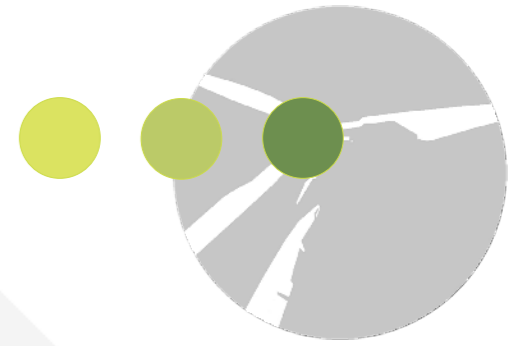
Au regard de ces conclusions il est proposé de réaliser 1 zoom visant à analyser plus finement les perceptions depuis le bourg de **Fresnoy-lès-Roye**.

**Le zoom sur Fresnoy-lès-Roye** montre que les rues du bourg orientées nord-sud n'ont pas de vues sur le projet du fait d'une présence bâtie des côtés des voies. Seules quelques fenêtres opèrent au niveau du cimetière et de l'église sur la zone ouest et depuis une séquence de la D132 au niveau de l'ensemble de hangars vers la zone est. L'épaisseur du bourg étant faible, l'ensemble des rues orientées ouest-est offrent des cadrages visuelles sur au moins 1 éolienne des 2 poches du projet. Toutefois, la présence de talus plantés le long de la voie ferrée et de l'autoroute atténuent les vues sur la zone est. La nature plane et très ouverte du plateau donne de larges vues sur le projet depuis les voies communales desservant les bourgs. **En conclusion, l'effet d'encerclement avéré est atténué pour la plupart des habitants de la commune. Toutefois, des vues s'opèrent depuis les pôles de vie principaux de la commune.**



	<b>Boisements existants</b>		<b>Voies/rues sans perception du projet</b>
	<b>Maillage bocager arboré présent sur les franges des bourgs</b>		<b>Présence de talus limitant ou évitant la perception du projet</b>
	<b>Voies/rues avec perception totale ou partielle du projet</b>		<b>Cadrages visuels ponctuels ou ouvertures visuelles soudaines sur le projet</b>
	<b>Voies/rues avec des perceptions ponctuelles ou intermittentes du projet</b>		

# Résumé non technique / Conclusion



## CONCLUSION

D'une manière générale le projet Sucrierie est visible de loin comme le montre la ZIV et les photomontages réalisés au-delà de 15 km. Hormis les secteurs de vallées, l'ensemble des photomontages montrent que le projet est majoritairement visible du fait qu'il s'inscrit dans un plateau très ouvert offrant ponctuellement des effets de bombements qui donnent des points de vue plus lointains. Le projet est donc lisible depuis la majeure partie de l'aire d'étude. Toutefois, il s'inscrit dans un paysage déjà imprégné d'éoliennes et en cours de densification. Au regard de ce contexte éolien pré-existant et en devenir, les photomontages montrent que la prégnance la plus forte du projet agit principalement dans le rayon de 5 km et de manière plus notable depuis les secteurs de Parvillers-le-Quesnoy, Goyencourt et Damery encore peu empreint d'éolien. Ce contexte éolien pré-existant ainsi que les projets déposés à proximité du projet Sucrierie génère un autre type d'impact, qui est celui des phénomènes de densification par l'éolien (effet d'étalement, de superposition et de multiplication des éoliennes). Une grande partie des photomontages montrent des amorces de phénomènes de densification voire une densification avérée depuis les secteurs est, sud-ouest et nord. Ces phénomènes se voient renforcés si l'on tient compte du cumul du projet Sucrierie et du projet déposé à proximité (Champ Serpette).

### **AU REGARD DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES :**

#### **Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :**

- Le site le plus proche est le chemin Estelle (Chemins de St-Jacques de Compostelle) qui passe, au plus proche, à environ 20 km du projet. La ZIV montre que la perception porte jusqu'à cette distance sur la frange est de l'aire d'étude. Il n'est donc pas exclu que les usagers du chemin soient impactés par le projet. Toutefois, le paysage entre ce dernier et le site est déjà occupé par des parcs éoliens denses donc plus prégnants par rapport au projet Sucrierie qui apparaît petit en arrière-plan. De plus, le chemin en lui-même ne fait l'objet de protection, seuls quelques édifices sur le parcours le sont (pas d'édifices concernés sur le périmètre d'étude).
- En ce qui concerne le projet de classement à l'UNESCO des sites funéraires de la première guerre, un site est susceptible d'être impacté de par son ouverture visuelle et au regard de la ZIV. Il s'agit du cimetière de Fouillois associé au mémorial de Villers-Bretonneux à 25 km au nord-ouest du projet. La ZIV et le photomontage n°39 montrent que le projet est visible. Toutefois, son impact reste faible de par sa distance au site et la présence d'un contexte éolien dense en avant-plan (parcs de Grande Sole et Bois Madame).

#### **Sites classés/ inscrits (hors sites de mémoire analysés précédemment) :**

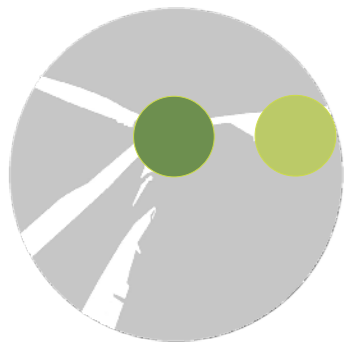
- Deux sites inscrits montrent un impact potentiel du projet Sucrierie. Il s'agit du Saule de Moyencourt à 12.5km à l'est et le bourg de Suzanne au niveau de la vallée de la Somme à 23 km au nord. La ZIV ainsi que des photomontages réalisés sur ses secteurs montrent que le projet est visible. Toutefois, son impact reste faible de par sa distance aux sites et la présence d'un contexte éolien dense en avant-plan (parcs de Bois Briffaut et de la Côte Noire pour Suzanne et le parc de l'Épinette pour Moyencourt).

#### **Paysages remarquables / belvédères emblématiques :**

- Les secteurs les plus proches sont les vallées de la Luce au nord-ouest, de l'Ingon au nord-est et de l'Avre au sud, ainsi que les paysages et bourgs autour de la voie romaine (D934). Le projet s'inscrit dans le périmètre de ce dernier et génère un impact fort pour les communes proches du projet (Parvillers-le-Quesnoy, Damery et Goyencourt), et un impact modéré pour le reste du périmètre compte tenu d'un contexte éolien pré-existant ou en devenir passant le projet Sucrierie en arrière-plan.
- Les périmètres de vigilance des cônes de vue de Noyon et du secteur du Souvenir de l'est amiénois s'inscrivent dans le périmètre des 15 km autour du projet. La ZIV et les photomontages réalisés sur des secteurs proches montrent que le projet est potentiellement visible mais son niveau d'impact reste faible le projet est peu identifiable au sein du contexte éolien pré-existant en avant-plan.
- Pas d'impact sur les secteurs sauvegardés et autres éléments d'intérêt relevés.



PM44 : D930 AU SUD-OUEST DE MONTDIDIER



# Résumé non technique / Conclusion

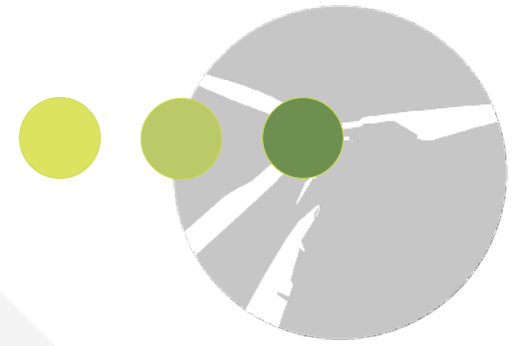
## Monuments Historiques / patrimoine local non protégé / sites de mémoire proches :

- Les édifices les plus impactés sont les ruines du blockhaus de La Chavatte et les vestiges de la croix classée de Fresnoy-lès-Roye qui sont en prise directe avec la zone ouest du projet. A noter que la croix est en grande partie détruite et qu'elle est peu identifiable depuis la rue Etevez.
- D'autres édifices classés et inscrits sont impactés par le projet. Il s'agit des églises de Roye, Beaufort-en-Santerre et Vauvillers ainsi que le domaine de Tilloloy. L'impact est considéré comme modéré à faible du fait qu'il y ait covisibilité directe mais sans effet de surplomb et que ces sites sont déjà en prise avec un contexte éolien en avant-plan du projet.
- A noter que des interactions s'opèrent avec la majeure partie des MH situés dans le rayon des 15 km autour du projet. Toutefois, chacun de ces sites est déjà en prise avec un contexte éolien proche.
- Pour le patrimoine local non protégé, l'élément le plus impacté est la chapelle de Parvillers-le-Quesnoy car la zone ouest du projet apparaît en arrière-plan dans l'axe de sortie du bourg. D'autres covisibilités s'opèrent avec les différents clochers repères du secteur proche mais il n'est pas constaté d'effet de surplomb préjudiciable.
- En ce qui concerne les cimetières militaires, les 3 sites les plus impactés par le projet sont le cimetière d'Hattencourt au nord, le cimetière de Roiglise au sud-est de Roye et le cimetière Manitoba de Caix au nord-ouest. Toutefois, chacun de ces sites est déjà en prise avec un contexte éolien en avant-plan du projet Sucrierie. Les autres cimetières étudiés dans l'aire rapprochée ne montrent pas de sensibilité au projet (parcs éoliens existants en interface ou présence de filtres boisés).





# Résumé non technique / Conclusion



## AU REGARD DES HABITANTS (PAYSAGE DU QUOTIDIEN / PHÉNOMÈNES D'ENCERCLEMENT)

La ZIV, les photomontages et les études d'encerclement montrent un impact fort à modéré pour les bourgs en prise directe avec les 2 zones du projet (Fresnoy-lès-Roye, Liancourt-Fosse, Parvillers-le-Quesnoy, Damery, Goyencourt et Gruny). Les zooms réalisés sur les bourgs estimés les plus sensibles montrent que les coeurs de bourg et les rues principales sont impactés de manière plus intermittentes et partielles, comme on peut le voir sur les photomontages supplémentaires. Toutefois, pour les habitants des franges périphériques, l'impact du projet reste fort du fait d'un rapprochement de l'éolien jusqu'alors éloigné et d'une faible présence de ceintures bocagères et arborées autour des bourgs. La barrière visuelle formée par l'autoroute A1 et la LGV permet d'atténuer la perception de l'entière du projet et notamment pour les communes situées sur les franges est et ouest des zones de projet. Au-delà de cette première couronne de communes ceinturant les deux zones du projet, la plupart des bourgs du périmètre rapproché est déjà en prise avec un contexte éolien proche, hormis pour les communes situées à l'ouest (Rouvroy-en-Santerre, Beaufort-en-Santerre et Warvillers) pour lesquelles le projet génère un rapprochement de l'éolien dans leur paysage du quotidien.

Le pôle urbain de Roye voit son paysage éolien se renforcer sur toutes ses franges et le projet Sucrierie vient renforcer cette présence éolienne sur sa fenêtre nord en s'implantant en avant-plan du parc du Moulin Wable.

La plupart des axes majeurs de traversée et de découverte du territoire convergent vers Roye. Depuis ces axes, de larges vues s'opèrent sur le paysage éolien du secteur et sur le plateau où se trouve le projet.

Le plus proche est l'axe de l'A1/LGV qui passe entre les 2 zones du projet. La présence de talus plus ou moins végétalisés permet d'atténuer la perception du projet par intermittence. A noter aussi la séquence de la D1017 longeant la zone est du projet pour laquelle le projet marque le premier plan.

La présence de nombreux villages et hameaux dans le périmètre rapproché implique de nombreuses voies de desserte inter-villages. La plupart des voies ne présentent pas de filtres arborés ou de talus. Les vues sur le projet et le paysage éolien pré-existant sont donc larges et multidirectionnelles.

Pour les autres axes majeurs et historiques comme la D934 et la D930, le projet est largement perceptible. Toutefois, ces axes sont déjà en prise avec un paysage éolien en avant-plan du projet.

Les itinéraires majeurs de randonnée les plus proches suivent principalement la vallée de la Somme amont et le canal du Nord, ainsi que la vallée de l'Avre. Ces itinéraires offrent des vues intermittentes ou lointaines sur le projet et sur le paysage éolien en présence.

## AU REGARD DES PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION ET DES IMPACTS CUMULÉS

Les photomontages réalisés et les éléments de synthèse ci-avant montrent d'une part que le projet est largement visible et qu'il participe ponctuellement aux effets d'encerclement déjà constatés avant-projet sur les communes les plus proches. Au regard du contexte éolien pré-existant, des covisibilités sont évidentes avec les parcs éoliens existants ainsi qu'avec des éléments de patrimoine de rayonnement locaux et régionaux.

De par la nature ouverte des paysages de plateaux du Santerre, de nombreux photomontages présentent des phénomènes de densification en cours ou avérés par une large présence d'éoliennes sur l'ensemble des points de vue et sur différents plans de perception. Depuis certains secteurs, ces phénomènes se voient renforcer par le cumul du projet Sucrierie et des autres projets déposés à proximité (Champ Serpette et Le Quesnel).

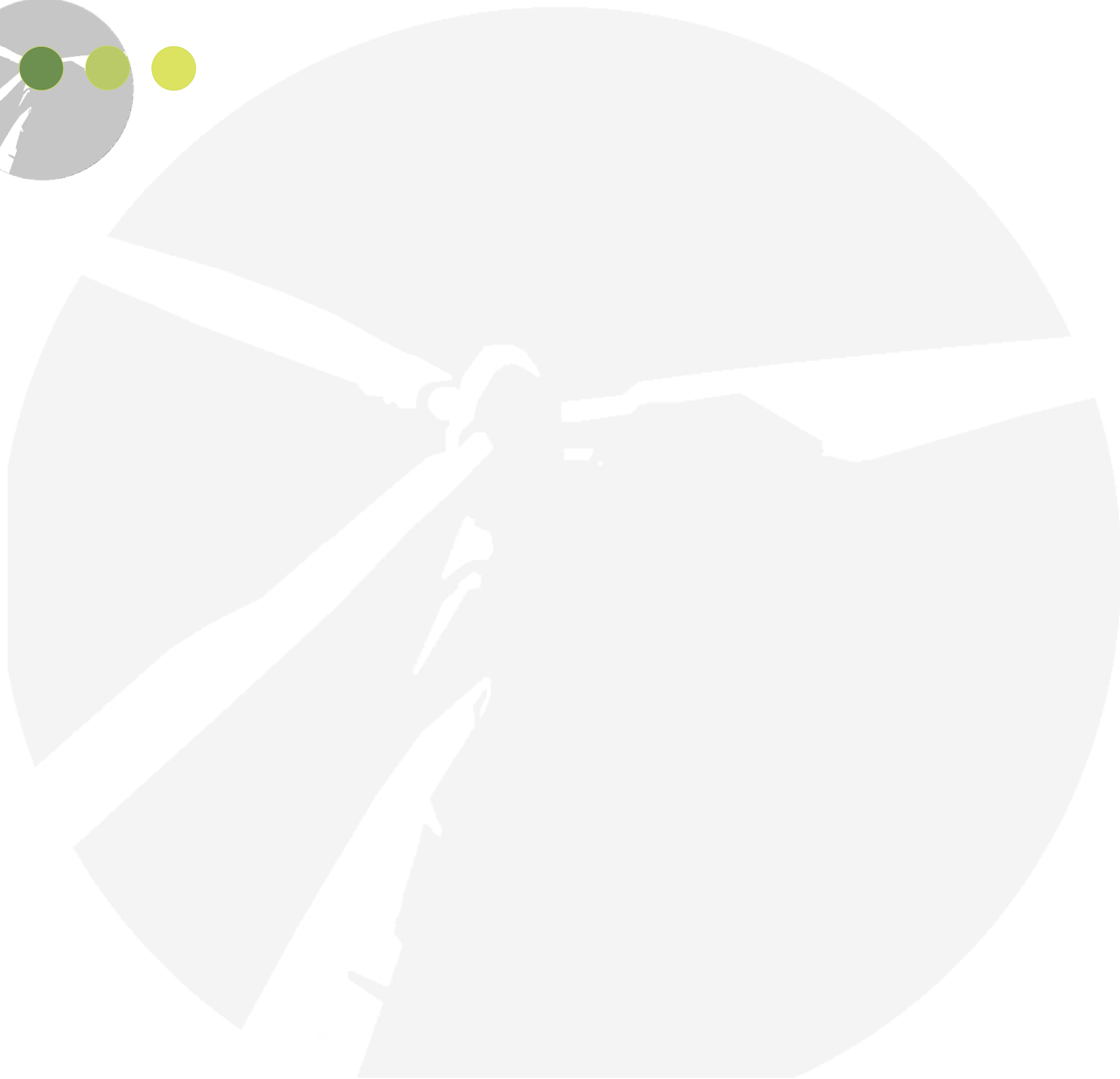
L'implantation du projet dans une petite respiration paysagère et le contexte éolien existant forme un barreau éolien qui génère un effet d'étalement notable de l'éolien de part et d'autre de l'A1 au nord de Roye sur environ 7 km. Toutefois, on peut noter que les paysages en présence dans le périmètre rapproché montre une attractivité et une qualité moindre que les paysages plus au nord de la vallée de la Somme, ou la vallée de l'Avre et le secteur de Montdidier au sud-ouest où le secteur de Noyon.

Les études d'encerclement montrent que le projet Sucrierie a finalement un impact supplémentaire très faible puisque seule la commune de Fresnoy-lès-Roye voit son angle maximal de respiration se réduire par sa prise en compte.

Cette synthèse montre un contexte éolien dense dans un paysage ouvert et homogène, du moins dans le périmètre rapproché du projet, et qui se voit renforcé par l'arrivée de ce dernier. Cette densité montre que les deux composantes humaines et patrimoniales sont déjà impactées par l'éolien de manière large et que l'impact supplémentaire du projet se joue principalement à un niveau local sur les communes en prise directe avec le projet et de manière plus notable pour les communes autour de la zone ouest.



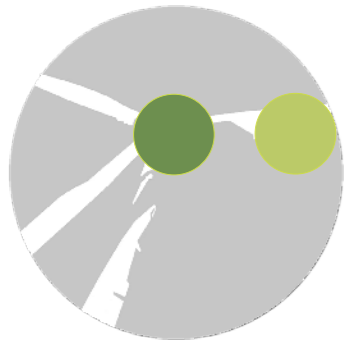
PM 14 : D161 AU SUD DE ROUVROY-EN-SANTERRE





## A / DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE





## ● Définition des aires d'étude

La visibilité d'un parc éolien varie selon les distances de perceptions et la nature des paysages où le projet s'inscrit :

**Le guide des études d'impacts (MEEM déc.2016) détermine trois niveaux de périmètre :**

- **L'aire d'étude éloignée** qui correspond à la zone de visibilité potentielle du projet. Pour la définir une ZIV a été calculée sur la base du MNT. Sur le secteur d'étude, constitué de plateaux plutôt ouverts, la zone de visibilité d'un parc peut porter au-delà de 40 voire 60 km. Toutefois, d'un point de vue théorique une éolienne de 200 m à 40 km fait environ 6mm de hauteur dans une vision à 1 m de l'observateur. Cette échelle de perception est très faible si l'on considère que ni l'urbanisation ni les boisements ne sont pris en compte dans le calcul. Par conséquent, l'analyse paysagère de cette aire éloignée ne dépassera pas 40 km.

Cette échelle de perception permet de tenir compte de patrimoine majeur dont les périmètres de vigilance ou la valeur universelle pourraient porter jusqu'au périmètre rapproché du projet.

De manière objective au regard de la taille de l'éolienne à 40 km, la zone de visibilité a été calculée sur la base d'une éolienne avec un rotor entier visible (pales comprises), élément de l'éolienne pouvant avoir un impact visible sur des distances éloignées.

A savoir aussi que le calcul ne tient pas compte des conditions climatiques ni de la courbure de la terre.

- **L'aire d'étude rapprochée** (jusqu'à 6/10km autour de la ZIP ou du projet). Cette échelle qui permet d'évaluer les impacts du projet au regard du paysage local, du patrimoine, du quotidien et les interactions avec les parcs éoliens existants. Comme notre protocole le précise nous proposons d'étendre ce périmètre en **définissant une aire intermédiaire** pouvant porter jusqu'à 20/25 km. Cette dernière s'appuie sur la formule de l'Ademe NPDC (rapport entre le nombre d'éoliennes et leur hauteur).

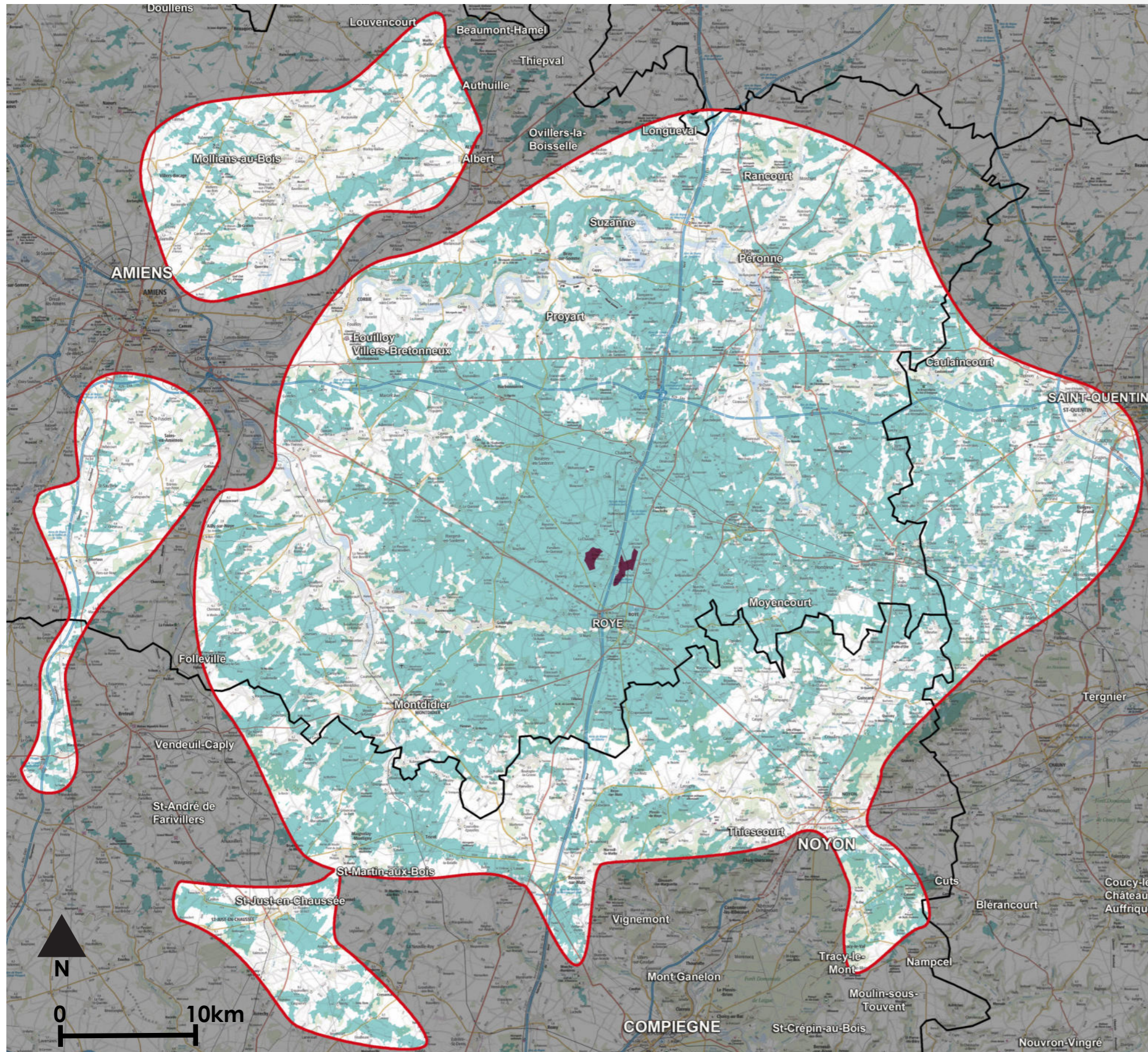
- **L'aire d'étude immédiate** (environ 1 km autour de la ZIP ou du projet) : cette échelle permet d'évaluer les impacts in situ des aspects techniques du projet (chemin d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet (boisements, haies, chemin de randonnée...).

**A noter que la détermination des aires d'études issue du guide éolien ne revêt pas d'une part de caractère obligatoire et que d'autre part aucune formule n'y est proposée pour aider à leur définition. Par conséquent, chacun peut y définir ses règles à partir du moment où l'analyse tient compte de l'ensemble de ces aires.**

**A propos de notre protocole interne qui propose la définition d'une aire intermédiaire, on peut voir aujourd'hui que celle-ci est à priori acceptée puisqu'elle apparaît dans le sommaire inversé édité par la DREAL Hauts de France.**

# Définition des aires d'étude

## Aire d'étude éloignée



Avec le calcul de la ZIV (visibilité moyen de la ZIP), la carte ci-contre montre une large visibilité à l'échelle des plateaux marquant le paysage et sur une distance de 15 km autour du projet. Ces plateaux sont traversés par des axes de communication majeurs tels que l'A1+LGV ainsi que des axes historiques comme la D934 et la D1029.

Dans les vallées majeures, on retrouve la Somme sur la frange est de l'aire d'étude intermédiaire et au nord au-delà de 20 km.

Les paysages sensibles les plus proches sont des petites vallées où les rapports d'échelle avec l'éolien peuvent leur être défavorables.

Au-delà de l'aire d'étude homogène autour du rayon de 20 km, on peut voir que localement la zone de visibilité porte à 40 km. Dans ces zones de visibilité annexes on retrouve les secteurs nord et sud d'Amiens et le secteur de St-Just-en-Chaussée.



Zones d'implantation du projet



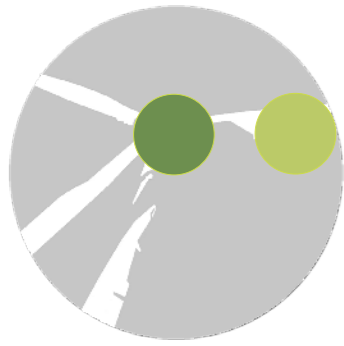
Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne



Zone de visibilité potentielle du projet (au moins un moyeu d'une éolienne visible)



Zone de non visibilité ou visibilité restreinte (bouts de pale)



## Définition des aires d'étude

### Aires d'études intermédiaire et rapprochée

Comme exprimé dans le protocole d'élaboration situé en introduction de l'étude, le guide des études d'impacts fixe l'aire d'étude rapprochée entre 6 et 10 km autour du projet. L'aire d'étude rapprochée représente l'échelle de paysage où le projet est plus ou moins prégnant et dépend en majeure partie de la structure paysagère du territoire, de son relief, et de l'occupation du sol.

**Comme exprimé dans le protocole, il est proposé de scinder cette échelle d'analyse avec une aire d'étude intermédiaire entre 10 et 20 km autour du projet déterminée par la formule de l'ADEME, et une aire d'étude rapprochée déterminée sur la base d'une ZIV à angle vertical qui permet de faire émerger une aire de prégnance du projet.**

**Pour définir l'aire d'étude intermédiaire**, la formule que l'ADEME a mis au point est utilisée. C'est une formule théorique type visant à définir un périmètre d'analyse en fonction du gabarit et du nombre de machines envisagées par le porteur de projet. Cette formule donne majoritairement un périmètre au-delà des 10 km, donc offre un champ d'analyse plus large et maximisé.

**Le calcul se base sur les scénarios d'implantation envisagés en prenant en compte le scénario maximum (en nombre et la hauteur moyenne des machines envisagées).**

Rayon d'étude =  $(100 + N) \times H$

N = le Nombre d'éoliennes

H = la Hauteur en mètre des machines.

**Dans le cas présent, le rayon de l'aire d'étude intermédiaire est donc de :**

**$(100 + 8) \times 200\text{m} = 21600\text{ m}$ . Compte tenu du fait que le calcul se base sur le scénario maximum, nous proposons d'arrondir l'aire à 20 km.**

**L'aire d'étude rapprochée définie ci-contre et issue d'une ZIV à angle vertical montre une aire de prégnance potentielle allant de 5 km à 7.5 km autour de la ZIP.**

Les aires d'étude intermédiaire et rapprochée du projet de Sucrerie intègrent la vallée de la Somme amont à l'est et quelques boucles au nord, le canal du Nord dans la continuité de la vallée de la Somme ainsi que la petite vallée de l'Avre à l'ouest. La moitié sud de l'aire d'étude est marquée par des plateaux occupés ponctuellement par des massifs boisés et forestiers. La zone de projet se trouve au coeur d'un réseau d'infrastructures majeures et structurantes dont certaines passent à proximité (A1 et D934).

Le pôle urbain le plus proche est celui de Roye présentant un caractère industriel marqué sur ses franges. On peut noter aussi les pôles d'Ham en frange est de l'aire d'étude et de Montdidier à 15 km au sud-ouest.

La zone de projet s'inscrit pleinement dans un paysage de plateau ouvert.



Zones d'implantation du projet



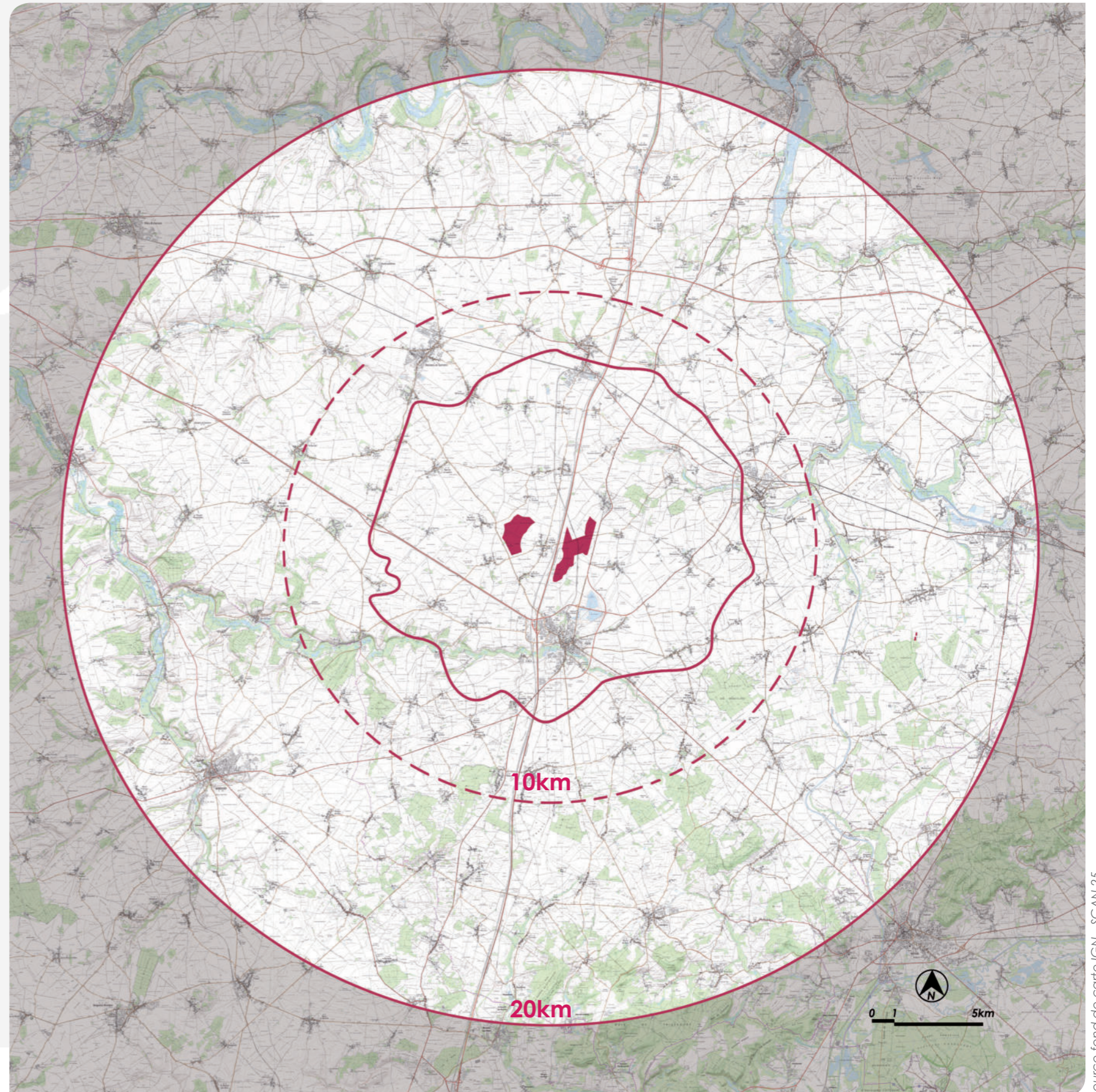
Aire d'étude intermédiaire portée à 20 km selon la formule Ademe



Aire d'étude rapprochée entre 5 et 7.5 km autour de la ZIP

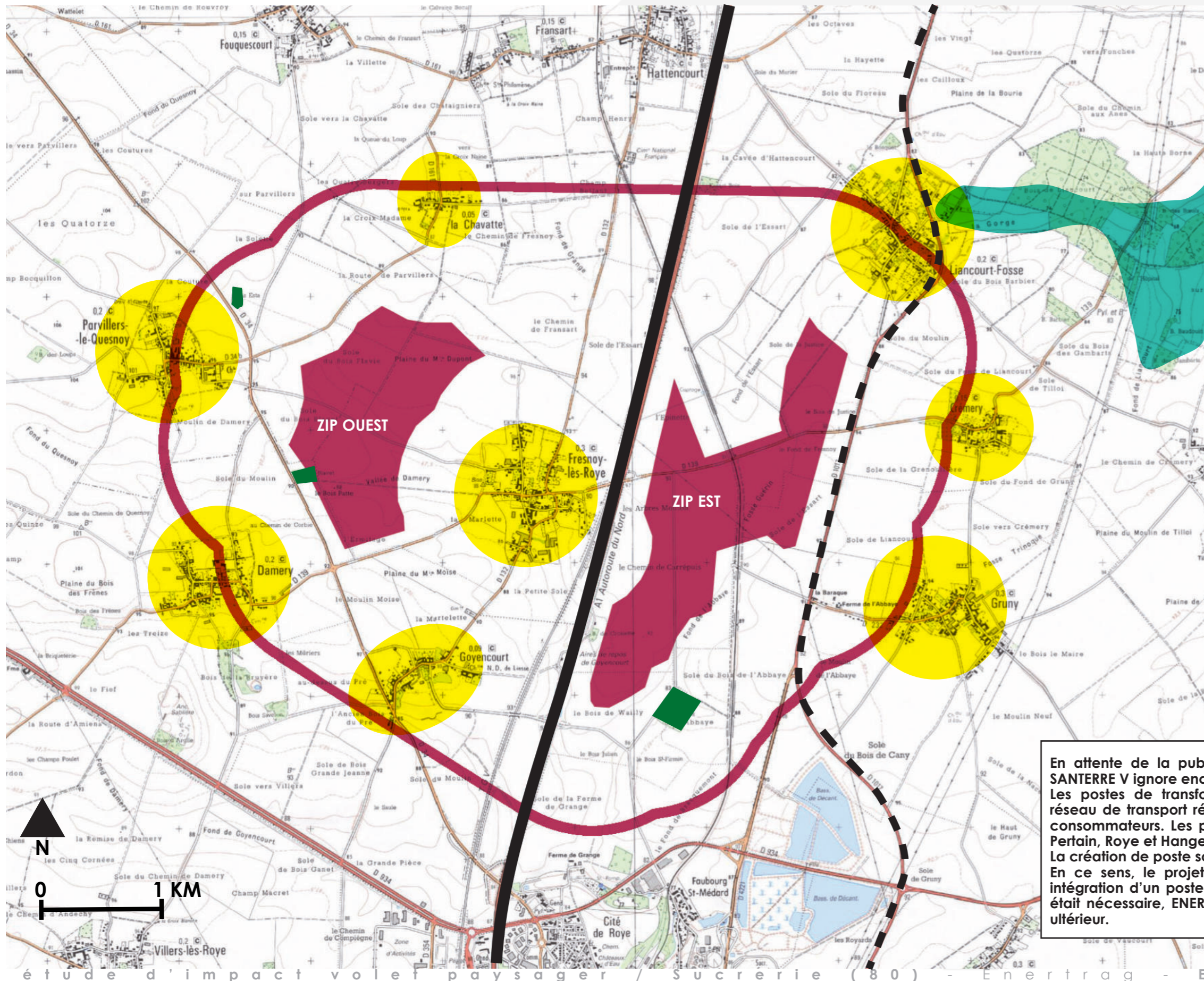
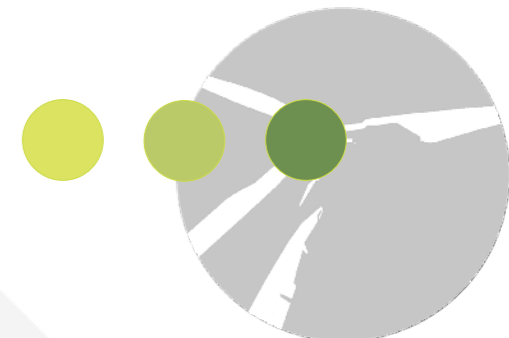


Rayon de 10 km (distance maximum de l'aire d'étude rapprochée définie par le guide éolien)



# Définition des aires d'étude

## Aire d'étude immédiate








L'aire d'étude immédiate correspond à l'environnement proche des éoliennes et aux travaux inhérents à leur mise en oeuvre : cette échelle permet d'identifier les communes et infrastructures en prise directe avec le projet, la présence de filtres visuels, et d'évaluer par la suite les impacts in situ des aspects techniques du projet (chemins d'accès, plateformes...) et de l'environnement paysager et humain proche du projet.

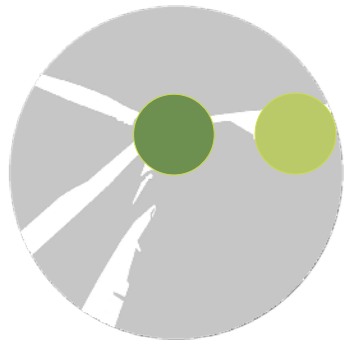
Le paysage immédiat autour des zones du projet est constitué de plateaux ouverts et légèrement ondulés (présence de micro-paysages ponctuels au nord-est).

8 communes et hameaux se trouvent en prise immédiate avec le projet : Fresnoy-lès-Roye (au coeur des 2 ZIP), Goyencourt, Damery, Parvillers-le-Quesnoy, La Chavatte (pour la ZIP ouest) et Gruny, Crémercy et Liancourt-Fosse (pour la ZIP est).

Deux infrastructures majeures passent au coeur et en frange des ZIP, il s'agit de l'A1/TGV et de la D1017. Le périmètre immédiat montre très peu de boisement pouvant atténuer les impacts potentiels du projet.

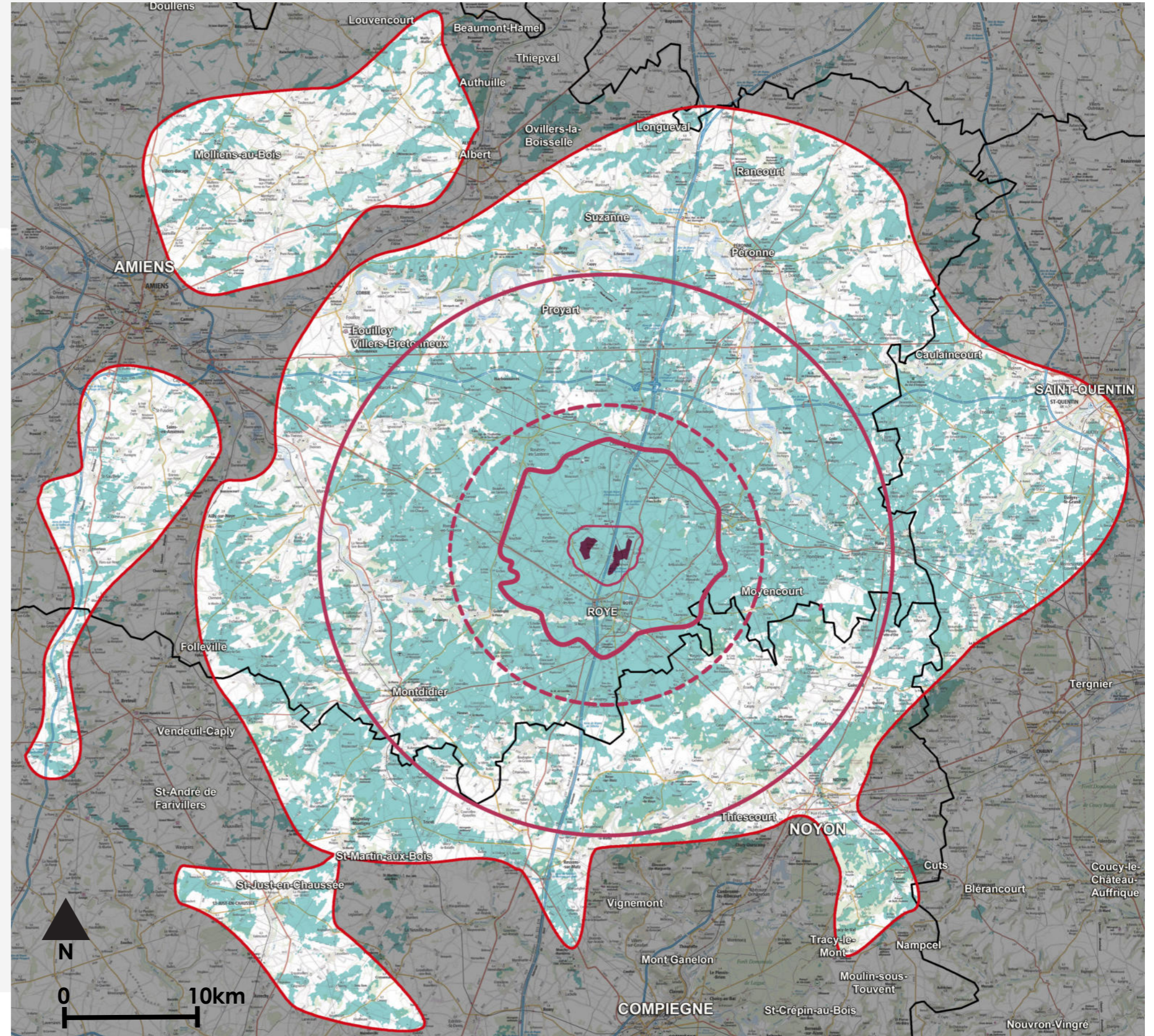
-  Aire d'étude immédiate (1 km)
-  Zones d'implantation du projet (ZIP)
-  Zone de micro-paysage proche mais en dehors de l'aire immédiate
-  Villages et hameaux en prise directe avec les ZIP
-  Infrastructures majeures en prise directe avec les ZIP







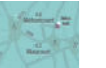

En attente de la publication du S3REN des Hauts de France, ENERTRAG SANTERRE V ignore encore où raccorder le parc éolien de Sucrerie. Les postes de transformation HTB/HTA constituent une interface entre le réseau de transport régional de l'électricité et le réseau de distribution aux consommateurs. Les postes sources répertoriés sur le secteur sont ceux de Pertain, Roye et Hangest-en-Santerre. La création de poste source privé est également envisagé. En ce sens, le projet de parc éolien de Sucrerie ne dispose pas d'une intégration d'un poste de livraison dans ce dossier. Si un tel aménagement était nécessaire, ENERTRAG SANTERRE V réaliserai un porté à connaissance ultérieur.



# Définition des aires d'étude

## Carte regroupant l'ensemble des aires d'études



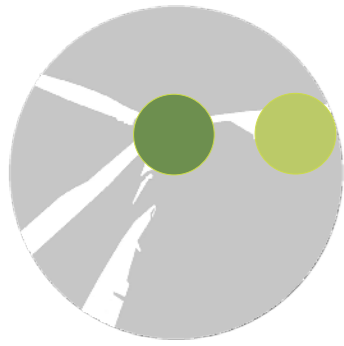
-  Zones d'implantation du projet
-  Aire d'étude immédiate (1 km)
-  Aire d'étude rapprochée (entre 5 et 7.5 km)
-  Rayon de 10 km qui correspond à la distance maximum de l'aire d'étude rapprochée définie par le guide éolien
-  Aire d'étude intermédiaire portée à 20 km selon la formule Ademe
-  Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyeu d'au moins une éolienne
-  Zone de visibilité potentielle du projet (au moins un moyeu d'une éolienne visible)
-  Zone de non visibilité ou visibilité restreinte (bouts de pale)





**B/ ÉTAT INITIAL À L'ÉCHELLE  
DE L'AIRE D'ÉTUDE  
ÉLOIGNÉE**



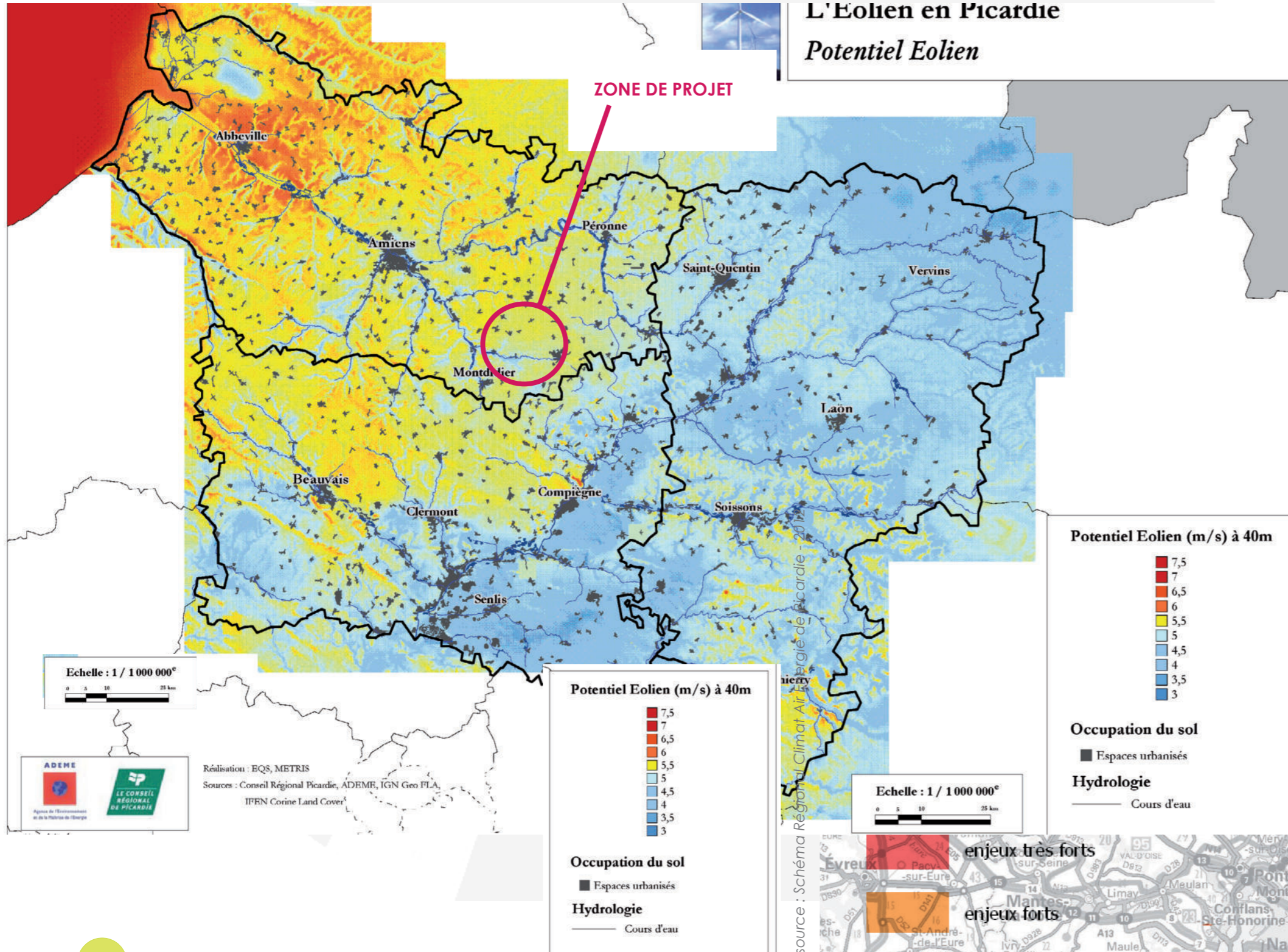


# Le schéma régional éolien Picardie

Au niveau du schéma éolien de Picardie, le secteur d'étude se trouve dans une zone bien ventée et se trouve dans une zone présentant des enjeux de divers niveaux dans le périmètre proche du site allant de très forts à moindre. L'entité ouest du projet se trouve sur deux types de zone (enjeux moindres à très forts) et l'entité est se trouve en enjeu moindre. Toutefois, une zone en enjeux très forts la côtoie (la vallée de l'Ingon).

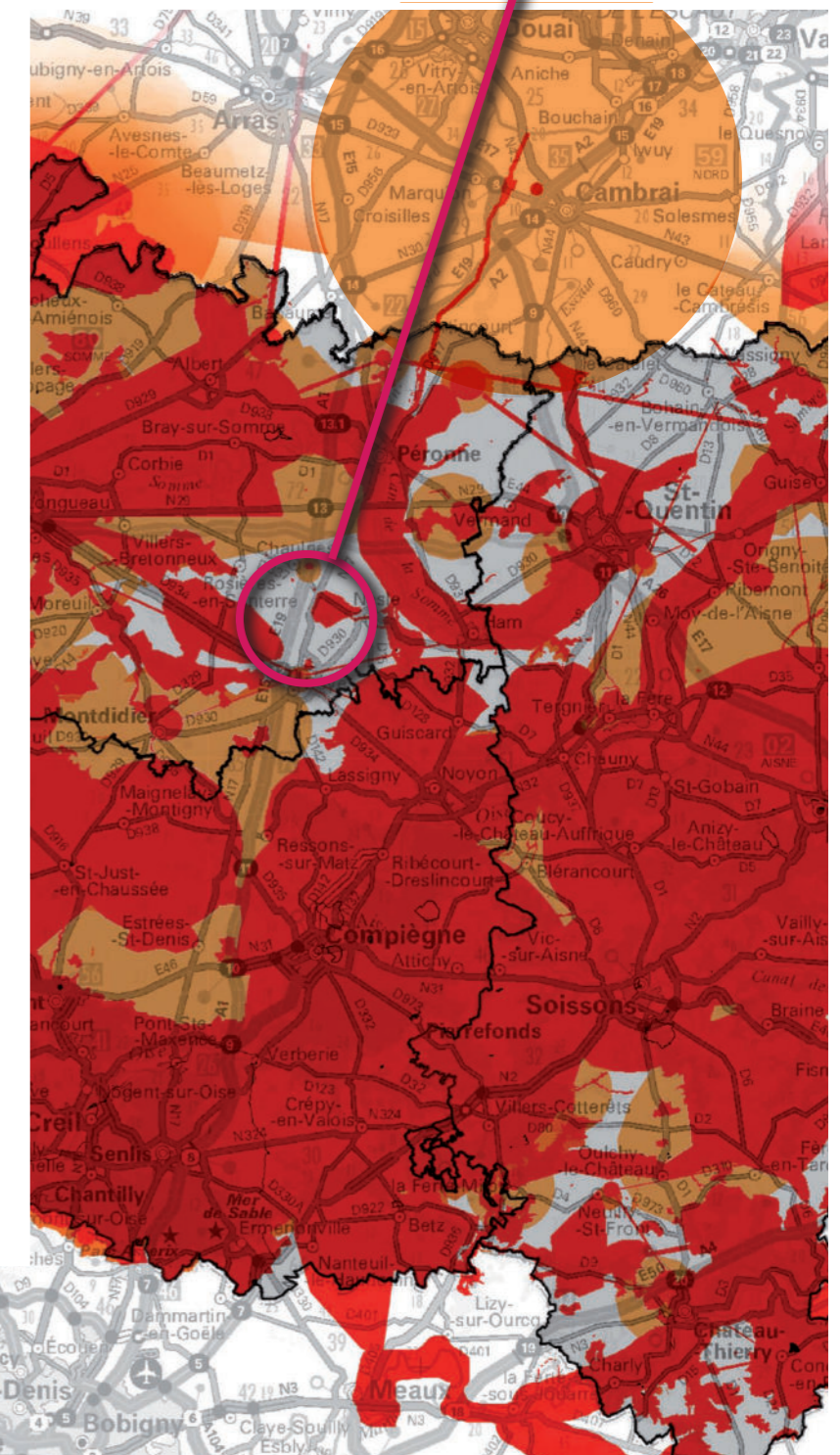
## SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

### POTENTIEL ÉOLIEN



## SERVITUDES ET CONTRAINTES TECHNIQUES

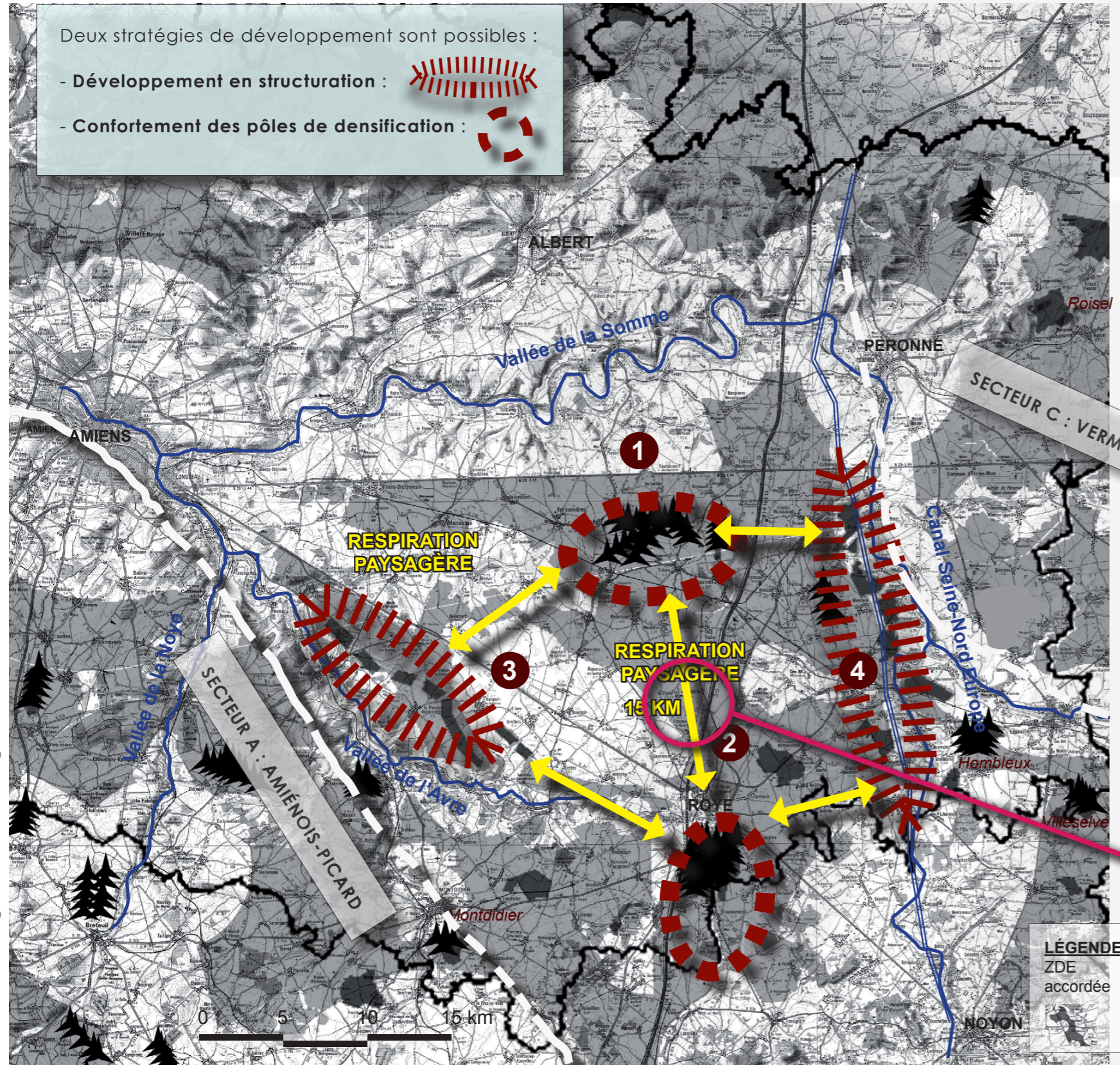
### ZONE DE PROJET



# Le schéma régional éolien Picardie



Au regard des zones favorables à l'éolien identifiées en 2010, la zone de projet se trouve au coeur d'une respiration paysagère préconisée au regard du contexte éolien de l'époque et au regard des pôles de densification et structuration en cours. Depuis 2010, le contexte éolien a fortement évolué sur le secteur, ce qui remet en cause toutes ces notions de polarités et de respirations paysagères. (voir chapitre suivant dans le contexte éolien à l'échelle des aires d'étude intermédiaire et rapprochée).



Deux stratégies de développement sont possibles :

- Développement en structuration :
- Confortement des pôles de densification :

\* S'inscrit dans la logique des schémas départementaux.

## STRATÉGIE GLOBALE :

Le territoire est déjà investi par 2 grands pôles de densification de l'éolien (parcs du Santerre et de Roye) distants de 15 km. Cette respiration significative et un faible mitage du territoire par l'éolien permettent d'envisager une densification significative de ces parcs.

## STRATÉGIE PAR PÔLES :

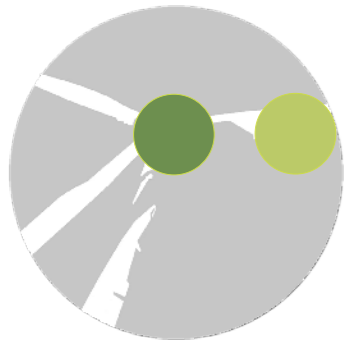
### - CONFORTEMENT DES PÔLES DE DENSIFICATION :

- **PÔLE 1** : Parc du Santerre, ce parc marque le carrefour des autoroutes A1 et A29. Ce parc pourrait être conforté dans la continuité de l'existant.
- **PÔLE 2** : Parc de Roye, ce pôle pourrait être conforté de façon significative en respectant les principes de protection des paysages (éviter l'encercllement des communes, la saturation visuelle ou le mitage du paysage,...).

### - STRUCTURATION :

- **PÔLES 3 ET 4** : La vallée de l'Avre et le futur canal Seine-Nord Europe sont propices au développement de projets éoliens en accompagnement (canal et plate-forme multimodale de Nesle). Une ligne simple d'éoliennes pourrait marquer à distance le tracé du canal, ces séquences de 5/6 éoliennes ne devront pas être continues. Les hauteurs des machines devront être maîtrisées afin d'éviter des rapports d'échelles défavorables avec les vallées. Des respirations paysagères conséquentes devront être ménagées entre les parcs.

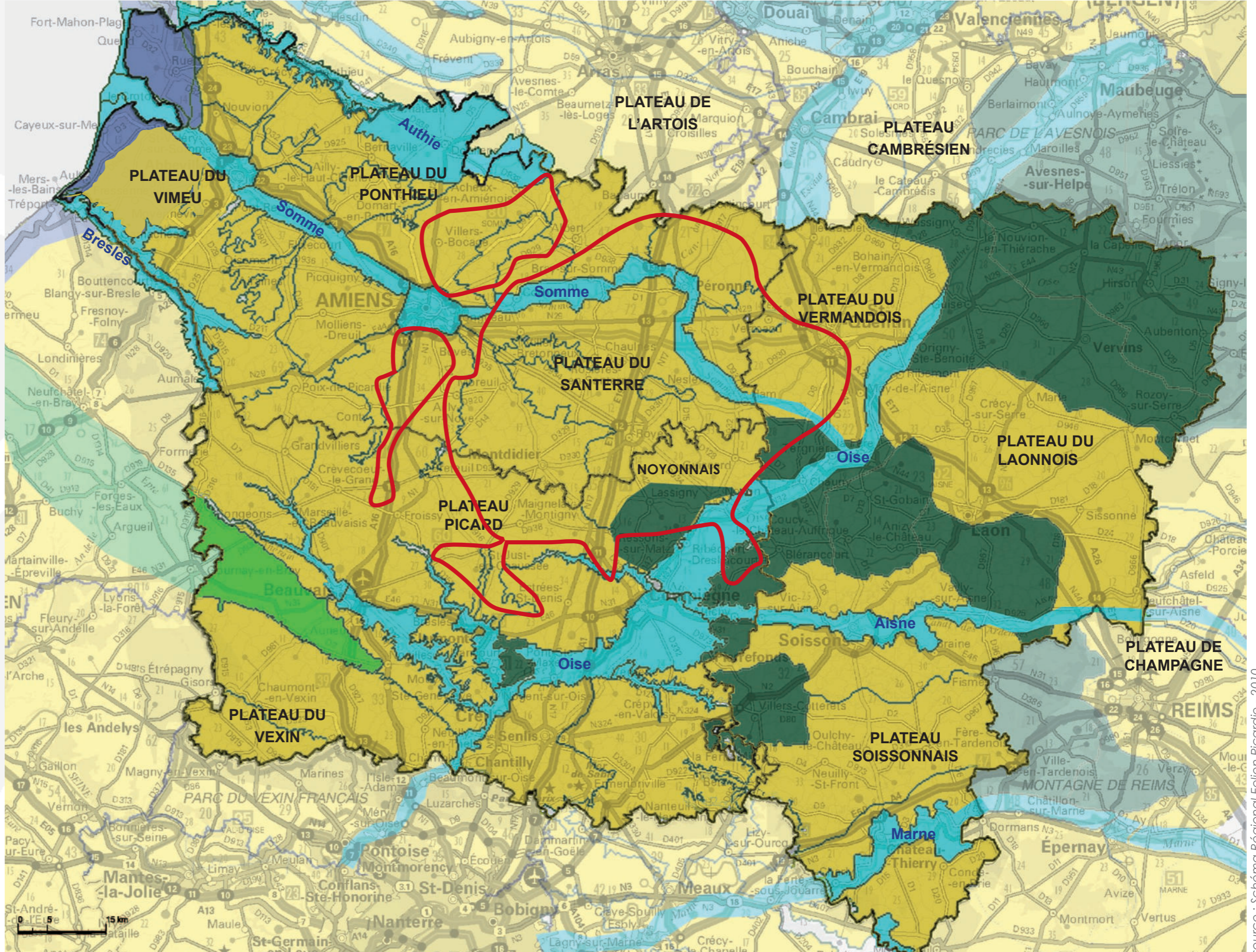
Projets éoliens Plateau du Santerre		Puissance en MW
a	ZDE accordées dans pôles de densification (total)	338
b	Eoliennes accordées dans pôles de densification (total)	105
c	Potentiel libre dans ZDE accordées = a - b	233 MW
d	Eoliennes supplémentaires envisageables : - Optimisation des pôles de densification existants, confortement autres pôles. - Création de nouveaux pôles ?	137 MW
Développement éolien potentiel dans Pôles de densification = c + d		370 MW




# Les grandes structures paysagères Somme/Oise/Aisne

Côté Somme, le secteur d'étude se trouve au coeur de l'entité paysagère Santerre. Sur sa frange nord, il affleure les paysages de la vallée de la Somme et du Vermandois, et sur ses franges ouest, il côtoie les paysages des plateaux picard et du sud-amiénois.






Au regard de la localisation du périmètre de l'aire d'étude intermédiaire, cette partie s'attachera principalement aux entités paysagères de la Somme qui sont les plus concernées par le projet. Seules les entités du plateau picard et du Noyonnais pour l'Oise feront aussi l'objet d'une analyse.



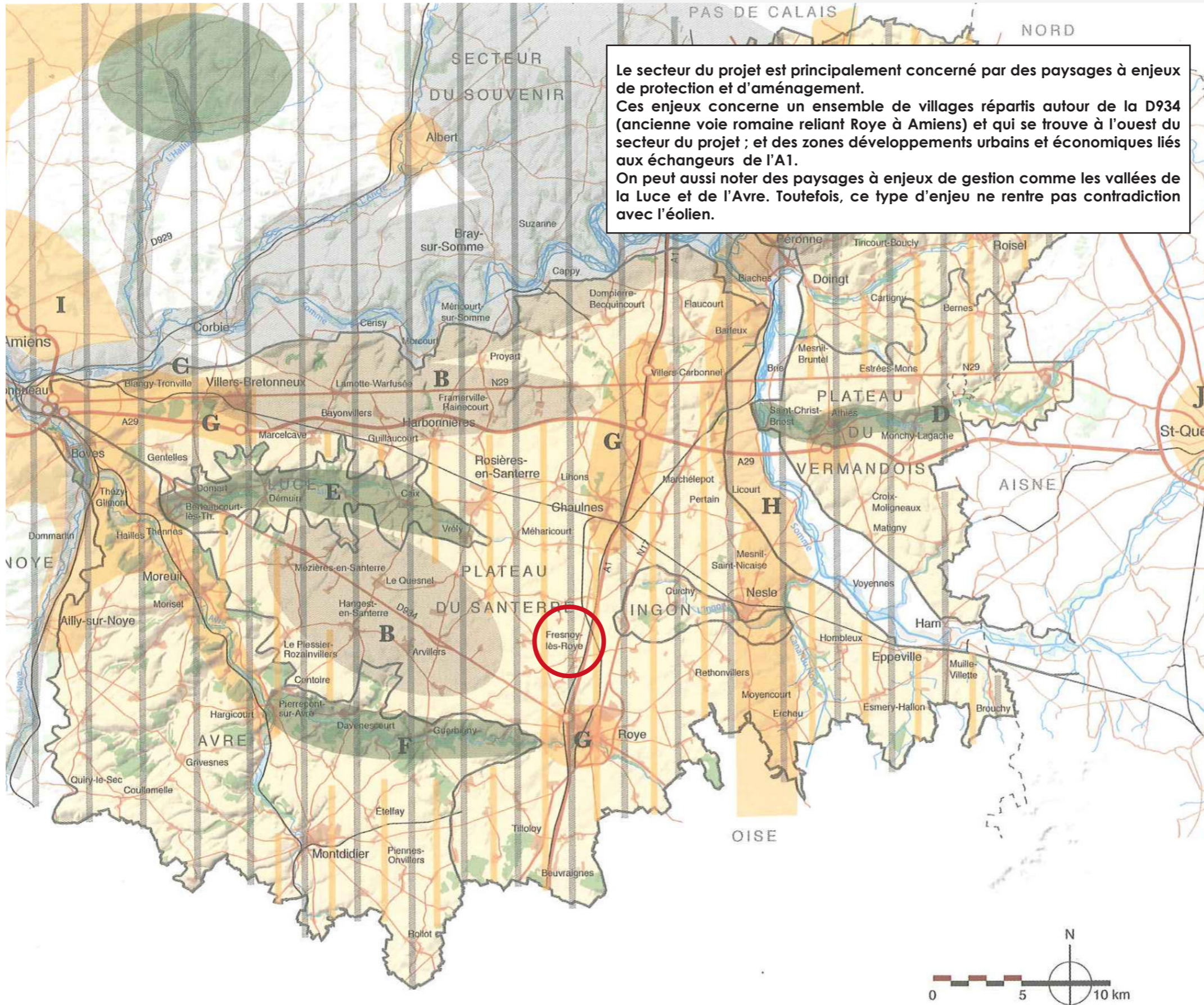
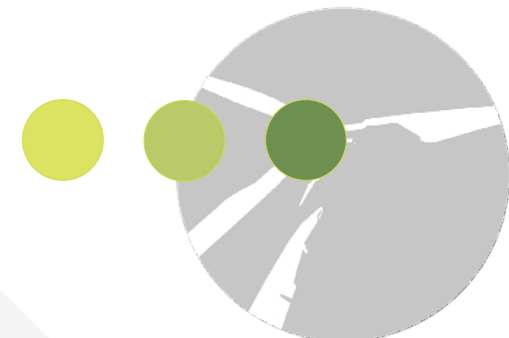
 Aire d'étude éloignée retenue après analyse de la ZIV avec une visibilité à hauteur de moyen d'au moins une éolienne

## TYPOLOGIE DES PAYSAGES RÉGIONAUX

Les paysages régionaux se répartissent en 5 grands types de paysages :

- A - PLATEAUX 
- B - PAYSAGES DE COLLINES (collines bocagère ou boisée) 
- C - PAYSAGES DE VALLÉES (vallées et plaines humides) 
- D - PAYSAGE DE CUESTAS (Haut-Bray) 
- E - PAYSAGES LITTORAUX 

# Les paysages d'intérêt et sous-entités paysagères de la Somme

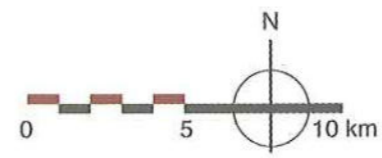


 Localisation de la Zone d'implantation du projet

## Secteurs majeurs d'enjeux paysagers

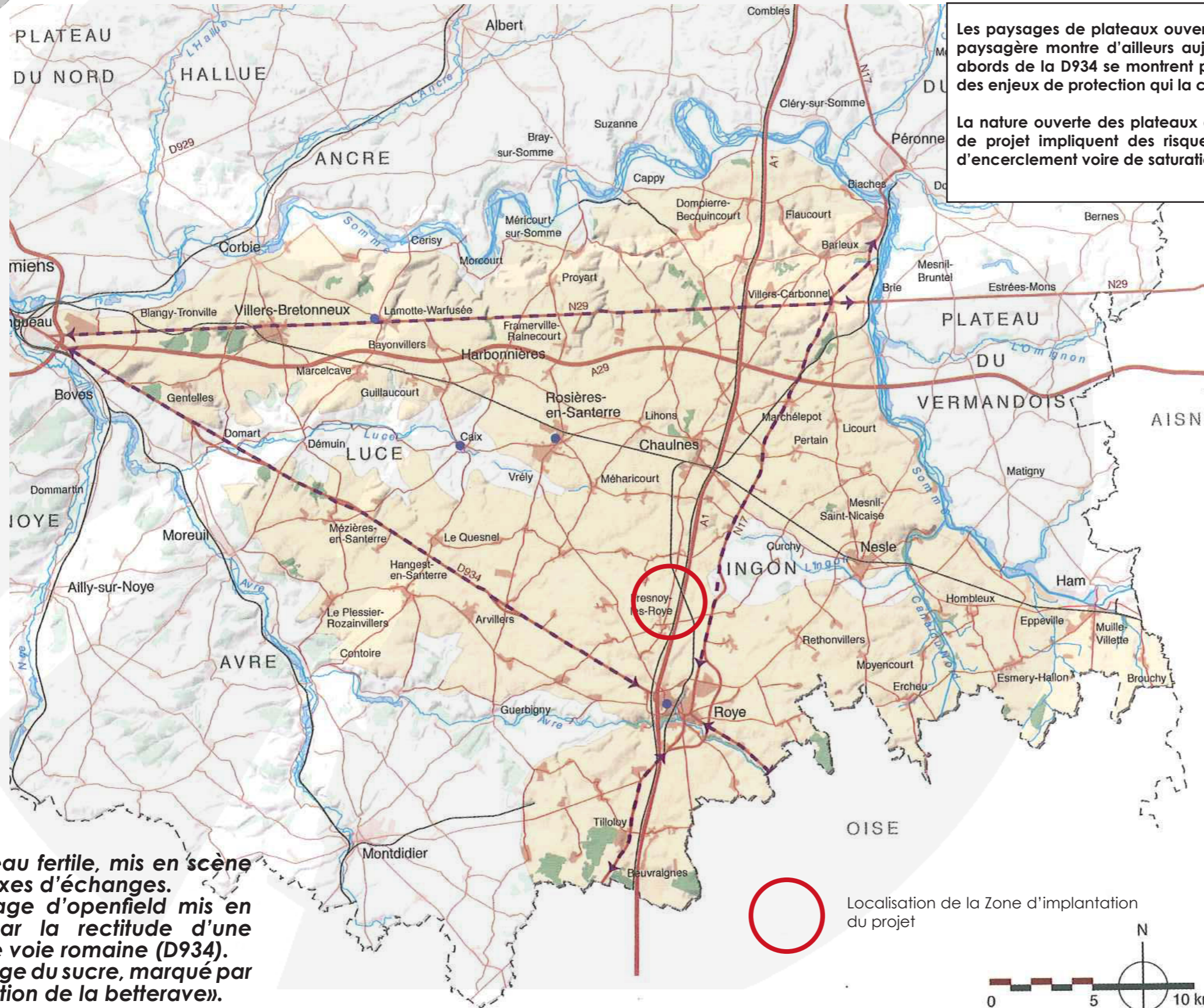
- Enjeux de protection**
- A- Protection et reconnaissance du patrimoine bâti de la Reconstruction dans les villages
  - B- Préservation des silhouettes emblématiques et préservées des villages mis en scène par les voies romaines
  - C- Protection de la perspective du mémorial australien de Villers-Bretonneux
- Enjeux de gestion**
- D- Patrimoine paysager, bâti et historique de la vallée de l'Omignon
  - E- Patrimoine paysager de la vallée de la Luce
  - F- Patrimoine paysager de la vallée de l'Avre
- Enjeux d'aménagement**
- G- Développement lié aux échangeurs sur les plateaux traversés de grandes infrastructures (extensions urbaines, multiplication des zones d'activités...)
  - H- Canal à grand gabarit Seine-Nord Europe
  - I- Périurbanisation d'Amiens
  - J- Influence de Saint-Quentin

source : Atlas des Paysages de la Somme - DRE Picardie - 2007





# Entité paysagère du Coeur du Santerre (Somme)



Les paysages de plateaux ouverts sont adaptés à l'échelle de l'éolien. Cette entité paysagère montre d'ailleurs aujourd'hui un large développement éolien. Seuls les abords de la D934 se montrent peu investis à l'ouest du secteur de projet au regard des enjeux de protection qui la concerne avec les villages autour.

La nature ouverte des plateaux et le contexte éolien pré-existant autour du secteur de projet impliquent des risques en matière de covisibilité avec du patrimoine, d'encercllement voire de saturation.

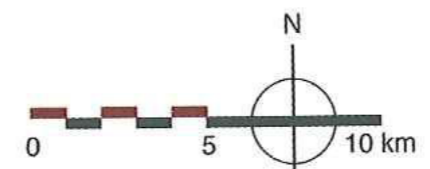
- Éléments caractéristiques du paysage*
- . Exceptionnelle planéité du plateau de craie
  - . Paysages d'openfield, profondément remembrés ; (grandes parcelles, peu de bois, quelques réserves)
  - . Repères constitués par les axes de circulation (ex-N 29, Roye/ Nesle, tranchée A1 / TGV, A 29)
  - . Longue tradition de villages céréaliers: silhouette caractéristique de villages-bosquets ; typologie d'alignements de granges aveugles sur rue ; silhouette caractéristique des doubles ou triples châteaux d'eau, maillage dense et ancien du territoire (villages établis au croisement de routes ou le long d'anciennes voies romaines).
  - . Architecture et urbanisme de la Reconstruction
  - . Paysages industriels (Nesle, Roye, Eppeville...)

- Structures paysagères majeures*
- . Plateau délimité par la vallée de la Haute-Somme, la vallée de l'Avre et le canal du Nord
  - . Anciennes voies romaines ; grandes infrastructures autoroutières, ferroviaires ; canal du nord
  - . Paysages de la Première Reconstruction : édifices publics, art sacré, homogénéité de certains villages, (Andechy, Misery, Méharicourt, Chaulnes, ...); continuité d'oeuvres architecturales comme celles de J. Débat-Ponsan (Lamotte-Warfusée, Driencourt, Hangest, Cléry, Péronne) ou celles de Duval et Gonse (Roye, Moreuil)
  - . Mémorial australien de Villers-Bretonneux

- Axes de perception principaux*
- . Les grands axes de circulation : l'A1, l'A 29, l'ex-N29, la D934 Roye-Amiens, l'ex-N17 Roye-Péronne

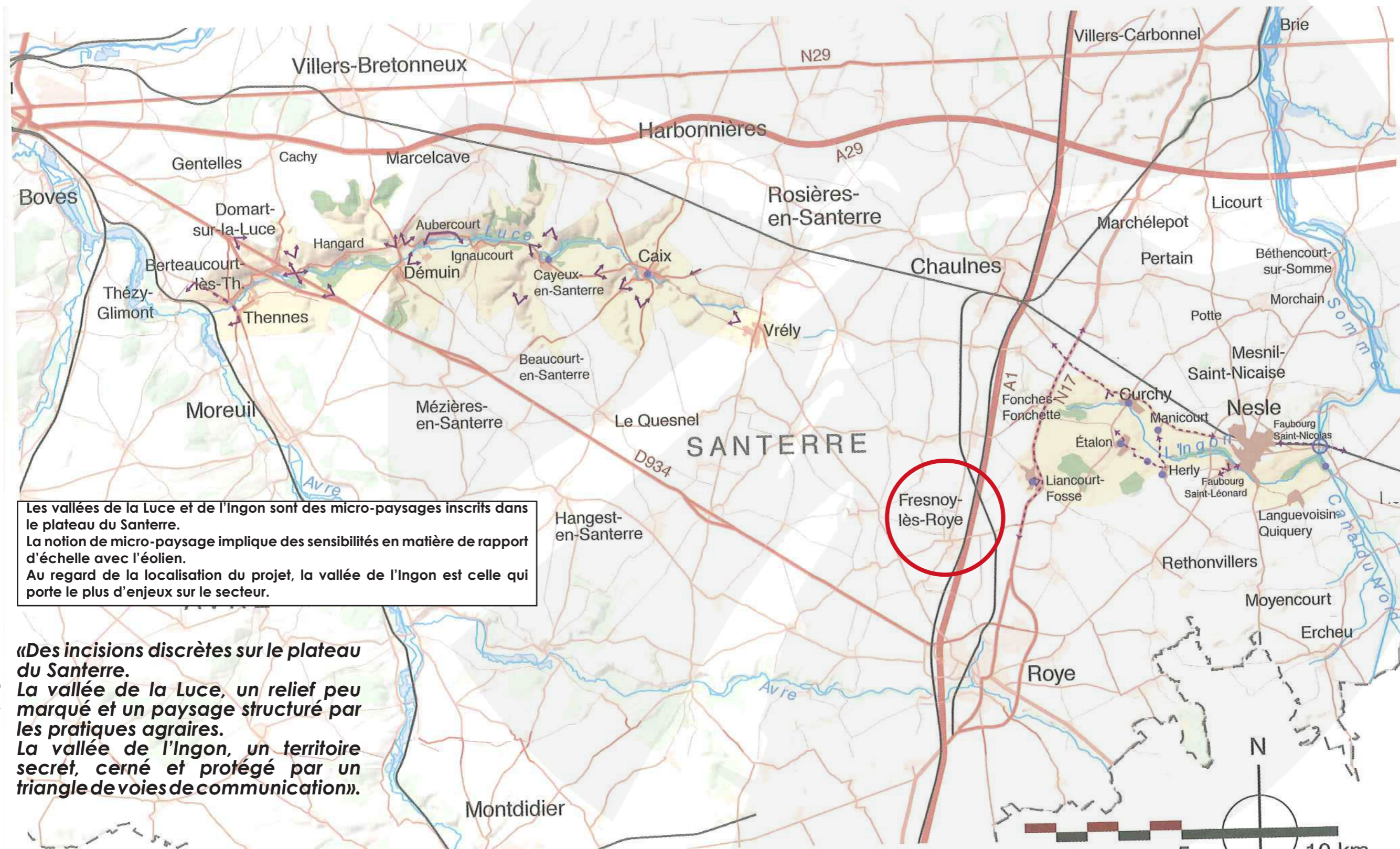
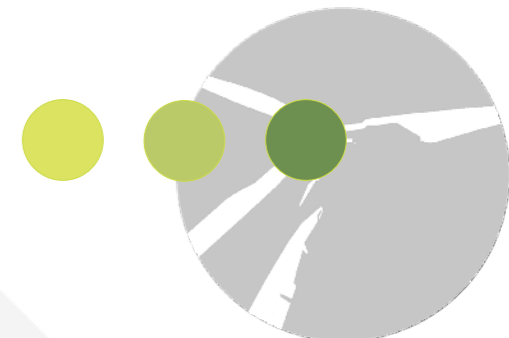
**«Un plateau fertile, mis en scène par ses axes d'échanges. Un paysage d'openfield mis en scène par la rectitude d'une ancienne voie romaine (D934). Un paysage du sucre, marqué par l'exploitation de la betterave».**

Localisation de la Zone d'implantation du projet



source : Atlas des Paysages de la Somme - DRE Picardie - 2007

# Entités paysagères des vallées de la Luce et de l'Ingon (Somme)

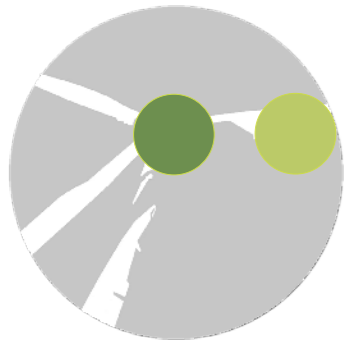


Les vallées de la Luce et de l'Ingon sont des micro-paysages inscrits dans le plateau du Santerre.  
 La notion de micro-paysage implique des sensibilités en matière de rapport d'échelle avec l'éolien.  
 Au regard de la localisation du projet, la vallée de l'Ingon est celle qui porte le plus d'enjeux sur le secteur.

**«Des incisions discrètes sur le plateau du Santerre.**  
 La vallée de la Luce, un relief peu marqué et un paysage structuré par les pratiques agraires.  
 La vallée de l'Ingon, un territoire secret, cerné et protégé par un triangle de voies de communication».

 Localisation de la Zone d'implantation du projet

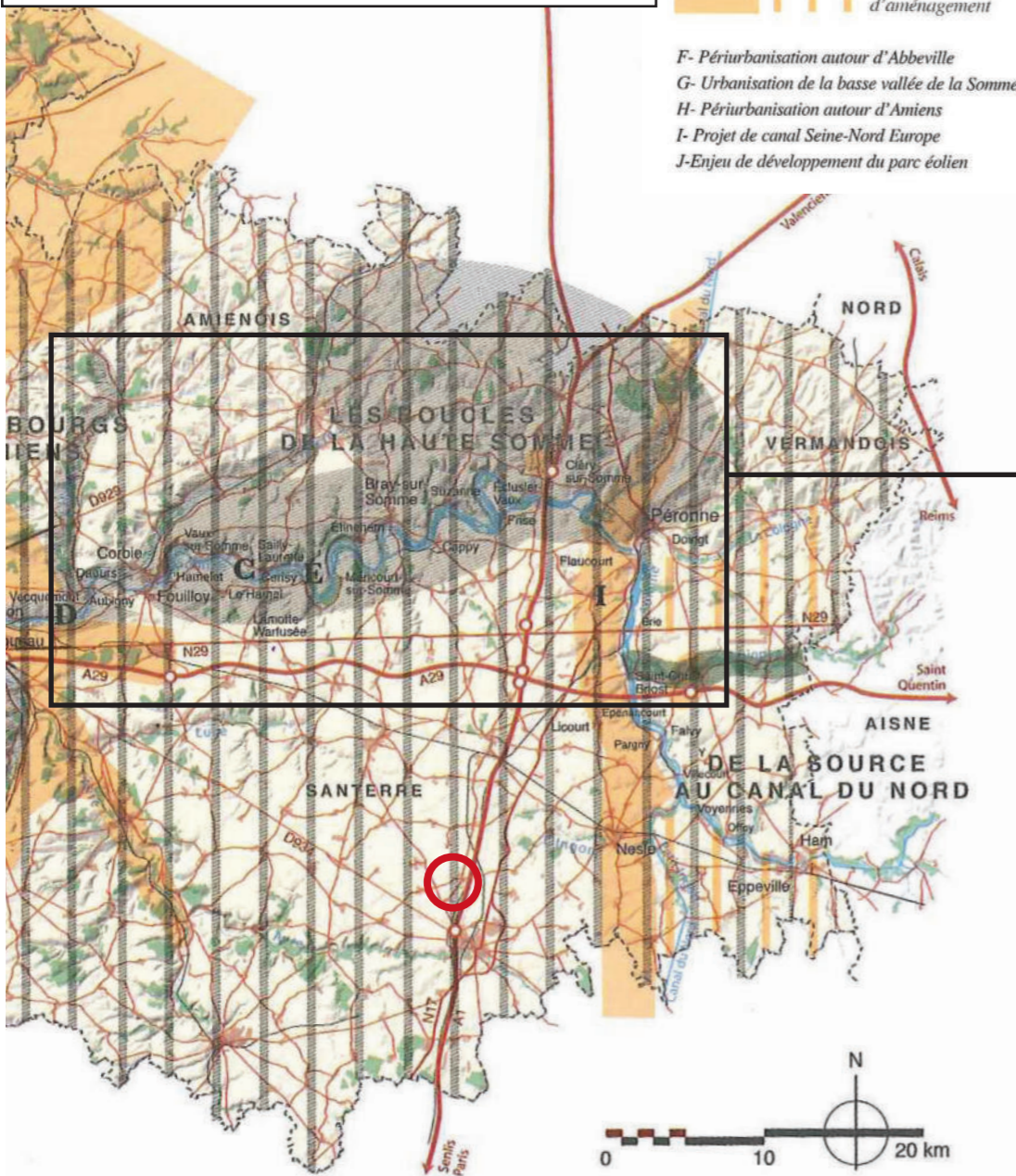
source : Atlas des Paysages de la Somme - DRE Picardie - 2007



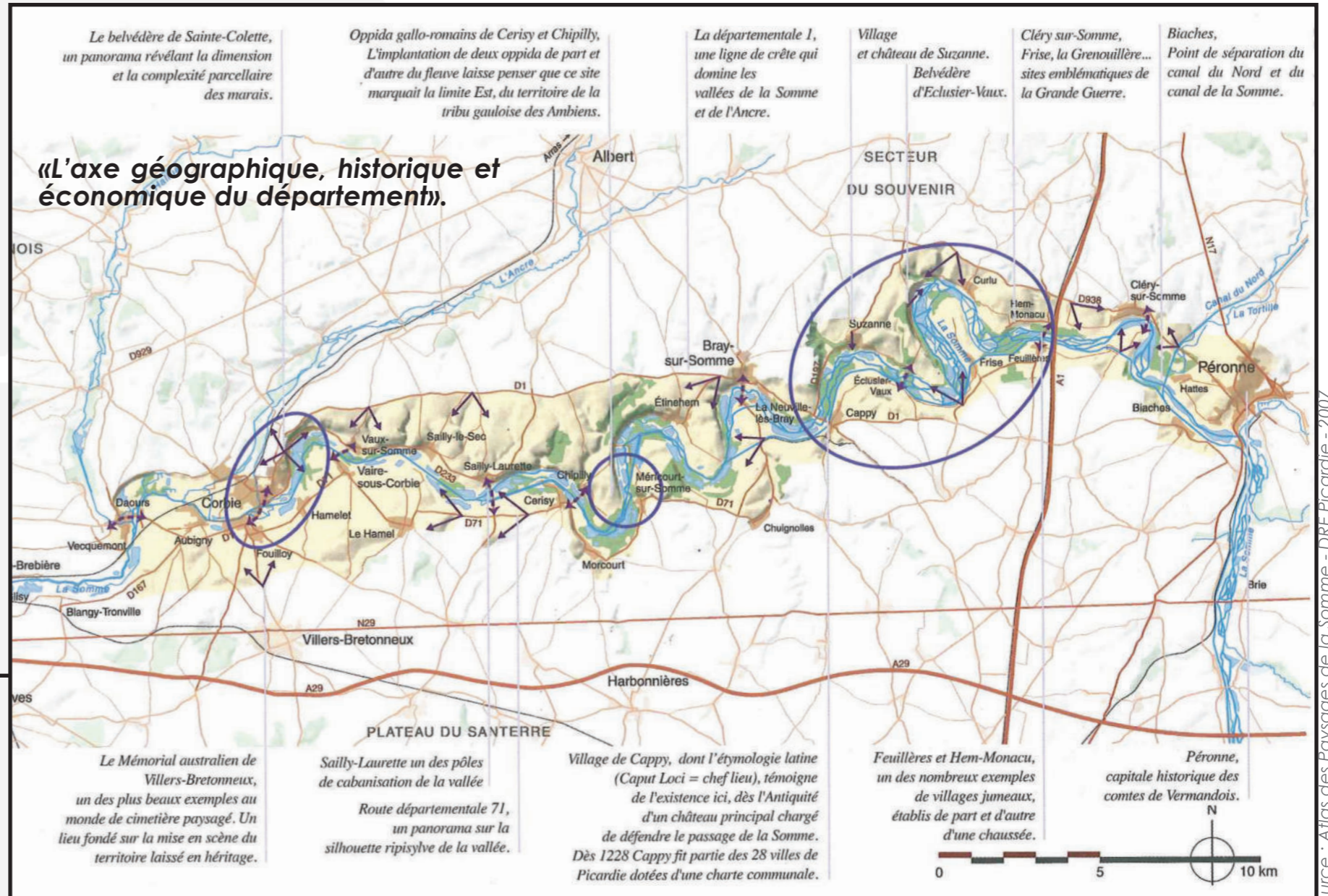
# Entité paysagère de la Vallée de la Somme

La vallée de la Somme et ses boucles est un des paysages les plus marquant du périmètre d'étude. De plus, elle offre des belvédères aménagés sur ses versants. Un recul de l'éolien est préconisé pour éviter toute atteinte à l'intégrité du site. En ce qui concerne le projet, la vallée de la Somme ne porte pas de sensibilité (distance trop éloignée et présence d'un contexte éolien dense en avant-plan).

- Enjeux de protection et de gestion
- A- Patrimoine paysagers de l'ancien estuaire de la Somme
  - B- Patrimoine paysager des étangs de la Basse-Somme
  - C- Patrimoine paysager des boucles de la Haute-Somme
  - D- Patrimoine des zones humides aux abords d'Amiens
  - E- Oppida de la vallée de Somme
- Enjeux d'aménagement
- F- Périurbanisation autour d'Abbeville
  - G- Urbanisation de la basse vallée de la Somme
  - H- Périurbanisation autour d'Amiens
  - I- Projet de canal Seine-Nord Europe
  - J- Enjeu de développement du parc éolien



Localisation de la Zone d'implantation du projet

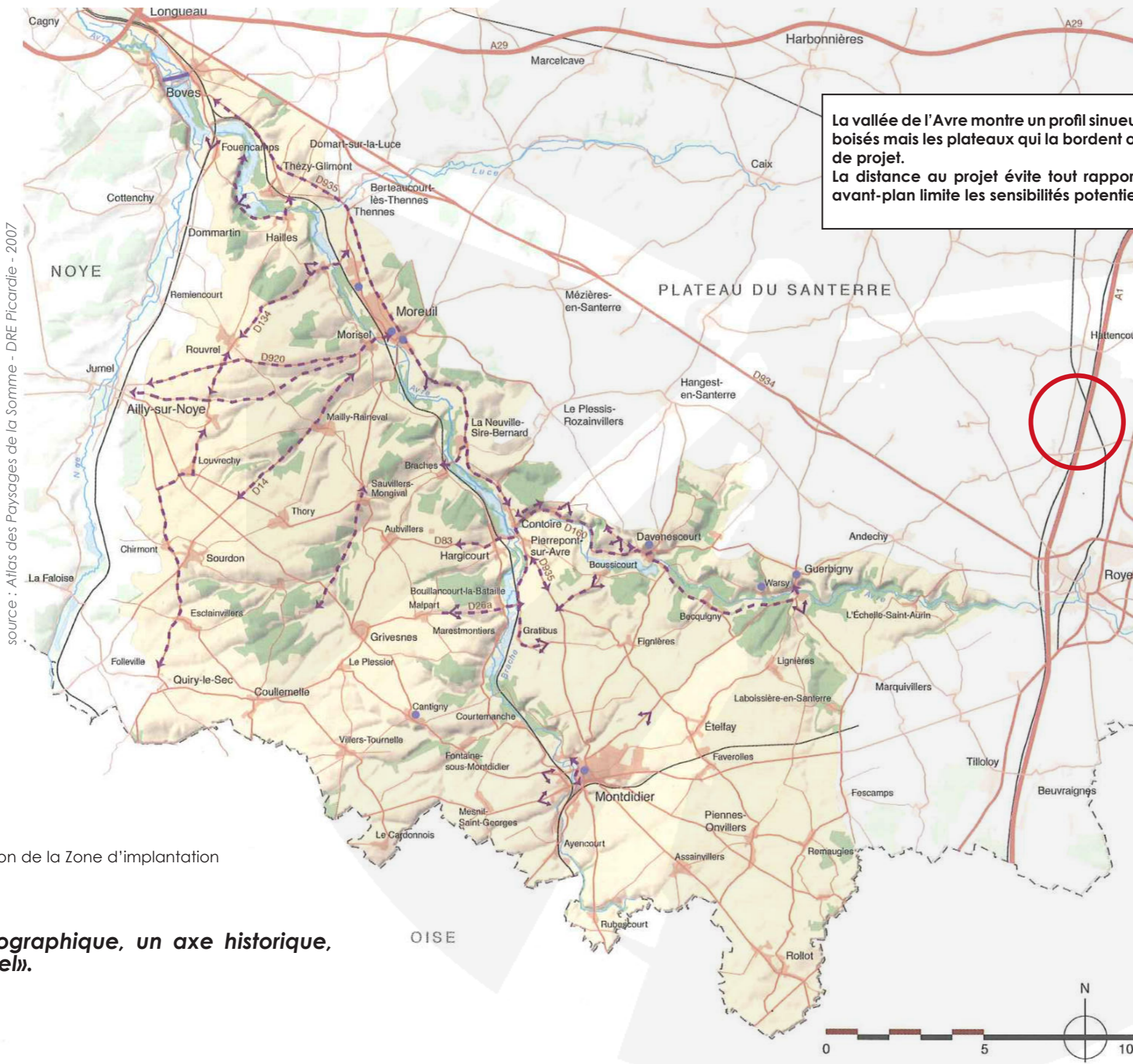


Paysage des boucles de la Haute Somme

source : Atlas des Paysages de la Somme - DRE Picardie - 2007



# Entité paysagère de la vallée de l'Avre et des Trois Doms (Somme)



La vallée de l'Avre montre un profil sinueux et peu profond. Ses versants sont majoritairement boisés mais les plateaux qui la bordent offrent de larges panoramas portant jusqu'à la zone de projet.  
La distance au projet évite tout rapport d'échelle défavorable et le contexte éolien en avant-plan limite les sensibilités potentielles vis-à-vis du projet.

source : Atlas des Paysages de la Somme - DRE Picardie - 2007

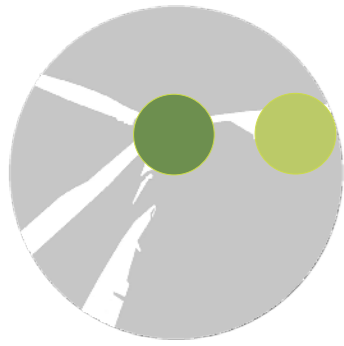
- Éléments caractéristiques du paysage*
- . Plateau vallonné, entaillé de vallées humides et de leurs réseaux adjacents de vallées sèches. Topographie caractéristique des vallées calcaires, présentant des versants dissymétriques.
  - . Dans les vallées, plans d'eau, étangs, ballastières, anciennes tourbières ; peupleraies en progression ; pêche et chasse ; boisements sensiblement plus nombreux que sur le plateau du Santerre voisin.
  - . Qualité des sites d'implantation des villes et des villages de la vallées : promontoires, points de confluence, croisements de routes, etc.
  - Importance de la structuration de l'urbanisation autour des chaussées traversant les rivières, ainsi que des liaisons territoriales empruntant les cavées. Villages allongés dans les vallées, limités dans leur extension par la topographie naturelle entre rivière et coteau, ou édifiés à la confluence de vallons. Villages-bosquets sur le plateau,
  - . Ancienne voie romaine (D 935) ; patrimoine médiéval, (Moreuil, Boves) ; architecture de la Reconstruction (Moreuil, Montdidier, Grivesnes).
  - . Tradition industrielle (Moreuil)
  - . Phénomène de périurbanisation sensible et en progression aux abords d'Amiens

- Structures paysagères majeures*
- . le site de Boves à la confluence de l'Avre et de la Noye (chaussée) ; le site de Montdidier
  - . Grivesnes et la vallée sèche de Septoutre
  - . Haute vallée de l'Avre (boisements, diversité des paysages, patrimoine bâti des villages, notamment Davenescourt, Warsy, Guerbigny)
  - . Sites Natura 2000 : tourbière de Boves, prairies de Fortmanoir, marais de Thézy-Glimont, marais de Moreuil avec le coteau crayeux adjacent du larris de Génonville.



Localisation de la Zone d'implantation du projet

**«Une limite géographique, un axe historique, un pôle industriel».**



# Entités paysagères de l'Oise

Ces deux entités paysagères sont trop éloignées pour que le projet puisse leur porter atteinte.

## ENTITÉ PAYSAGÈRE DU NOYONNAIS

**Petites vallées humides**  
Petites vallées humides et sinueuses, à fond plat et versants ouverts, alimentées par un dense chevelu de rûs. Paysages de fond de vallée humide et boisé. Versants vallonnés, cultivés avec villages entourés d'herbages.

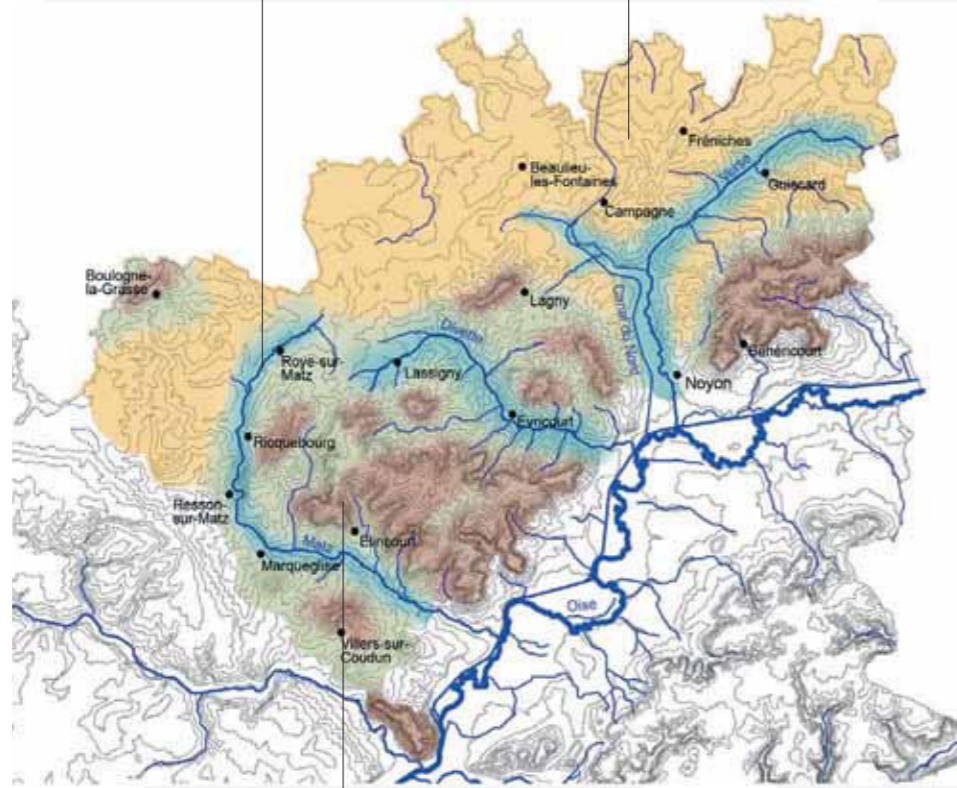
**Plaine cultivée avec poches herbagères**  
Plaine cultivée légèrement vallonnée. Paysage de grandes cultures à champs ouverts avec villages entourés d'herbages. Présence de fermes isolées.

**Paysages référents**  
- Paysage de grandes cultures.  
- Paysage de polyculture.  
- Paysage de bocage et d'herbages.

**Caractères identitaires**  
- Mosaique de paysages ruraux vallonnés : collines boisées, herbagères et cultivées ; paysages de plaine de grandes cultures.  
- Paysage de guerre : cimetières et monuments militaires, reconstruction d'églises, utilisation de la brique dans le bâti.

**Liste des communes**  
Amy, Avricourt, Beaulieu-les-Fontaines, Beaugies-sous-Bois, Beaurains-les-Noyon, Béhéricourt, Berlancourt, Biermont, Boulogne-la-Grasse, Bussy, Catigny, Cambronne-les-Ribécourt, Campagne, Candor, Cannectancourt, Canny-sur-Matz, Chevincourt, Conchy-les-Pots, Crapeaumesnil, Crisolles, Cuvilly, Cuy, Dives, Ecuville, Elincourt-Sainte-Marguerite, Evricourt, Flavy-le-Meldeux, Fréniches, Fresnières, Fretoy-le-Château, Genvry, Giraumont, Golancourt, Grandru, Guiscard, Gury, Hainvillers, Laberlière, Lagny, La Neuville-sur-Ressons, Larbroye, Lassigny, Le Plessis-Patte-d'Oie, Libermont, Machemont, Marest-sur-Matz, Mareuil-la-Motte, Margny-aux-Cerises, Margny-sur-Matz, Marquégise, Maucourt, Mélicocq, Mortemer, Muirancourt, Noyon, Ognolles, Orvillers-Sorel, Plessier-de-Roye, Porquericourt, Quesmy, Ressons-sur-Matz, Ribécourt-Dreslincourt, Ricquebourg, Roye-sur-Matz, Salency, Sermaize, Solente, Suzoy, Thiescourt, Vandelicourt, Vauchelles, Vignemont, Ville, Villers-sur-Coudun, Villeselve.

**« Monts » et « Montagnes »**  
Petits plateaux et buttes calcaires formant des collines. Paysage boisé et ponctuellement cultivé sur les hauteurs. Versants cultivés avec villages entourés d'herbages.



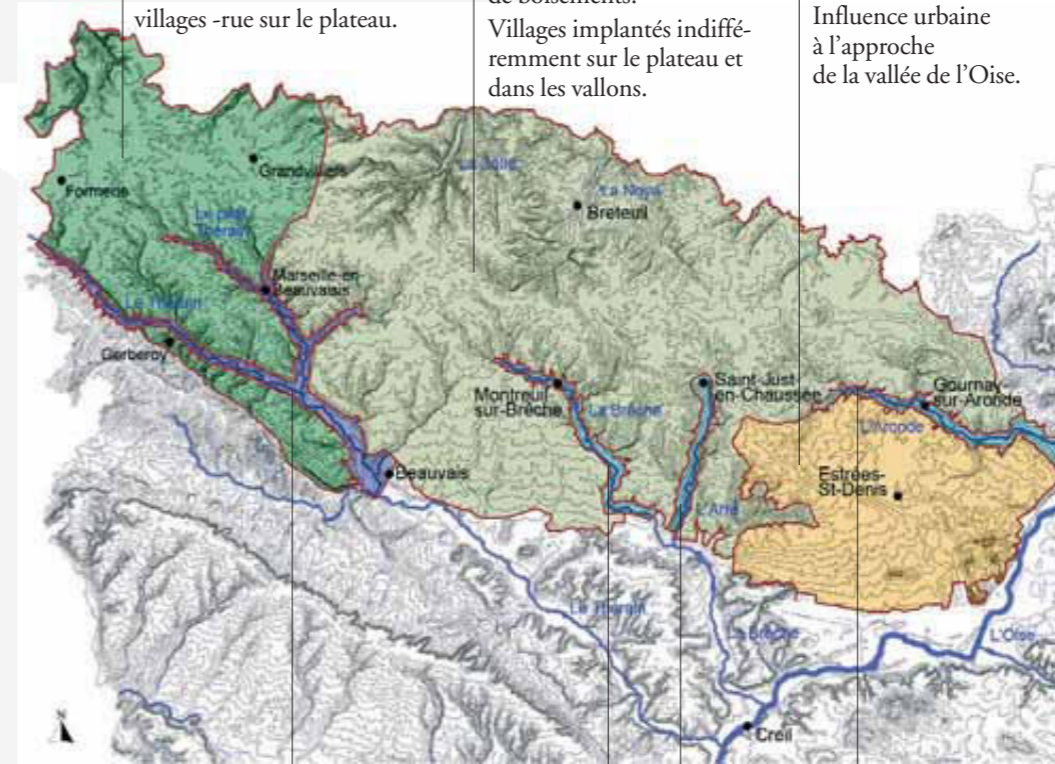
source : Atlas des Paysages de l'Oise - DIREN Picardie

## ENTITÉ PAYSAGÈRE DU PLATEAU PICARD ET SES SOUS-ENTITÉS

**Picardie Verte**  
Partie haute du Plateau Picard ; couverture limoneuse irrégulière. Paysages ruraux de grandes cultures avec bocage en pourtour des villages et ponctuellement dans les vallons. Urbanisation en villages -rue sur le plateau.

**Plateau du Pays de Chaussée**  
Partie très vallonnée du plateau Picard ; couverture limoneuse épaisse surtout au sud. Paysage de grandes cultures animé par de nombreux vallons soulignés de bosquets et de boisements. Villages implantés indifféremment sur le plateau et dans les vallons.

**Plaine d'Estrées-Saint-Denis**  
Partie basse et plane du Plateau Picard ; couverture limoneuse très épaisse et présence de quelques buttes boisées à l'extrême sud-est. Paysage de grandes cultures. Influence urbaine à l'approche de la vallée de l'Oise.



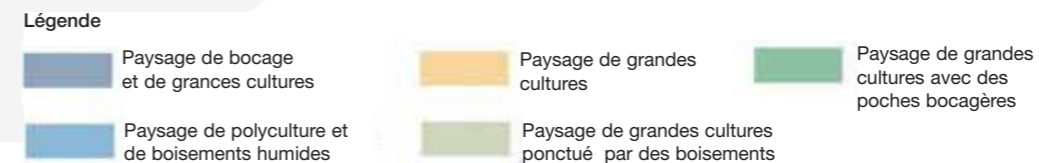
**Vallée du Thérain amont**  
Vallée ouverte à fond plat. Paysages de bocages avec cultures de versant. Paysages post-industriels (étangs de loisirs) dans la basse vallée. Urbanisation de bourgs sur les versants.

**Vallée de la Brèche amont**

**Les petites vallées du Plateau Picard**  
Petites vallées ouvertes à fond plat et humide avec urbanisation de bourgs sur les versants. Paysages de boisements humides dans le fond des vallées (Brèche amont et Aronde) avec poches de polyculture (Arré), versants cultivés. Forte influence urbaine dans la Brèche.

**Vallée de l'Arré**

**Vallée de l'Aronde**



**Paysages référents**  
- Paysage de grandes cultures.  
- Paysage de polyculture.  
- Paysage de bocage et d'herbages.  
- Paysage industriel et d'activités.  
- Paysage post-industriel.

**Caractères identitaires**  
- Plateau crayeux.  
- Hydrographie en étoile.  
- Vallons secs et vallées humides asymétriques découpant le plateau.  
- Passage de paysages de bocage à des paysages vallonnés de boisements et de cultures puis à des paysages de champs ouverts de grandes cultures.  
- Fermes à cour carrée.  
- Sur le plateau :  
. Usoirs\*.  
. Mares, châteaux d'eau.

Sources cartographiques : IGN, BD Carto, BD alti, BD Corine Land Cover, Région Picardie, DIREN Picardie, CAUE de l'Oise

source : Atlas des Paysages de l'Oise - DIREN Picardie

# Entités paysagères en image



Paysage de la Vallée de la Somme.



Canal du Nord.



Plateau du Santerre.



Plateau du Santerre - Mémorial de Villers-Bretonneux.

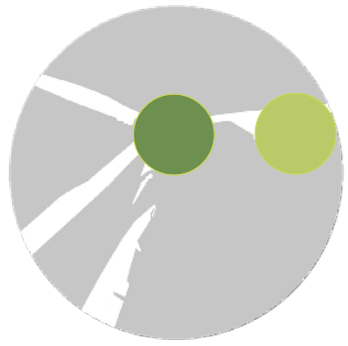


Vallée de l'Avre depuis le GR123.



Plateau du Santerre - Bettravier.

source : Internet



## ● Entités paysagères en image



Vallée de l'Ingon confidentielle mais identifiable par ses ripisylves.



Plateau du Santerre.



L'Ingon : un cours d'eau étroit et méandreux.



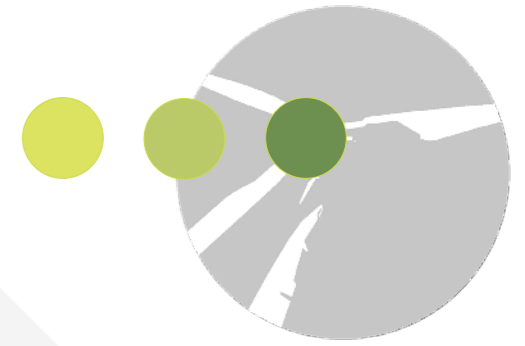
source : Epure Paysage

Vallée de l'Avre.



Voie romaine (D934) identifiable par ses alignements d'arbres.

# Entités paysagères en image



Vallée de l'Avre au premier plan et du plateau picard en arrière plan.



Entre Santerre et Vermandois.



Plateau du Santerre et éolien.



Le Noyonnais et son patrimoine émergent.



Plateau picard - Pays de Chaussée.



Paysages de mémoire entre Santerrois et Vermandois.



# Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

La carte ci-contre montre que le territoire possède un certain nombre d'éléments de patrimoine et de paysage de grand intérêt tant dans son périmètre rapproché qu'éloigné si l'on s'appuie sur la ZIV maximisée.

**Le patrimoine UNESCO des «Befrois et Cathédrale»** est uniquement concentré sur Amiens qui se trouve à 38 km de la zone de projet. Les édifices sont ponctuellement visibles depuis les axes routiers convergeant vers Amiens mais au vu du contexte éolien pré-existant et de la distance au projet les interactions possibles sont faibles à nulles.

**Le patrimoine UNESCO des «Chemins de St-Jacques de Compostelle»** dont un des itinéraires passe en limite de l'aire d'étude intermédiaire et qui relie St-Quentin à Paris en passant par Noyon et Compiègne. Cet itinéraire s'appuie principalement sur le GR655. Ce chemin traverse d'autres paysages et sites de patrimoine d'intérêt. La ZIV montre que des séquences du parcours se trouvent en zone de visibilité mais non prégnante au vu de la distance. A noter que ce ne sont pas les chemins qui sont classés mais certains édifices se trouvant sur leurs parcours.

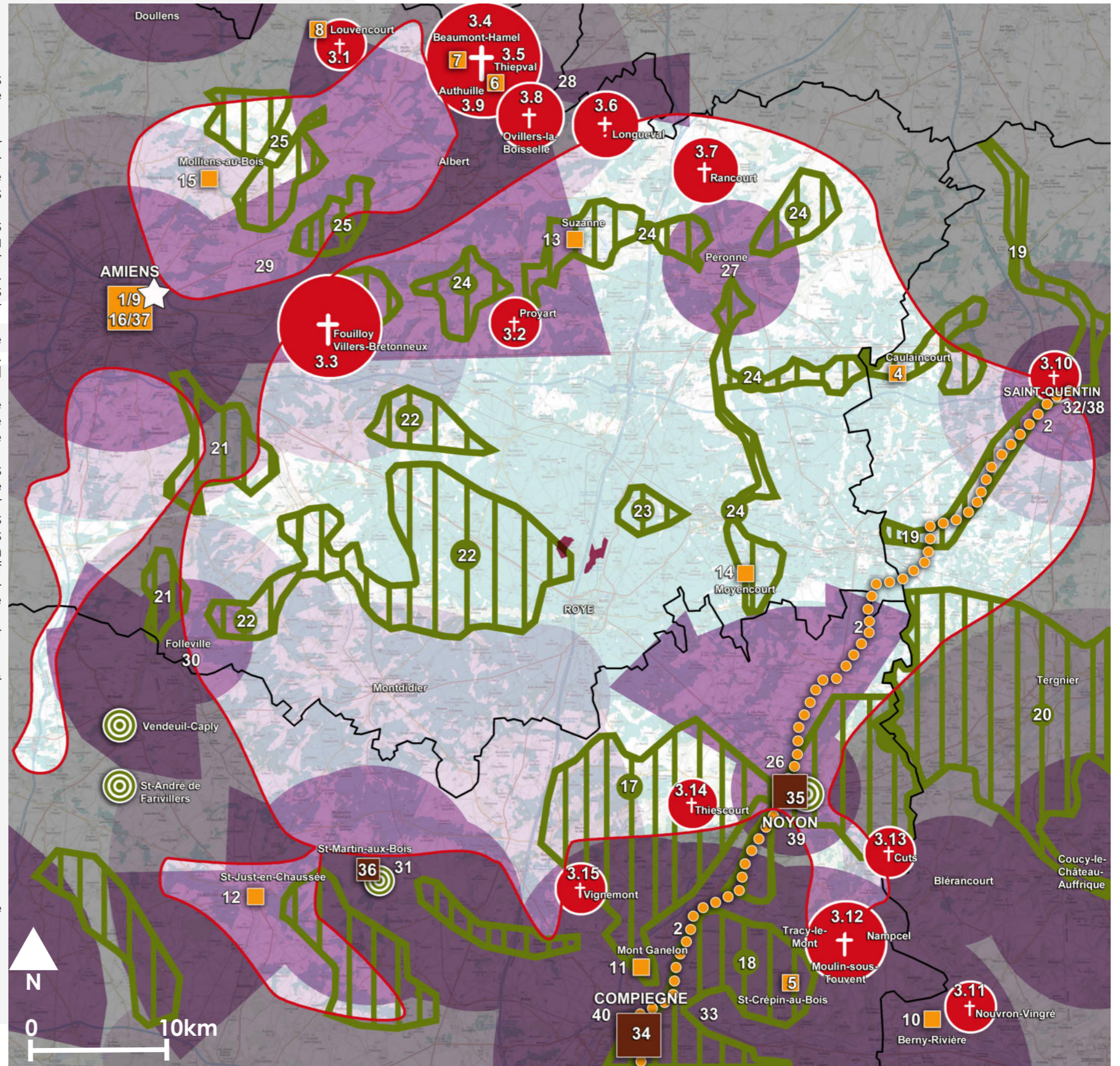
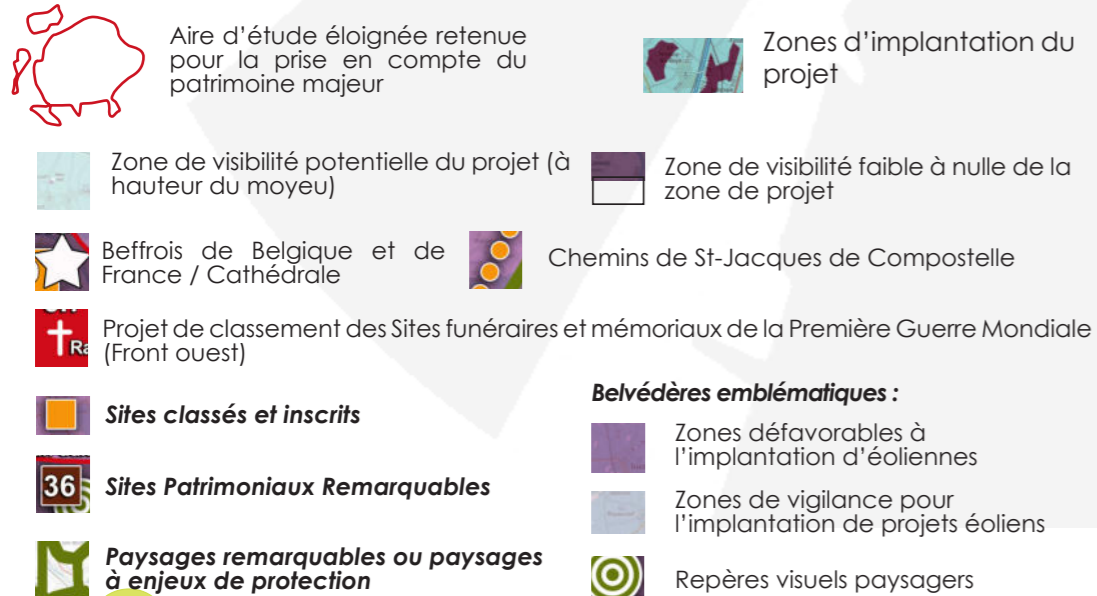
**Un projet de classement des sites funéraires et mémoriels** a été déposé. En ce qui concerne le territoire, les sites repris dans le projet se trouvent à plus de 20 km. Seulement deux sites sont inscrits dans l'aire d'étude intermédiaire (Proyart au nord et Thiescourt au sud).

**La majeure partie des sites classés et inscrits** se trouvent à plus de 20 km. Un seul site inscrit se trouve dans l'aire d'étude intermédiaire, il s'agit d'un arbre remarquable à Moyencourt à 12.5 km à l'est de la zone de projet. Il est associé au paysage remarquable de la vallée de la Somme amont.

Les **ensembles paysagers d'intérêt** correspondent principalement à des vallées, mais aussi des ensembles ruraux et bocagers. L'aire d'étude intermédiaire est concernée par plusieurs de ces paysages d'intérêt dont un se trouve à moins d'1 km (secteur de la voie romaine (n°22)) et l'autre à moins de 5 km (vallée de l'Ingon (n°23)). Les autres paysages remarquables se trouvent à plus de 10 km de la zone de projet. Des belvédères emblématiques et des cônes de vue paysagers ont été identifiés au sein de ces ensembles paysagers d'intérêt. Ils sont majoritairement à plus de 20 km sauf pour le cône de vue de Noyon et le cône de vue du secteur du souvenir au nord-est d'Amiens. Quelques zones de vigilance de belvédères affleurent l'aire d'étude rapprochée des 5 km.

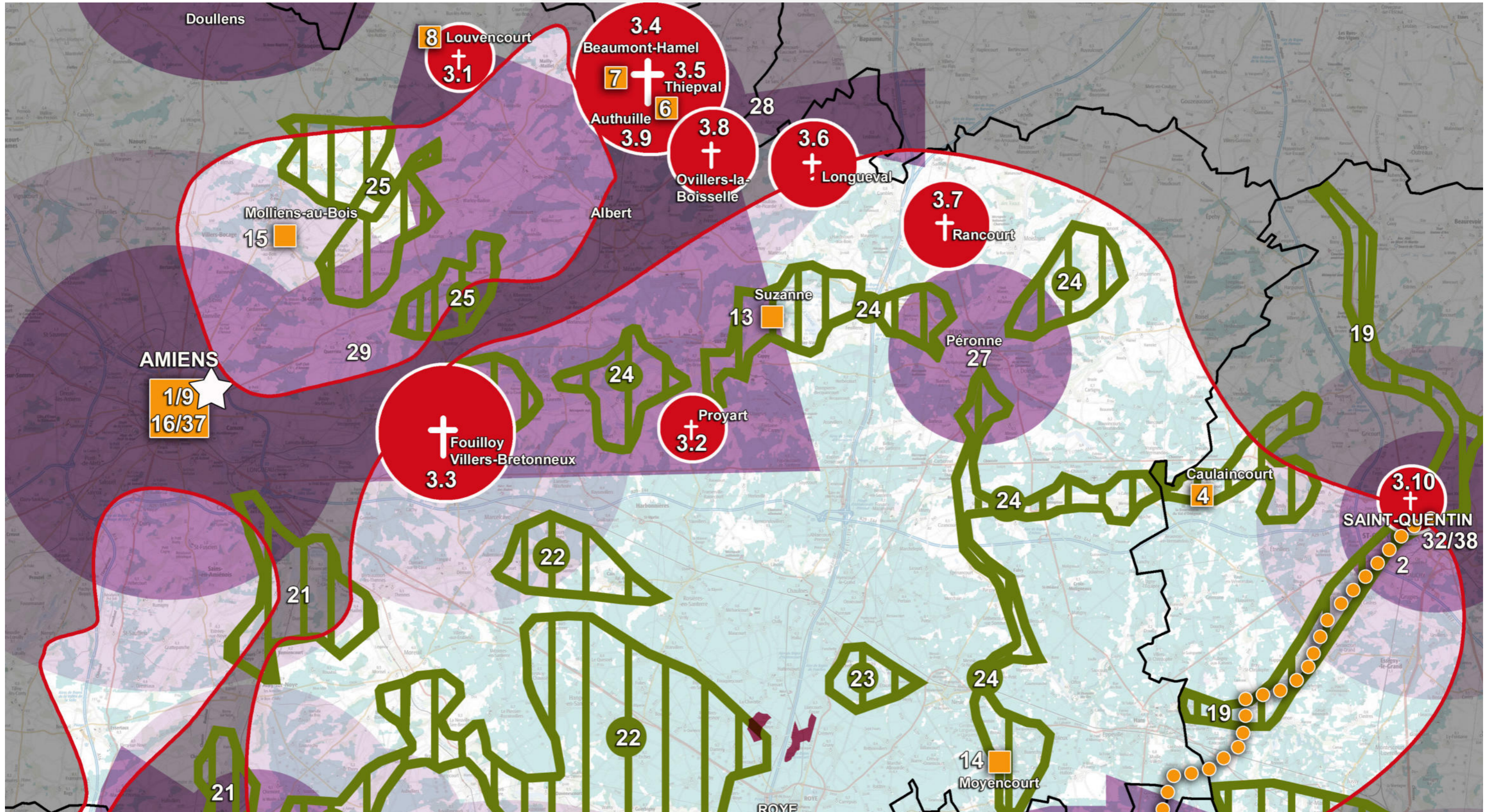
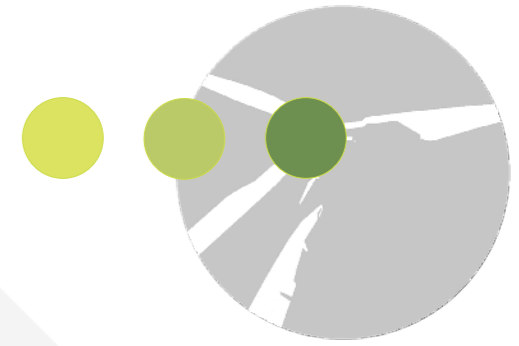
Le territoire présente aussi des **Sites Patrimoniaux Remarquables**. Le plus proche est celui de Noyon à 24 km.

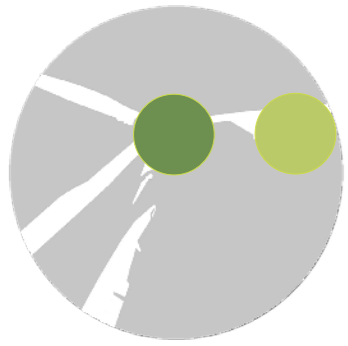
*(L'analyse des monuments historiques et du patrimoine local est reprise dans l'état initial à l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire)*



# Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

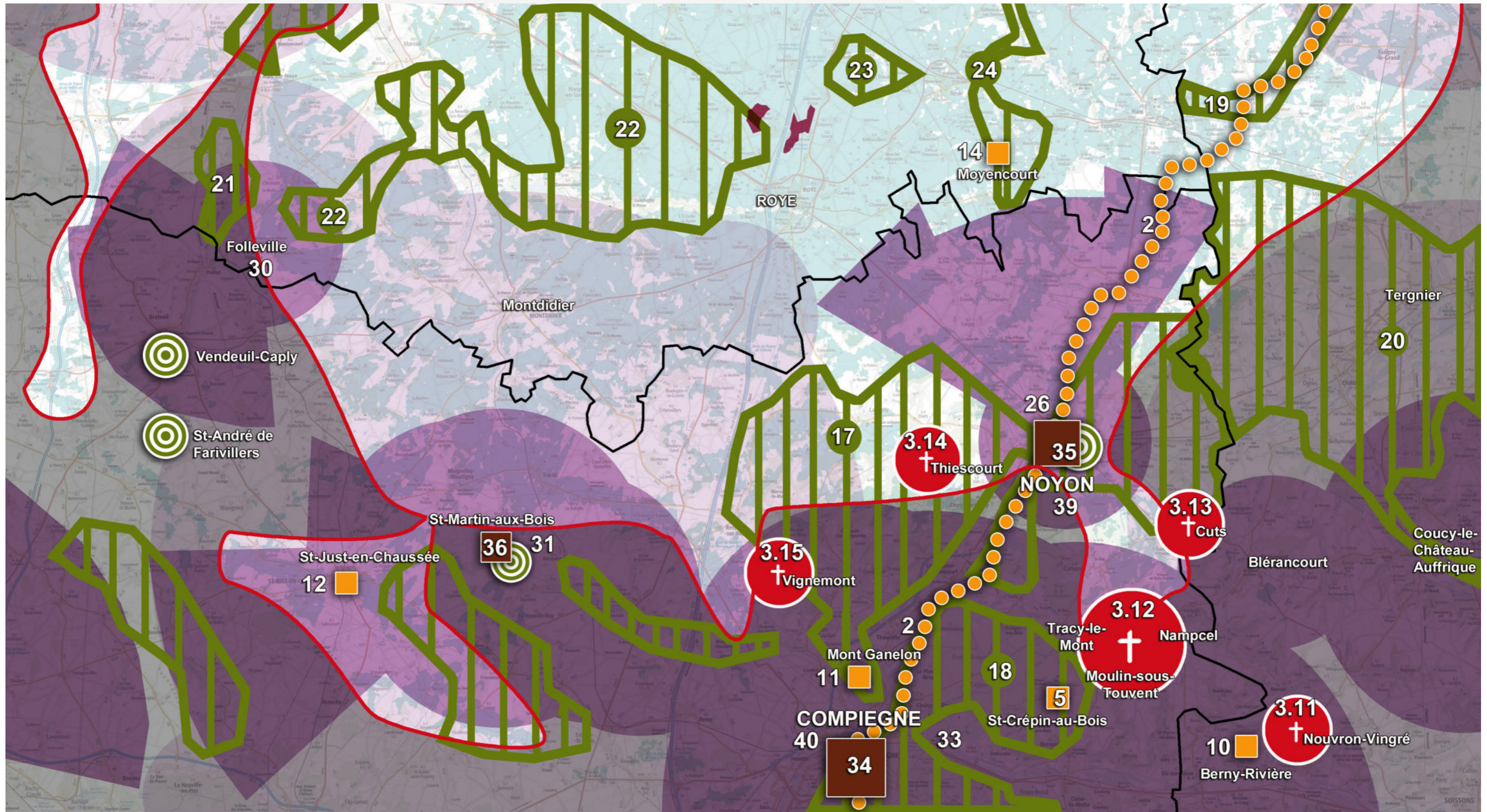
Zoom nord





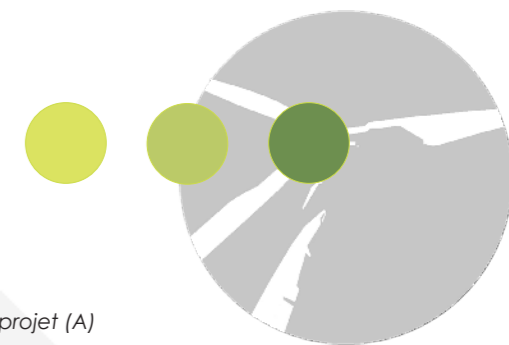
# ● Paysages remarquables, biens inscrits au patrimoine mondial, et autres éléments de patrimoine majeur

Zoom sud





# Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée



## Principe d'évaluation des niveaux de sensibilités :



- Le site est visible de loin et/ou présente des vues dégagées sur le paysage de la zone de projet (A)
- Le site se trouve à moins de 5 km et il y a peu ou pas de filtres visuels présents pour atténuer les vues potentielles sur le projet (B)



- Le site n'est visible que partiellement ou depuis certains points de vue et/ou des vues cadrées sont possibles depuis le site ou ses abords (A)
- Le site se trouve à moins de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception ou la prégnance potentielle du projet (B)



- Le site n'est pas visible (inscrit dans l'urbanisation ou dans écrin arboré et aucun élément émergent reconnaissable) et n'offre aucune vue vers les paysages environnants (A)
- Le site se trouve à plus de 10 km et/ou il y a des filtres visuels permettant d'atténuer la perception potentielle du projet (B)

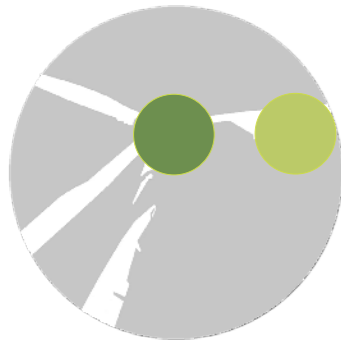
Les tableaux ci-après recensent l'ensemble des éléments de patrimoine et de paysage portant un rayonnement dépassant la reconnaissance régionale voire nationale. Ils représentent des éléments identitaires du territoire devant faire l'objet d'une analyse détaillée pour définir leur niveau de sensibilité au projet, les implications dans le choix de construction de celui-ci (éviter/réduire) et pour déterminer *in-fine* l'impact du projet sur ces éléments.

La détermination du niveau de sensibilité s'appuie sur différents critères : visibilité depuis le site et visibilité du site dans une vision élargie, distance à la zone de projet, présence de filtres visuels en interface avec le projet, contexte éolien existant en interface avec le projet et les cumuls de protection renforçant l'attractivité du site.

L'objectif de cette analyse est de faire émerger les sites présentant un enjeu très fort à moyen où la prégnance et la perception du projet peuvent porter atteinte à leur valeur universelle.

## Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)		(B)	
							Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu	
1	Cathédrale + beffroi	Amiens	38 km	Inscrits au cœur de la ville ces deux édifices sont peu ou pas perceptibles depuis les paysages extérieurs. Toutefois, il n'est pas exclu que des vues s'opèrent vers la zone du projet depuis les hauteurs du beffroi. Le niveau d'impact du projet restera très limité au regard du contexte éolien existant en avant-plan et de la distance à la zone de projet.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Treme et Socpe Cayeux)	oui (belvédères emblématiques, sites classés)				
2	Chemins de St-Jacques de Compostelle	Chemins Estelle de St-Quentin à Paris	20 km au plus proche	La liaison Compiègne>St-Quentin concernée par l'aire d'étude passe en frange est de l'aire d'étude éloignée. Elle suit majoritairement le GR655 qui passe de vallées à plateaux. De part et d'autre de la vallée de la Somme les perceptions visuelles sont plus ouvertes et peuvent se tourner vers la zone de projet. A noter que ce n'est pas le chemin qui est protégé au titre de l'Unesco mais certains édifices se trouvant sur le parcours.	oui (Hombieux, Falvieux Epinette, Hauts Prés et bois Guillaume)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
3.1	Projet de classement des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale Front Ouest	Louvencourt	44 km	Concerne le cimetière britannique en frange sud de la commune. Le site est ouvert sur la campagne extérieure mais le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet.	oui (Luce, Socpe Cayeux, Côte Noire)	oui (sites classés inscrits)				
3.2		Proyart	17,5 km	Concerne le monument aux morts inscrit au sein du tissu bâti de la traversée communale et face au château. Le site est en grande partie cerné par une végétation arborée limitant ses vues à son environnement proche.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (belvédères emblématiques)				
3.3		Fouilloy / Villers-Bretonneux	25 km	Concerne le mémorial national australien de Villers-Bretonneux et le cimetière militaire de Fouilloy/Villers-Bretonneux. Les deux sites sont joints avec le mémorial qui est cerné par la végétation et le cimetière qui est quant à lui plus ouvert sur le paysage extérieur. Toutefois, le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet et la distance au projet limite les interactions potentielles.	oui (Luce, Socpe Cayeux)	oui (belvédères emblématiques)				
3.4		La bataille de la Somme / Beaumont-Hamel	37 km	Concerne le parc Terre-Neuvien et d'autres mémoriaux et cimetières situés à l'écart de la commune. Le parc Terre-Neuvien est un des sites majeurs de visites et les franges nord du parc sont ouvertes sur les plateaux agricoles nord donc non trouées vers la zone de projet. Pour les autres cimetières ils sont majoritairement ouverts sur les plateaux et présentent des sens de commémoration différents. Tous ces sites sont très éloignés de la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)				
3.5		La bataille de la Somme / Thiepval	36 km	Concerne le mémorial franco-britannique et la tour Ulster marquant des points de repère lisibles dans le paysage. Aucune des perspectives des sites n'est tournée vers la zone de projet. Les autres sites sur la commune sont des cimetières militaires à l'écart ou en franges arborées et plus ou moins tournés vers la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)				
3.6		La bataille de la Somme / Longueval	35 km	Concerne le mémorial sud-africain complètement enfermé dans un massif boisé. Concerne aussi plusieurs cimetières dont l'un est au sud du mémorial (pas de vue potentielle vers la zone de projet), l'autre au nord-ouest à l'arrière d'un massif boisé (donc pas de vue vers la zone de projet), et le dernier à l'ouest de Longueval qui est ouvert sur les plateaux mais dont le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (sites classés inscrits)				
3.7		La bataille de la Somme / Rancourt et Bouchavesnes-Bergen	34 km	Concerne la nécropole française, la chapelle du souvenir français et un cimetière britannique inscrits dans le même site en sortie sud de Rancourt. Les franges du site sont marquées par des arbres alignés et le sens de commémoration n'est pas tourné vers la zone de projet. Concerne aussi un cimetière allemand un peu plus loin à l'écart avec un cadrage visuel ouvert à l'opposé de la zone de projet. Le sens de commémoration du site n'est pas tourné vers la zone de projet. A noter la présence d'un itinéraire de grande randonnée à proximité.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	non				



# Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)		(B)
							Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu
3.8	Projet de classement des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale Front Ouest (suite)	La bataille de la Somme / Oivillers-la-Boisselle et Pozières	35 km	Positionnés à proximité ou le long de la D929, un des axes majeurs, les cimetières concernés sur les 2 communes ainsi que le cratère de mine sont à l'écart de l'urbanisation et ouverts sur les plateaux. Leur distance au projet limite fortement les interactions avec le projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	non			
3.9		La bataille de la Somme / Authuille	36 km	Concerne soit un cimetière au sud du mémorial de Thiepval (pas de vue sur le plateau où se trouve la zone de projet) soit un cimetière situé à l'ouest de la commune dans la vallée de l'Ancre (pas de vue sur le plateau où se trouve la zone de projet).	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	non			
3.10		Saint-Quentin	38 km	Concerne le cimetière allemand et le monument franco-allemand. Les deux sites sont cernés par la végétation, donc avec une visibilité réduite à leur environnement proche.	oui (Solette, Voyennes Energies, Moulin Wable)	oui (ville d'art et d'histoire)			
3.11		Nouvron-Vingré	45 km	Concerne la tombe de la famille Amury et l'ancien cimetière provisoire français. Les deux éléments sont blottis dans une petite vallée. Leurs vues sont limitées à leur environnement proche.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)			
3.12		Nampcel, Moulin-sous-Touvent et Tracy-le-Mont	36 km	Concerne les cimetières allemands de Nampcel et Moulin-sous-Touvent et la nécropole nationale de Tracy-le-Mont. Les 3 sites se trouvent au sud de plusieurs ensembles forestiers et boisés fermant les vues vers le nord et donc vers la zone de projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)			
3.13		Cuts	33 km	Concerne la nécropole nationale et le monument d'honneur des combattants Somalis morts pour la France qui est inscrit entre un massif boisé au sud et l'habitat au nord.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)			
3.14		Thiescourt	21 km	Concerne la nécropole franco-allemande qui offre des vues vers le paysage extérieur, toutefois sa position sur un versant descendant opposé à la zone de projet limite fortement les impacts potentiels.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (paysages remarquables)			
3.15		Vignemont	26 km	Concerne la nécropole franco-allemande inscrite dans un massif boisé. Pas de vue notable vers le paysage extérieur.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques, paysages remarquables)			

## Sites inscrits et classés

Sites classés									
4	Caulaincourt	Parc du château	28 km	Inscrit en fond de vallée et dans un écrin arboré. Le parc offre une perspective visuelle sur l'Omignon non tournée vers la zone de projet.	oui (Solette, Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			
5	St-Crépin-au-Bois	Parc du château d'Offemont	36 km	Blotti dans une petite vallée et protégé par la Forêt Domaniale de Laigue (au nord-est de Compiègne).	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (paysages remarquables)			
6	Thiepval	Mémorial	36 km	Le mémorial franco-britannique est un des points de repère lisibles du paysage. Aucune des perspectives du site n'est tournée vers la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières, Côte Noire et Moulin Wable)	oui (projet de classement Unesco)			
7	Beaumont- Hamel	Mémorial	37 km	Le parc Terre-Neuvien est un des sites majeurs de visites. Des perspectives visuelles s'ouvrent sur l'extérieur mais elles ne sont pas tournées vers la zone de projet.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (projet de classement Unesco)			
8	Louvencourt	Hêtre	44 km	Il se trouve en sortie est de la commune et visible dans un environnement immédiat (pas de vue vers la zone de projet).	oui (Luce, Socpe Cayeux et Côte Noire)	oui (projet de classement Unesco)			
9	Amiens	Parc et bâtiment de l'ancien évêché	38 km	Situé en cœur de ville. Visibilité limitée à son environnement proche.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Treme et Socpe Cayeux)	oui (ville d'art et d'Histoire, Unesco, belvédères emblématiques)			
Sites inscrits									
10	Berny-Rivière	Grottes de Chapaumont	45 km	En milieu souterrain donc pas visible et pas de vue vers l'extérieur.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)			
11	Bienville, Clairois, Coudun, Janville et Longueil-Annel	Mont Ganelon	32 km	Il s'agit d'un mont boisé au nord de Compiègne sans point de vue ou belvédère.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques, paysages remarquables)			
12	St-Just-en-Chaussée	Propriété Naquet	35 km	Inscrite en frange urbaine et protégée par le coteau et bois de Mermont.	oui (Roye et Bois Guillaume)	oui (belvédères emblématiques)			
13	Suzanne	village + château + parc	23 km	La commune est implantée sur le versant nord de la vallée de la Somme tourné vers l'aire d'étude. Des vues s'opèrent vers le sud mais sa distance à la zone de projet limite les risques de perception et d'impact.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (paysages remarquables)			
14	Moyencourt	Saule	12,5 km	L'arbre se trouve le long de la rivière de l'Arriveau au nord et à l'écart du bourg. Les perceptions depuis le site peuvent potentiellement s'ouvrir jusqu'à la zone de projet.	oui (Epinette)	oui (paysages remarquables)			
15	Molliens-au-Bois	allée de tilleuls du château	40 km	L'allée se trouve entre le château et le centre-bourg au nord de la commune. Le site n'est pas tourné vers la zone de projet.	oui (Luce, Socpe Cayeux)	oui (belvédères emblématiques)			
16	Amiens	Ruines du château, boulevards intérieurs, cimetière de la Madeleine, ensemble de façade en centre-ville, étang St-Pierre, parc privé rue Gloriette, place du Don, Quartier St-Leu	38 km	Situés en cœur de ville. Visibilité limitée à leur environnement proche.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Treme et Socpe Cayeux)	oui (ville d'art et d'Histoire, Unesco, belvédères emblématiques)			

# Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée



## Paysages emblématiques et remarquables

(A)

(B)

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu
17	Oise	Monts du Noyonnais et Oise Noyonnaise	15 km	Paysage offrant potentiellement des points hauts dominant le territoire et pouvant porter jusqu'à la zone de projet. Ce sont aussi des paysages composés d'ensembles boisés et bocagers pouvant offrir des filtres visuels.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)			
18		Vallée de la Brèche, Plaine d'Estrées-St-Denis, Vallée de l'Aronde et Forêt de Laigue	28 km et plus	Ces paysages remarquables ainsi que les 2 points de repère paysagers de Vendeuil-Caply et St-André de Farivillers sont en dehors de la ZIV. Pas d'interactions notables avec le projet à attendre.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques)			
19	Aisne	Le bois d'Holnon, La vallée de l'Omignon, la vallée de la Somme, les collines du Noyonnais, les canaux et la ville de St-Quentin	25 km pour le plus proche	L'ensemble de ces paysages reconnus ou particuliers se trouve dans la ZIV de la zone de projet, mais la distance à celle-ci limite fortement les interactions avec le projet.	oui (Solette, Voyennes Energies, Moulin Wable, Hombleux et Falvieux)	oui (belvédères emblématiques, UNESCO)			
20		Le bassin industriel de Chauny-Tergnier et La Fère, la basse vallée de l'Oise, la vallée de l'Ailette et la Forêt de St-Gobain	28 km pour le plus proche	L'ensemble de ces paysages reconnus ou particuliers est en dehors de la ZIV de la zone de projet, donc il ne devrait pas y avoir d'interactions avec le projet.	oui (Epinette)	oui (belvédères emblématiques)			
21	Somme	vallées de l'Avre et de la Noye	25 km au plus proche	Ces deux vallées se trouvent majoritairement en zone de non visibilité du projet.		oui (belvédères emblématiques)			oui
22		vallée de la Luce, paysages le long de la voie romaine	moins d'1 km au plus proche	La vallée de la Luce se trouve à plus de 10 km de la zone de projet et majoritairement en zone de non visibilité. Par contre la zone de projet s'inscrit dans les paysages d'intérêt bordant la voie romaine (D934). Depuis cet axe reliant Amiens à Roye et Noyon, les dégagements visuels sur les plateaux sont larges.	oui (bois de la Hayette, Sablière, Mont de Treme et Roye)	oui (belvédères emblématiques)			oui
23		vallée de l'Ingon	2 km	Cette petite vallée se trouve dans le rayon de 5 km du projet, toutefois les vues depuis la vallée se limitent aux versants de celle-ci ce qui laisse présager peu d'interactions possibles avec le projet hormis au travers de vues éloignées où la vallée serait identifiable.	oui (Moulin Wable)	non			oui
24		vallée de la Somme, canal du nord, vallée de l'Omignon	12 km au plus proche	La vallée de la Somme et le canal du Nord sont les plus proches de la zone de projet. Le secteur de Moyencourt montre, d'après la ZIV, des zones de visibilité potentielles mais pas le secteur de la vallée de la Somme plus au nord. En ce qui concerne la vallée de l'Omignon, qui se trouve à plus de 15 km, elle montre quelques zones de visibilité ponctuelles.	oui (Bois Briffaut, Rosières et Côte Noire)	oui (belvédères emblématiques)			oui
25		vallée de l'Ancre et secteurs ruraux de Toutencourt/Hérissart	30 km au plus proche	L'ensemble de ces paysages est en dehors de la ZIV de la zone de projet, donc il ne devrait pas y avoir d'interactions avec celle-ci.	oui (Luce, Socpe Cayeux)	oui (belvédères emblématiques)			
26	Belvédères / édifices émergents	Noyon	24 km	Concerne l'ancienne cathédrale. Le cône de vue associé à l'édifice est orienté dans l'axe de la D934, donc vers la zone de projet mais cette dernière se trouve en dehors du périmètre de protection. La ZIV montre toutefois que la visibilité du projet s'inscrit dans ce périmètre.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (SPR, Unesco, paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)			
27		Péronne	25 km	Concerne l'église St-Jean et potentiellement le château et les anciennes fortifications. Le périmètre de protection de ces édifices inscrits dans le fond de la vallée de la Somme s'arrête au rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Sole du Moulin Vieux, Côte Noire, Solette, Moulin Wable)	oui (paysages remarquables)			
28		Thiepval	36km	Il s'agit des cônes de vue du mémorial de la grande guerre. Ils ne sont pas tournés vers la zone de projet et se trouvent à plus de 30 km de celle-ci.	oui (Bois Briffaut, Rosières, Côte Noire et Moulin Wable)	oui (projet de classement Unesco)			
29		Amiens + secteur du souvenir	17 km au plus proche	Concerne la cathédrale d'Amiens et éventuellement la Tour Perret ainsi qu'un cône de vue tourné vers le secteur du souvenir de Thiepval et de Villers-Bretonneux. Ce cône de vue s'inscrit en partie dans le rayon de 20 km de la zone de projet. Toutefois, il n'est pas orienté vers cette dernière. Le périmètre de vigilance du point de vue de Villers Bretonneux s'inscrit aussi dans le rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Treme et Socpe Cayeux)	oui (ville d'art et d'histoire, UNESCO, sites classés inscrits)			oui



# Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	(A)	(B)	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu
							Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	
30	Belvédères / édifices émergents (suite)	Folleville	28 km	Concerne l'église St-Jacques le Majeur et potentiellement le château. Aucun des périmètres de protection ou vigilance ne s'inscrit dans le rayon de 20 km de la zone de projet et le cône de vue associé n'est pas tourné vers celle-ci.	oui (bois de la Hayette, Sablière, Mont de Treme, Roye)	oui (paysages remarquables)			
31		St-Martin-aux-Bois	28 km	Concerne l'ancienne abbaye. Le périmètre de protection ne s'inscrit pas dans le rayon de 20 km de la zone de projet et le cône de vue associé n'est pas tourné vers celle-ci. Toutefois, le périmètre de vigilance atteint le rayon de 5 km de la zone de projet.	oui (Roye, Bois Guillaume)	oui (SPR)			
32		St-Quentin	38 km	Concerne la basilique (ancienne collégiale). Aucun des périmètres de protection ou vigilance ne s'inscrit dans le rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Solette, Voyennes Energies, Moulin Wable)	oui (ville d'art et d'histoire, UNESCO, paysages remarquables)			
33		Compiègne, St-Crépin-au-Bois, Blérancourt et Coucy-le-Château-Auffrique	38 km et plus	Aucun des périmètres de protection ou vigilance ne s'inscrit dans le rayon de 20 km de la zone de projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (SPR, UNESCO paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)			

## Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

n°	Commune	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu
34	Compiègne		38 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères, UNESCO emblématiques, Unesco, paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)			
35	Noyon		24 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques, UNESCO paysages remarquables, ville d'art et d'histoire)			
36	St-Martin-aux-Bois		28 km	Concerne le centre-village et notamment l'ancien abbaye. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Roye, Bois Guillaume)	oui (belvédères emblématiques)			

## Autres éléments d'intérêt

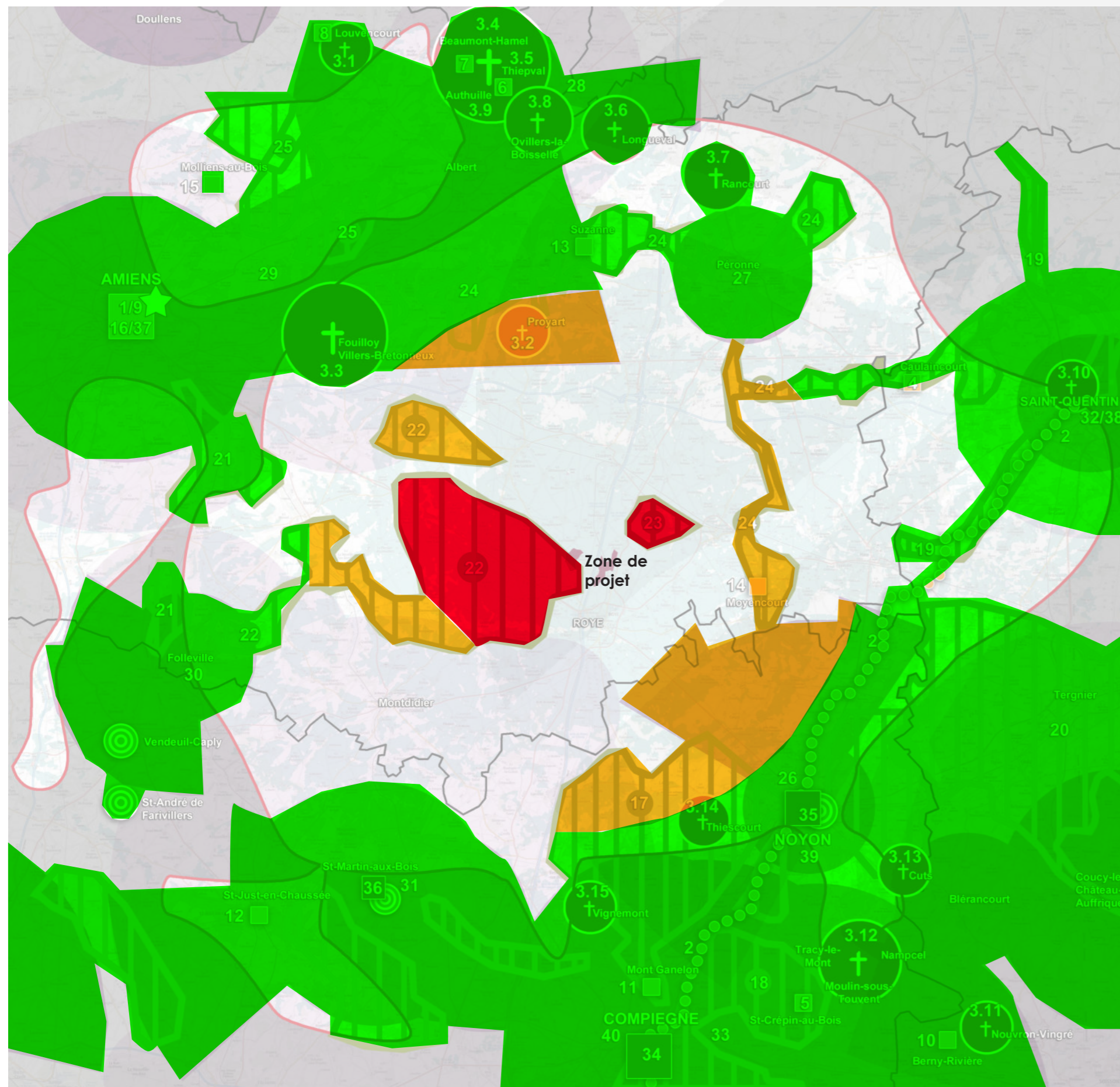
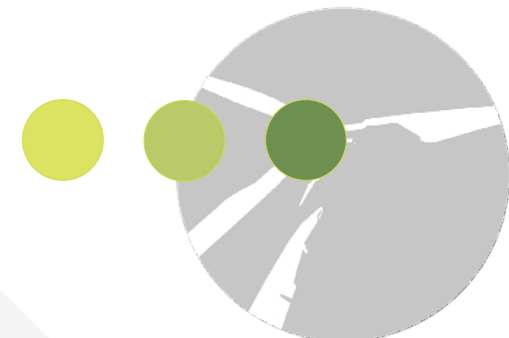
n°	Commune	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu
37	Amiens	ville d'art et d'histoire	38 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Santerre Energies, Sablière, Mont de Treme et Socpe Cayeux)	oui (sites classés inscrits, UNESCO, paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
38	St-Quentin	ville d'art et d'histoire	38 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Solette, Voyennes Energies, Moulin Wable)	oui (SPR, UNESCO, paysages remarquables, belvédères emblématiques)			
39	Noyon	ville d'art et d'histoire	24 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (belvédères emblématiques, UNESCO, paysages remarquables)			
40	Compiègne	ville d'art et d'histoire	38 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent peu présager d'interactions potentielles avec le projet.	oui (Hauts Prés, Bois Guillaume, Epinette)	oui (SPR, UNESCO, paysages remarquables)			

Principe de définition du niveau d'enjeu des sites au regard des 2 colonnes établies dans les tableaux :

		Niveau d'enjeu très fort
		Niveau d'enjeu fort
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu moyen
		Niveau d'enjeu faible
		Niveau d'enjeu très faible voire nul

Sur les niveaux d'enjeu fort à moyen, une analyse particulière des impacts du projet est à développer par le biais de photomontages, au regard de la ZIV ou par la réalisation de zooms spécifiques (photo-interprétation, coupes...)

# Description des sites et hiérarchisation des enjeux à l'échelle de l'aire éloignée

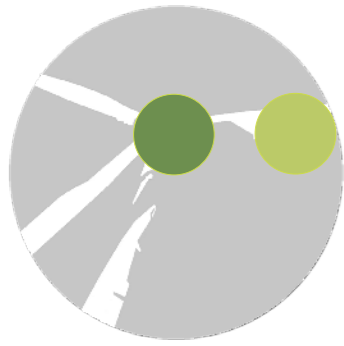


La détermination des niveaux de sensibilité des tableaux précédents permet d'établir une cartographie hiérarchisant les sites par niveau d'enjeu.

Il en ressort que la plupart des éléments de patrimoine et de paysage majeurs portent peu d'enjeux au regard de la zone de projet Sucrierie. Seuls deux secteurs portent des enjeux moyens à forts. Il s'agit de la vallée de l'Ingon qui peut présenter des rapports d'échelle défavorables avec l'éolien et le secteur autour de la voie romaine (D934) et de la vallée de l'Avre amont. Tous deux se trouvent à moins de 5 km du projet et le secteur de la voie est en prise directe avec la zone d'implantation du projet.

Quelques belvédères sont aussi à prendre en compte. Il s'agit de Noyon et du secteur du souvenir classé en enjeu moyen. Toutefois, ils se trouvent à plus de 10 km ce qui n'évite pas une visibilité potentielle du projet mais en limite sa prégnance.

- Enjeu fort
- Enjeu moyen
- Enjeu Faible à nul



# Approche socio-culturelle



Mémorial australien de Villers-Bretonneux



«Le Santerre, des plateaux agricoles marqués par la première guerre mais où peu de stigmates sont encore visibles»

Une reconnaissance élargie du territoire au travers de la peinture : Jean-Baptiste-Camille Corot, Eugène Boudin, Pierre-Cécil Puvis de Chavanne, Otto Dix...



Peinture de Corot en Picardie



Galerie Pierre Puvis de Chavanne - Musée de Picardie à Amiens



Eaux fortes d'Otto Dix sur la bataille de la Somme

source : Internet

Blaise Cendrars (1887-1961) - Ecrivain témoin

Engagé volontaire dans la légion étrangère, Blaise Cendrars a combattu dans la Somme. Son expérience dans les environs de Frise en 1915 est notamment relatée dans son célèbre ouvrage La Main coupée publiée en 1946.

J'ai tué, publié le 8 novembre 1918 et illustré par Fernand Léger, n'a pas été republié à ce jour. Texte mythique sur la Grande Guerre, le style est d'une grande modernité et témoigne de violence de la guerre totale et mondiale. Blaise Cendrars précise que cet ouvrage est « le plus petit livre sur la guerre (il pèse huit grammes) mais le plus lourd ». A lire en écho à J'ai tué, le récit de sa convalescence après la perte de son bras droit (donc de sa main d'écriture) dans J'ai saigné permet de comprendre la violence physique et psychique subie par les combattants et la dure convalescence mené pour réussir à revivre après un traumatisme.

Des paysages d'inspiration pour les écrivains : Victor Hugo (Lettres à Adèle), Blaise Cendrars (Ecrivain de la Grande Guerre)